

**OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE
DE MONTRÉAL**

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente de la commission
Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente de la commission
Mme JUDY GOLD, commissaire
M. HABIB EL-HAGE, commissaire
M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, commissaire
M. MOHAMMED-ALI YANOURI, analyste
M. JOSEPH TCHINDA KENFO, analyste
Mme YOULA POMPULUS-TOURÉ, secrétaire-analyste

**CONSULTATION PUBLIQUE
RACISME ET DISCRIMINATION SYSTÉMIQUES**

AUDITION DES OPINIONS

VOLUME 10

Séance tenue le 4 décembre 2019 à 19 h
OCPM
1550, rue Metcalfe, bureau 1414
Montréal

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 4 DÉCEMBRE 2019

5	MOT DE LA COPRÉSIDENTE, Mme ARIANE ÉMOND	2
	MOT DE LA COPRÉSIDENTE, Mme MARYSE ALCINDOR.....	3

PRÉSENTATIONS DES MÉMOIRES :

10	M Philippe-André Tessier et Mme Myrlande Pierre, Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse.....	8
	Mme Veronica Islas, Carrefour de ressources en interculturel, accompagnée d'Orestes Arteaga, Cécile Deschamps et Inès <u>Garduño</u>	36
15	M. André Dudemaine, citoyen.....	51
	Mmes Viviane St-Michel et Alexandra Lorange, Femmes Autochtones du Québec Inc.....	62
20	Mme Rose Ngo Ndjel, Afrique au Féminin	75
	M. Pierre Barrette, Concert'Action Lachine	89
	M. Martin Savard, Centre social d'aide aux immigrants.....	91
25	Mme Marie-Pier Kouassi, Sayaspora	115
	Mme Louise Constantin, FECHIMM	131
30	MOT DE LA FIN	147

AJOURNEMENT

35

MOT DES COPRÉSIDENTES

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

40

Alors, mesdames, messieurs, bonsoir. Bienvenue à cette dernière séance d'opinion de l'Office de consultation publique portant sur cette commission sur le racisme et la discrimination systémiques dans les champs de compétences de la Ville de Montréal.

45

La séance va se dérouler en français, mais les gens qui voudraient s'exprimer en anglais, bien sûr, peuvent le faire.

The meeting will be conducted in French, but if you wish to address the commission in English, you are welcomed to do so.

50

Je m'appelle Ariane Émond, je suis commissaire à l'Office de consultation publique de Montréal. Madame Dominique Ollivier a confié la coprésidence de cette commission à ma collègue, Maryse Alcindor, et à moi-même.

55

Nous sommes secondées par trois commissaires, madame Judy Gold, monsieur Jean-François Thuot et monsieur Habib El-Hage. Nous sommes appuyés dans nos travaux par les analystes qui se trouvent à la table : monsieur Joseph Tchinda Kenfo, monsieur Mohammed-Ali Yanouri, qui s'assoit à l'instant, ainsi que Youla Pompilus-Touré, notre analyste-secrétaire.

60

La commission remercie une fois les personnes qui contribuent au bon déroulement de cette soirée et plus particulièrement celles et ceux qui s'occupent de la logistique, de l'accueil, de la sténographie et de la sonorisation.

Je veux profiter que vous soyez un peu plus nombreux, puisque je me suis dit que remercier les gens à 22 h ou 22 h 15 ce soir, il y aura sûrement moins de monde, mais il nous

65 apparaissait important pour tous les commissaires de remercier les requérants d'avoir initié ce processus, la Ville de Montréal, de l'avoir accordé, l'équipe de l'OCPM pour son appui, son efficacité, sa souplesse à s'adapter.

70 Et je voulais aussi, au nom de mes collègues, remercier les participants et les participantes comme vous ce soir. Il y en a eu des milliers à toutes sortes d'étapes qui ont pris le temps de s'informer, de discuter, d'alimenter notre réflexion et notre compréhension des réalités complexes, difficiles, sensibles que cachent le racisme et la discrimination systémiques.

75 **Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :**

80 Nous saluons aussi à l'avance, peut-être, avant qu'ils se présentent, les représentants de la Ville de Montréal, les représentantes et représentants, s'il en est. J'en profite pour vous préciser que ces personnes n'ont pas le droit de parole, mais qu'éventuellement, il pourrait y avoir une rectification s'il s'agissait de faits qu'ils voudraient faire rectifier.

85 Nous vous informons que l'ensemble des propos qui seront tenus ce soir seront transcrits par une sténographe, madame Pinet. Les transcriptions écrites, l'ensemble des opinions soumises à la commission, qu'elles soient soutenues à l'oral ou non, ainsi que toute la documentation relative à cette consultation seront rendues publiques dans les semaines qui suivent et demeureront ensuite accessibles sur le site de l'OCPM, sur le site internet de l'Office et en version papier, si vous le préférez, dans les bureaux de l'OCPM.

90 Quelques mots maintenant sur la consultation et sur l'Office de consultation publique de Montréal. La consultation est avant tout un exercice destiné aux citoyennes et aux citoyens. En vertu du droit d'initiative, les Montréalais et les Montréalaises ont demandé la tenue d'une discussion publique favorisant l'émergence de propositions constructives, novatrices et mobilisatrices sur le racisme et la discrimination systémiques dans les champs de compétences de la Ville de Montréal. Nous sommes ici, aujourd'hui, pour les entendre.

95 À la suite des séances d'auditions, donc à la suite de ce soir, ça arrive très vite, mes collègues et moi, nous analyserons toute l'information qui aura été soumise, je le réitère, à l'oral comme à l'écrit, pour émettre des recommandations au conseil municipal. Ce rapport sera rendu public par l'Office.

100 **Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :**

Alors, maintenant, quelques mots sur le déroulement. Les personnes qui se sont inscrites préalablement pourront faire part aux commissaires de leur opinion, préoccupations, commentaires, ce soir. Nous allons les appeler selon l'ordre prévu à l'horaire. Une vingtaine de
105 minutes à chaque personne, idéalement dix minutes, maximum, pour présenter leur opinion, dix minutes, maximum, pour échanger avec les commissaires.

À celles et ceux qui ont déposé une opinion écrite, nous voulons vous dire que nous l'avons lue très attentivement, donc s'il vous plaît, nous en présenter les éléments essentiels de
110 façon à laisser le plus de temps possible pour les échanges.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

La séance devrait prendre fin vers 22 h, mais on verra, c'est la dernière séance. S'il y a
115 beaucoup de questions, on peut déborder légèrement, mais nous observerons une pause à mi-séance.

Nous vous rappelons que le climat se doit d'être serein et courtois. C'est pourquoi nous ne tolérerons ni manifestation, ni remarque désobligeante, ni propos diffamatoire, ni attitude
120 méprisante. Nous vous invitons également à n'applaudir aucune intervention et je dois dire que je le répète audition après audition, mais nous n'avons jamais eu à rappeler cette consigne.

Nous vous invitons finalement à activer la fonction « silence » de vos téléphones
125 cellulaires, si vous en avez.

130 Et j'invite maintenant la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, et plus précisément son président, monsieur Philippe-André Tessier, et sa vice-présidente, madame Myrlande Pierre, à s'approcher de la table, et nous sommes tout ouïe. Nous avons lu avec attention votre volumineux rapport, alors pour le bénéfice de tout le monde, vous nous condensez ça dans la mesure du possible pour que nous puissions discuter avec vous.

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

135 M. PHILIPPE-ANDRÉ TESSIER :

140 Donc, mesdames les présidentes, madame la commissaire, messieurs les commissaires, je suis Philippe-André Tessier, je suis président de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec. Je suis accompagné de madame Myrlande Pierre, vice-présidente de la Commission.

145 Tout d'abord, nous désirons souligner la contribution des membres du personnel de la Commission ayant participé à la préparation de ce mémoire, Houda Asal, Jean-Sébastien Imbeault, Karina Montminy Évelyne Pedneault et Amina Triki-Yamani. Plusieurs d'entre eux sont présents ce soir. Nous vous remercions de nous avoir invités à présenter notre mémoire dans le cadre de cette consultation.

150 Comme vous le savez, la Commission est instituée en vertu de la Charte des droits et des libertés de la personne. Elle assure le respect et la promotion des principes qui y sont énoncés et elle assure également la protection de l'intérêt de l'enfant, ainsi que le respect et la promotion des droits qui lui sont reconnus en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse, finalement élevée à l'application de la Loi sur l'accès à l'égalité dans les organismes publics.

155 C'est à la lumière des droits garantis par la Charte que la Commission a produit ce mémoire. Elle se réfère également au droit international des droits de la personne, notamment à la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale et à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

La Commission s'inspire en outre des objectifs qui sont poursuivis par la Décennie internationale des personnes de descendance africaine proclamée en 2014 par l'Organisation des Nations Unies.

160

Il convient de saluer d'importantes prises de position prises par la Ville de Montréal sur le racisme et la discrimination systémiques. Néanmoins, la Commission a déjà eu l'occasion à plusieurs reprises de constater un certain manque de cohérence entre les discours publics de la Ville de Montréal et les mesures qu'elle met effectivement en œuvre pour lutter contre le racisme et la discrimination systémiques. Au-delà des discours, le temps est à la mise en œuvre concrète d'engagements. Un leadership...

165

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

Maître Tessier, vous me permettez de... Je me demande si les gens à l'arrière entendent bien. Alors, peut-être rapprocher le micro.

170

M. PHILIPPE-ANDRÉ TESSIER :

Je vais rapprocher le micro.

175

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

Je suis désolée de vous couper en plein élan, mais mieux vaut tard que jamais.

180

M. PHILIPPE-ANDRÉ TESSIER :

Alors, j'espère que les gens m'entendent mieux ainsi.

185

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

Oui.

M. PHILIPPE-ANDRÉ TESSIER :

190 Parfait. Alors, mes excuses pour ce petit quiproquo. Alors donc, poursuivons.

Au-delà des discours, le temps est donc à la mise en œuvre concrète d'engagements. Un leadership clair doit s'exercer pour passer de l'égalité de droit à l'égalité de fait pour l'ensemble des Montréalaises et des Montréalais. Cela passe par une stratégie concertée de lutte contre le racisme et la discrimination, la xénophobie et l'intolérance.

195 Le mémoire que la Commission présente aujourd'hui porte sur quatre thématiques : la lutte contre le racisme et la discrimination systémiques en emploi, la lutte contre les profilages discriminatoires, le traitement des actes haineux à caractère xénophobe, notamment islamophobe, ainsi que le droit au logement convenable.

200

Mme MYRLANDE PIERRE :

205 Alors, merci. Alors, bonsoir, mesdames, messieurs. Alors, quelques remarques préliminaires s'imposent toutefois avant de traiter ces thématiques. La Commission tient d'abord à souligner l'importance d'aborder le racisme et la discrimination dans une perspective systémique. Il ne suffit pas de s'attarder à l'effet isolé des actions ou des normes.

210 Alors, lutter contre le racisme et la discrimination systémiques implique aussi de considérer les faits de représentation sociale, de préjugés, d'attitudes, de pratiques individuelles et institutionnalisées qui se renforcent et s'alimentent mutuellement.

215 Il importe également de tenir compte du contexte sociohistorique, afin de prendre toute la mesure des conditions qui ont permis la mise en place de la reproduction des systèmes discriminatoires actuels. De même, la Commission appelle à analyser et à combattre le racisme et la discrimination systémiques en fonction de l'approche intersectionnelle des motifs de discrimination.

220 Trop nombreuses, par exemple, sont les personnes autochtones, les personnes racisées
et les personnes immigrantes racisées, notamment, tout particulièrement, les femmes et les
enfants, à souffrir d'inégalités, à vivre des situations d'inégalités socioéconomiques à Montréal. À
cet égard, la féminisation et la *racialisation* de la pauvreté constituent une illustration particulière
des effets croisés de différents systèmes d'oppression dont sont victimes les femmes autochtones
et les femmes racisées dans plusieurs domaines, secteurs de la société civile.

225 La Commission a plusieurs fois démontré ce phénomène, beaucoup trop rarement pris en
compte, notamment dans la conception de politiques publiques. Les données confirment d'ailleurs
que les minorités racisées, nées ici ou à l'étranger, vivent également des inégalités économiques
qui les situent pour un quart d'entre elles sous le seuil de faible revenu.

230 En outre, les femmes inuits, les femmes des minorités racisées, notamment celles de
première génération, sont parmi les plus défavorisées dans la RMR de Montréal.

M. PHILIPPE-ANDRÉ TESSIER :

235 Ces remarques préliminaires maintenant faites, la première thématique que nous
souhaitons aborder est l'emploi. À cet égard, la Commission formule plusieurs recommandations
à la Ville, au SPVM et à la STM afin qu'ils axent leurs interventions sur l'approche de l'accès à
l'égalité, et ce, à tous les niveaux du système d'emploi, que ce soit dans l'embauche, le maintien
240 ou encore, et surtout, la promotion en emploi.

Cependant, la Commission souhaite tout particulièrement attirer l'attention sur le déficit
criant des personnes autochtones et des personnes racisées dans les postes de niveau supérieur
de la Ville de Montréal, du SPVM et de la STM. La Commission recommande à ce sujet la mise
245 en place de mesures spécifiques pour améliorer la progression en emploi des employés de ces
deux groupes cibles.

Ce faisant, la haute direction, les ressources humaines, de concert avec les syndicats
concernés, devront notamment veiller à ce que le critère de l'ancienneté n'ait pas d'effet

250 discriminatoire sur la formation de nominations par intérim et la promotion en emploi des personnes autochtones et racisées.

Par ailleurs, la Commission est d'avis que la formation en matière de lutte contre le racisme et la discrimination systémiques doit être initiale, continue et obligatoire. Elle doit
255 systématiquement être assortie d'une évaluation formelle des acquis. À ce sujet, la Commission enjoint les trois organismes à renoncer au concept de gestion de la diversité et axer leur formation sur l'approche fondée sur l'accès à l'égalité en emploi.

La formation visée devrait être obligatoirement être suivie par tous les employés, mais
260 surtout par l'ensemble des gestionnaires. Ainsi, les membres des comités de sélection sauront détecter les effets discriminatoires que pourraient avoir les processus décisionnels sur les candidats racisés et les candidats autochtones.

Plus généralement, la Commission recommande que la Ville, le SPVM et la STM
265 prennent des mesures afin de s'assurer que les pratiques de sélection, d'embauche, de promotion et d'évaluation tiennent compte des compétences interculturelles et antiracistes pour l'ensemble de ses postes.

Mme MYRLANDE PIERRE :

270 Alors, maintenant, la deuxième thématique traitée par la Commission porte sur le profilage discriminatoire. Retenons d'abord qu'il s'agit d'une forme de discrimination interdite par la Charte.

Encore une fois, il convient de rappeler l'importance d'adopter l'approche
275 intersectionnelle de la discrimination. Il faut donc tenir compte des réalités particulières que peuvent vivre les victimes de profilage discriminatoire en fonction de leur origine ethnique ou nationale, mais aussi de leur condition sociale, de leur sexe, de leur âge, de leur identité ou expression de genre, de leur orientation sexuelle, de leur langue et/ou plusieurs de ces motifs.

280 À titre d'exemple, le rapport Armony-Hassaoui-Mulone démontre que les femmes
autochtones ont plus de risques de se faire interpeller par... que les femmes blanches, par
exemple, mais aussi que les hommes autochtones. Les personnes racisées âgées entre 15 et 34
ans courent également plus de risques de se faire interpeller que les personnes racisées plus
âgées. Donc, on voit que l'âge est aussi un élément de discrimination.

285 Alors, ces constats sont d'autant plus troublants que cela fait maintenant plus de 15 ans
que la Commission œuvre à dénoncer et à enrayer le profilage racial. Elle a formulé d'importantes
recommandations, et ce, à ce sujet, tant à la Ville de Montréal qu'au SPVM et qu'à la STM.

290 Dès 2005, la Commission a pris acte du caractère systémique du profilage discriminatoire,
notamment dans la définition du phénomène qu'elle a développée. C'est pourquoi la Commission
déploire que le document de consultation préparé dans le cadre de la présentation ne reprenne
pas... en fait, la démarche de recherche faite par les chercheurs ne reprenne pas... ne reprenne,
en fait, qu'une partie de cette définition. On tronque ainsi des éléments essentiels à une
295 compréhension complète et holistique du profilage discriminatoire.

La Commission recommande que la Ville de Montréal adopte officiellement la définition du
profilage racial de la Commission, afin d'assurer une compréhension complète de celle-ci.

300 En 2018, la Ville de Montréal a rendu publics d'importants engagements pour contrer le
profilage, le phénomène du profilage racial. La Commission tient à le noter. Et malgré cela, la
mise en œuvre de solutions tant... dans une perspective systémique semble toujours poser
d'importantes difficultés.

305 Alors, se fondant sur ces considérations, la Commission réitère l'ensemble des
recommandations qu'elle a formulées en vue d'enrayer le profilage discriminatoire.

Ce faisant, la Commission insiste entre autres sur la nécessité de se doter d'indicateurs
afin d'effectuer une collecte de données fiable, eu égard aux personnes surveillées, interceptées,
310 interpellées et/ou accusées.

Alors, cette collecte de données devrait permettre de déceler les possibles pratiques de profilage dans les actions menées dans différentes étapes de la judiciarisation. Les données devraient en outre être collectées en fonction de différents motifs de discrimination, afin de broser un portrait de l'intersectionnalité des profilages.

315

À nouveau, la Commission recommande que la Ville de Montréal, le SPVM et la STM effectuent une reddition de comptes publics annuelle suivant les modalités détaillées dans notre mémoire.

320

Enfin, la Commission recommande que la Ville de Montréal interdise de manière définitive, dès maintenant, les interpellations sans motif des piétons et passagers de véhicules sur son territoire.

M. PHILIPPE-ANDRÉ TESSIER :

325

Je vois le temps qui file et dans l'intérêt du temps, je serai bref sur cette troisième section. Nous tenons à rappeler que les crimes et incidents haineux constituent une forme grave de discrimination lorsqu'ils ciblent une personne ou un groupe en raison de caractéristiques liées à un des motifs interdits par la Charte. C'est pourquoi il est toujours nécessaire de s'y attaquer.

330

Dans le cadre d'une recherche récente portant sur les actes haineux à caractère xénophobe, notamment islamophobe, la Commission a constaté que le SPVM a davantage structuré ses interventions en matière de crimes et incidents haineux que les autres services de police rencontrés. Il reste néanmoins des défis.

335

La Commission recommande ainsi que le SPVM poursuive ses efforts pour s'assurer que les membres de son personnel soient formés sur l'enjeu des actes haineux et sur le cadre de la Charte.

340

Il s'agit, entre autres, et peut-être principalement, de garantir aux victimes un traitement adéquat lors de signalements de crimes et d'incidents haineux. Il faut que le SPVM initie des

travaux visant à enrayer les obstacles existants lors du signalement des crimes haineux et améliorer le soutien offert aux victimes. De tels travaux devraient être entrepris conjointement avec les associations et les groupes concernés, de même qu'avec les organismes d'accompagnement de victimes sur le territoire.

345

Mme MYRLANDE PIERRE :

Alors, la Commission tient en dernier lieu à insister sur l'accès en pleine égalité à un logement convenable et abordable pour les personnes autochtones, les personnes racisées, dont celles immigrantes.

350

Rappelons d'abord que vivre dans un logement inabordable, insalubre ou de taille non convenable représente autant de facteurs de risque pour la santé physique et psychologique des occupants. De mauvaises conditions de logement peuvent en outre affecter le développement des enfants et leur réussite éducative, leur réussite scolaire.

355

Alors, dans ce contexte, la discrimination raciale et le racisme doivent être pris en compte à travers les obstacles systémiques menant à des formes de précarité résidentielle accrue. Ces obstacles affectent particulièrement les nouveaux arrivants, les personnes autochtones et les personnes racisées.

360

L'intersectionnalité des motifs de discrimination joue par ailleurs un rôle important dans les difficultés rencontrées dans le secteur du logement. La condition sociale se cumule bien souvent aux autres motifs interdits de discrimination que sont la race, la couleur, l'origine ethnique ou nationale. La situation des femmes, par exemple, ouvre des mesures ciblées... Excuse-moi, j'ai...

365

M. PHILIPPE-ANDRÉ TESSIER :

C'est correct.

370

Mme MYRLANDE PIERRE :

375 Oui.

Alors, voilà : les personnes nouvellement arrivées, racisées ou autochtones appellent également à une analyse particulière. Le portrait que brosse la Commission concerne d'abord les personnes racisées, ainsi que les immigrants de première génération, incluant les nouveaux arrivants qui vivent pour la majorité en situation de pauvreté.

380 La Commission traite notamment les inégalités supplémentaires qu'ils peuvent subir du fait qu'ils habitent un milieu de longue date défavorisé. Affectant tout particulièrement les chances de développement des enfants, le milieu défavorisé peut contribuer à perpétuer finalement la situation de pauvreté de ces habitants et avoir une incidence intergénérationnelle.

385 De plus, la Commission insiste sur la difficulté des femmes nouvellement arrivées et racisées à accéder à un logement, y compris le logement de taille suffisante. Cette difficulté se cumule à celles qu'elles rencontrent dans le secteur de l'emploi – donc, on voit la combinaison des difficultés et des formes de discrimination. Ainsi, non seulement sont-elles obligées de se loger à plus haut coût, mais elles doivent assumer ceci avec des revenus moindres.

390 La Commission souhaite également faire ressortir la situation de logement difficile des demandeurs d'asile, des réfugiés, des migrants à statut précaire. Ceux-ci sont à la fois plus susceptibles d'occuper des logements insalubres de Montréal et souvent, les moins outillés pour défendre leurs droits. Notons d'ailleurs que plusieurs ne sont pas éligibles à un logement à loyer modique. L'accès à un logement convenable est pourtant un facteur important d'intégration des personnes immigrantes.

395 400 Par ailleurs, c'est un fait documenté, es populations autochtones comptent parmi les populations de Montréal dont le sort inquiète le plus. Elles sont d'abord confrontées à de nombreux obstacles au moment de trouver un logement, notamment en raison de leur faible revenu, et du racisme de certains propriétaires. Elles doivent, de plus, faire face à des difficultés

405 d'intégration, à l'isolement, à la pauvreté, à l'abus de substances. Elles sont aussi plus exposées
à vivre en situation d'itinérance.

410 La situation des femmes autochtones est particulièrement inquiétante, préoccupante.
Comme le décrit le rapport de la Commission Viens, elles subissent plus que n'importe quel autre
groupe des formes de violence domestique, entre autres liées à un logement surpeuplé et à la
surconsommation. Cela les conduit à fuir leur milieu d'origine, ce qui les vulnérabilise davantage,
eu égard à l'itinérance.

415 La situation des femmes inuits, caractérisée par un mince filet social en milieu urbain, est
encore plus préoccupante. L'accès et le maintien dans le logement sûr, convenable et abordable
apparaissent dès lors comme un enjeu déterminant. Une recherche récente a démontré par
ailleurs que l'occupation d'un logement stable par les participants autochtones a réduit de façon
significative le risque d'être hospitalisé et incarcéré.

420 Alors, retenons également qu'un logement adéquat est aussi un lieu dans un
environnement sain et bien aménagé, un lieu près du travail et des services, ainsi qu'un lieu facile
d'accès en transport en commun. La Commission reconnaît les initiatives récentes entreprises par
la Ville de Montréal en matière de logement. Des efforts doivent néanmoins être poursuivis pour
mieux protéger les groupes de personnes subissant de la discrimination dans ce secteur.

425 Dans ce sens, la Commission recommande, dans le respect de ses compétences, à la
Ville de Montréal qu'elle assure un rehaussement du financement du secteur du logement social
et que ce financement soit reconduit de manière pérenne. Donc, assurer la pérennité de ce
financement.

430 Ce faisant, la Ville devrait viser l'accès à des logements sociaux de différents types, par
exemple les logements familiaux, logements avec ou sans soutien communautaire, les
coopératives, les maisons de chambre, et cætera

435

La Ville devrait en outre concevoir des programmes particuliers et adaptés pour des catégories de locataires plus susceptibles d'éprouver des difficultés en matière de logement et d'itinérance. Pensons, entre autres, aux personnes autochtones, aux personnes racisées et aux nouveaux arrivants, dont les femmes de ces groupes.

440

Enfin...

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

Excusez-moi, madame Pierre, mais il va falloir vraiment accélérer.

445

Mme MYRLANDE PIERRE :

D'accord, parfait.

450

M. PHILIPPE-ANDRÉ TESSIER :

On termine.

455

Mme MYRLANDE PIERRE :

On termine, là, bientôt.

460

Enfin, la Commission recommande que la Ville ait recours à l'ensemble de ses champs de compétences et utilise toutes ses ressources disponibles afin de lutter contre les problèmes de salubrité dans le logement, incluant... par l'imposition de sanctions appropriées.

465 **M. PHILIPPE-ANDRÉ TESSIER :**

Et je conclus en soulignant que la Ville de Montréal est un acteur incontournable pour combattre le racisme et la discrimination systémiques. La Commission l'encourage d'ailleurs à servir de modèle en la matière.

470

Pour ce faire, nous recommandons que la Ville élabore une politique de lutte contre le racisme et la discrimination systémiques qui tienne compte des réalités particulières dont nous venons de faire état. Cette politique devra être préparée avec des groupes concernés et il faudra que la problématique du racisme et de la discrimination soit replacée dans son contexte sociohistorique, systémique et intersectionnel. Il faudra que cette politique soit accompagnée d'un plan d'action et qu'une évaluation régulière de ces mesures soit faite à l'aide d'indicateurs appropriés.

475

Nous vous remercions pour votre attention.

480

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

Merci à vous. Alors, je vais y aller très rapidement avec quelques questions aussi.

485

De la même façon que la Ville est un acteur incontournable dans la lutte contre le racisme, j'imagine que la Commission des droits, de par sa mission, est aussi un acteur, un spectateur incontournable dans cette même lutte.

490

Vous avez souligné les initiatives prises par la Ville dès 1989 avec la signature de la déclaration contre le racisme et contre la discrimination raciale. Depuis ce temps-là, il y a eu plusieurs déclarations et engagements de la Ville, et vous avez souligné le manque de cohérence, mais est-ce que j'ai raison de penser que ces déclarations vont être de plus en plus édulcorées?

495 C'est-à-dire, à partir de la discrimination raciale jusqu'à la gestion de la diversité et du
mieux vivre ensemble, est-ce que la Commission a observé qu'il y a moins, c'est-à-dire qu'il y a
moins de prise sur la question du racisme?

Mme MYRLANDE PIERRE :

500 Alors, d'abord pour qu'il y ait une prise sur le racisme et pouvoir vraiment combattre ce
phénomène délétère dans notre société, il faut reconnaître son existence. Il faut savoir le nommer,
lorsqu'il faut nommer le racisme. Et je vous dirais, au Québec, de manière générale, ce qui inclut
la Ville de Montréal, vous avez parlé des différentes déclarations, je dirais même des politiques
qui sont mises en place, mais le problème qui se pose souvent, c'est dans la mise en œuvre.

505 Parce qu'on peut avoir de belles politiques, on peut avoir un discours normatif qui vise à
lutter contre le racisme et la discrimination, mais ce discours normatif ou ces politiques
n'entraînent pas nécessairement des actions concrètes sur le terrain, dans des différents milieux,
pour assurer une réelle mise en œuvre, une mise en œuvre effective, finalement, de ces
510 politiques qui peuvent... parce que si ces politiques, finalement, sont mises en œuvre, on peut
arriver à des résultats concrets. Mais le problème est dans la mise en œuvre des politiques, les
déclarations sont souvent des déclarations de principes, aussi, il ne faut pas non plus l'occulter.

515 Donc, tout... moi, je vous dirais toute politique publique visant, par exemple, à lutter contre
le racisme et la discrimination, donc ça prend, non seulement comme mon collègue le disait, ça
prend une réelle politique, mais il faut d'autant plus que cette politique soit mise en œuvre de
manière effective. Assurer, par exemple, de mesurer, par exemple, d'évaluer cette politique pour
mesurer la portée de cette politique, également.

520 **Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :**

J'arrive donc à votre recommandation 1, qui est le pendant, justement, on arrive aux
questions de gouvernance, et avant d'y arriver très précisément, en fait, ma question c'était, avant
d'y arriver : est-ce qu'il y a un contexte actuellement favorable? La Commission doit savoir

525 quelles sont les fois où ses recommandations risquent plus d'être écoutées que d'autres. En
1989, il y avait eu l'enquête sur les relations entre la police et les minorités visibles.

 En 1990, il y a eu également, il y avait une question de contexte, c'est là que février,
mois de l'histoire des Noirs, a été décrété. Il y avait un contexte.

530

 Est-ce que vous pensez qu'actuellement, la Commission, comme spectateur, peut voir
un... qu'est-ce qui pourrait aider en quelque part? Très brièvement, et ensuite, j'arrive à la
recommandation 1.

535 **M. PHILIPPE-ANDRÉ TESSIER :**

 Très brièvement, alors simplement, pour dire que la question du contexte, nous pensons
qu'une des recommandations de la Commission a toujours été en matière, par exemple, sur la
question du profilage racial, la collecte de données.

540

 On a vu récemment l'impact d'un rapport, l'impact de la donnée sur la prise de décision
publique. Cela s'est suivi d'une séance de la Commission de la sécurité publique, où ma collègue
a fait une présentation pendant trois heures et demie, en échange avec les membres du conseil
de ville, qui ont eux-mêmes adopté une résolution.

545

 Il y a eu également des engagements... du comité exécutif de la Ville de Montréal, donc
on voit ces indices. Il y a ces éléments-là, mais on revient à la base de ce que la Commission a dit
il y a déjà 10 ans dans son avis sur le profilage racial. La donnée, collecter cette donnée-là, aller la
chercher pour bien comprendre les phénomènes mis en place puis pouvoir les nommer comme
550 ma collègue disait, c'est le nerf de la guerre, il faut commencer par là, et cet engagement-là, il
peut... il est pris par le comité exécutif, il peut être mis en place, mis en œuvre et nous permettre
véritablement d'aligner cette politique-là dans le futur.

555

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

560 Je suis d'accord que d'un plan d'action, on peut arriver à une opérationnalisation, une mise en œuvre effective avec l'analyse des données, avec les indicateurs de suivi, de performance et ainsi de suite.

565 Mais je veux savoir, pour la Commission des droits, qui a un... je veux dire, qui a pour mission, à son article 71, non seulement de faire des enquêtes, mais qui, à 71.4, à 71.7, peut aussi coopérer, faire de l'éducation au droit – et quand on parle d'éducation au droit, on parle de concertation communautaire – est-ce que la Commission peut s'engager aujourd'hui à être un allié à... disons, à aider la Ville de Montréal de façon très concrète?

Mme MYRLANDE PIERRE :

570 Bien, moi je vous dirais qu'il y a déjà quand même une participation de la Commission. L'exemple de mon collègue, c'est que lors de la Commission sur la Sécurité publique, c'était une première. Nous avons été invités puis nous avons dit : « Bien, écoutez, voilà à un moment pour faire avancer une question qui est dénoncée, déplorée depuis plus d'une décennie par la Commission. »

575 Donc, c'était un moment quand même assez fort parce que le rapport, quand même, a eu pour... ce rapport a pu mettre en exergue, hein, non seulement a pu quantifier, mais a mis en lumière cette problématique qui est décriée depuis plusieurs années.

580 Alors, oui, je pense que la Commission joue ce rôle d'éducation, continue à le faire via différentes activités, mais également par les études que nous menons, et également aussi à... un des mandats de la Commission, c'est aussi de commenter, de prendre position sur tout projet de loi du gouvernement du Québec et on l'a fait à cet égard plusieurs fois.

585

M. PHILIPPE-ANDRÉ TESSIER :

590 Juste pour compléter sur ce qu'on peut faire, la Commission, aussi, offre ses services de formation à la Ville de Montréal, l'a déjà fait par le passé, va continuer à le faire. Ces engagements-là ont déjà été pris par le passé et c'est pour nous une des façons d'exercer cette compétence-là dont vous décrivez, qui est prévue à l'article 71 de la Charte.

595 C'est sûr et certain que l'acteur institutionnel qu'est la Ville de Montréal a énormément de ramifications, mais on a toujours été présent pour offrir les formations lorsqu'elles étaient... puis même les proposer à la Ville pour s'assurer, justement, que ces éléments-là, notamment la question du profilage, mais la question l'accès à l'égalité en l'emploi aussi.

600 Donc, ils ne sont pas toujours visibles, ces échanges-là, ces participations-là, mais je peux vous assurer qu'elles sont continues.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

605 Je vais laisser la place à mes collègues. J'en ai déjà trop pris.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

610 Oui, bonsoir, merci de votre rapport. Plusieurs personnes sont venues ici nous dire jusqu'à quel point les prérogatives de l'ombudsman de la Ville en regard des plaintes liées à la discrimination ou au racisme semblaient avoir véritablement des pouvoirs limités.

615 Alors, ma question c'est : est-ce que vous avez réfléchi à ça à la Commission? Est-ce qu'on peut imaginer une façon de renforcer les pouvoirs de l'ombudsman pour mieux accompagner ceux et celles qui osent porter plainte?

M. PHILIPPE-ANDRÉ TESSIER :

620 Nous n'avons pas réfléchi spécifiquement à la question de l'ombudsman. Je pense que si vous avez pris connaissance de nos 125 pages, ce n'est pas un élément sur lequel on a insisté.

625 Cela dit, c'est sûr et certain que le rôle des protecteurs du citoyen, donc des ombudsmans, peut jouer un rôle efficace, effectivement, de suivi de recommandations. Encore une fois, la question, c'est vraiment, puis je pense que c'est un peu l'orientation qu'on prend dans notre mémoire, c'est qu'il y a aussi des gestes forts à poser....

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

630 Absolument.

M. PHILIPPE-ANDRÉ TESSIER :

635 ... que la Ville peut poser, et je pense que pour nous, d'avoir des endroits où les citoyens peuvent se sentir pris en charge, accompagnés dans une démarche par rapport à la Ville, c'est toujours porteur. Je vous dirais que la Commission, on est un de ces endroits-là aussi. Dans les faits, nous recevons...

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

640 Oui, vous êtes débordés.

M. PHILIPPE-ANDRÉ TESSIER :

645 Certes, mais nous recevons quand même un volume de plaintes qui, bon an, mal an, se maintient et même tend à augmenter, parce que ces problématiques-là vécues par la Ville de Montréal dans son ensemble, bien, nous, c'est sûr qu'on les traite à travers un système de plaintes.

650 Mais tout système de plaintes, maintenant, au Québec, en 2019, dans une société d'État
de droit quand même assez évoluée comme le Québec, bien il y a d'autres mécanismes qui sont
en place. Maintenant, il y a les méthodes de résolution de conflits qui sont la médiation. Les
ombudsmans font partie de cet ensemble d'outils...

655 **Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :**

D'où ma question.

M. PHILIPPE-ANDRÉ TESSIER :

660 ... que les citoyens peuvent s'approprier pour répondre. Donc, oui, c'est sûr que
l'ombudsman peut faire partie d'une solution. Je ne verrais pas... Bien que ça ne soit pas partie
de notre mémoire, puis sans vouloir trop m'avancer sur ce que mes collègues diraient, c'est sûr et
certain qu'il y a un ensemble de... d'œuvres, de moyens mis en place pour accompagner les
citoyens, parce que c'est un des éléments, aussi, de notre étude sur les actes haineux.

665 Il faut avoir ces débouchés-là, ces accompagnateurs-là pour permettre, des fois, de
démystifier les choses qui, pour nous, semblent très simples, mais qui sont très complexes.

Mme MYRLANDE PIERRE :

670 Peut-être juste compléter. Et dans une stratégie de lutte contre le racisme et la
discrimination, ça prend plusieurs actions complémentaires. Moi, je pense que ce n'est pas une
action isolée qui va permettre d'aborder la problématique, mais aussi mettre en place des
mesures pour s'attaquer au phénomène du racisme et de la discrimination.

675 Donc, moi, je crois que c'est vraiment dans un continuum d'actions pérennes et
structurées que, finalement, socialement, on va avoir des résultats tangibles. Alors...

680 **Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :**

Mais vous avancez aussi que les actes haineux, qui sont en hausse, et devant cette commission, nous avons entendu moult exemples, notamment venant des femmes voilées à Montréal, qui subissent insultes, crachats et j'en passe, et des meilleures.

685

Vous demandez que les actes haineux soient reconnus comme une forme grave de discrimination, donc sanctionner?

M. PHILIPPE-ANDRÉ TESSIER :

690

Forcément. Il y a toujours la possibilité de sanctionner la... toute conduite qui s'associe à un acte haineux, qui est discriminatoire, qui est une conduite discriminatoire au sens de la Charte québécoise.

695

Maintenant, comme je vous le dis, il faut aussi des mécanismes souples....

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

Pour les accueillir.

700

M. PHILIPPE-ANDRÉ TESSIER :

Pour accueillir...

705

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

Exactement.

710

M. PHILIPPE-ANDRÉ TESSIER :

715 Pour les orienter, pour les guider, pour les accompagner, et puis des fois, bien, il y a des solutions, comme ça, qui se... il y a des solutions qui se présentent aux parties prenantes qui ne sont pas, puis à la Commission même, qui ne sont pas de l'ordre du judiciaire.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

720 Oui, oui. Je comprends.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

Madame Gold. Madame Gold a une question.

725 **Mme JUDY GOLD, commissaire :**

Bonsoir.

M. PHILIPPE-ANDRÉ TESSIER :

730 Bonsoir.

Mme MYRLANDE PIERRE :

735 Bonsoir.

Mme JUDY GOLD, commissaire :

740 Quant au profilage racial et social, il y a un certain nombre d'intervenants à cette consultation qui ont suggéré la création d'un nouveau bureau indépendant.

745 Il y en a qui ont suggéré un bureau qui offrirait des conseils juridiques et du soutien psychologique. Il y en a d'autres qui ont suggéré un bureau qui traiterait des plaintes de profilage. Il y en a d'autres, plus généralement, qui ont suggéré une entité qui assurerait la surveillance en la matière.

750 Alors, au sujet du profilage discriminatoire et considérant la mission de la Commission des droits de la personne, y a-t-il à votre avis la place pour une nouvelle entité indépendante? Et si oui, quel devrait être son mandat et comment s'harmoniserait-il avec le travail de la Commission des droits de la personne?

M. PHILIPPE-ANDRÉ TESSIER :

755 C'est une vaste et grande question. Dans un premier temps, il faut se rappeler une chose, c'est que la Commission a un rôle évidemment de traiter et d'appliquer des plaintes en matière de profilage racial, mais pas seulement ça, et le territoire qu'elle vise aussi, c'est l'ensemble du Québec.

Mme JUDY GOLD, commissaire :

760 Oui.

M. PHILIPPE-ANDRÉ TESSIER :

765 Puis les citoyens montréalais peuvent vivre du profilage à Longueuil, parce qu'aux dernières nouvelles, les citoyens montréalais prennent le pont puis vont à Longueuil, donc l'enjeu du profilage racial, ce n'est pas un enjeu que montréalais. Donc, nous avons vu... nous avons des dossiers qui impliquent les villes entourant la couronne montréalaise, mais également ailleurs.

770 La question aussi à la source de la Commission Viens, si on se rappelle, c'est des problématiques liées aux autochtones en région. Donc, il ne faut pas oublier que le phénomène du profilage racial, ce n'est pas qu'un phénomène montréalais.

775 Et donc, moi, ce que je vous dis à ça, c'est que c'est sûr qu'il y aura toujours besoin d'une
Commission des droits qui veille à traiter l'ensemble des plaintes sur le territoire québécois.
Maintenant, comme le dit ma collègue, d'avoir des mécanismes ou d'avoir des
accompagnements, ce n'est pas un angle sur lequel on s'est prononcé à l'interne et je vous dirais
que je serais prudent dans ce genre de commentaire là, simplement pour vous dire que lorsqu'il y
a élaboration d'une politique, il y a différents outils qui peuvent être dotés puis que la Ville peut
utiliser pour venir outiller puis venir faire des suivis.

780 Alors, à la lumière de ce genre de politique là, ce genre de proposition là, comme la
Commission l'a fait par le passé, bien, ça nous fera plaisir, à ce moment-là, sur proposition, de se
prononcer puis de voir si c'est un élément qui est positif pour assurer vraiment un traitement des
plaintes en profilage racial.

785 **Mme MYRLANDE PIERRE :**

790 Et je vous dirais, comme vient le préciser le président, la problématique du profilage racial,
bien sûr, bon, le dernier rapport vise essentiellement le SPVM, Service de Police de Montréal,
mais cette problématique, elle se transpose dans plusieurs villes en périphérie de Montréal et
c'est pour cette raison que nous, nous sommes aussi en pourparlers, par exemple, avec le
ministère de la Sécurité publique pour, justement, que ce problème, hein, ce problème délétere
puisse être abordé dans toute sa complexité, mais aussi de manière holistique pour s'assurer qu'il
y ait non seulement des mesures, qu'il y ait des politiques, mais pour contrer le phénomène dans
sa globalité.

795 **Mme JUDY GOLD, commissaire :**

800 D'accord.

Mme MYRLANDE PIERRE :

Donc, il y a ce travail continu qui se fait...

Mme JUDY GOLD, commissaire :

805

Merci.

Mme MYRLANDE PIERRE :

810

... avec le ministère de la Sécurité publique.

Mme JUDY GOLD, commissaire :

815

Merci. J'ai juste une dernière question, je sais que le temps passe.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

Oui, et ensuite, ce sera monsieur Thuot et ensuite, monsieur El-Hage.

820

Mme JUDY GOLD, commissaire :

Je profite de votre présence pour vous poser une question d'ordre plutôt théorique : voyez-vous une différence entre la discrimination systémique au motif de la race et le racisme systémique? Est-ce une chose et son semblable ou sont-elles deux notions distinctes? Je pose des questions assez difficiles ce soir.

825

Mme MYRLANDE PIERRE :

Bien, c'est une question, en fait, qui fait l'objet de beaucoup de débats...

830

Mme JUDY GOLD, commissaire :

Oui.

835 **Mme MYRLANDE PIERRE :**

... non seulement dans le milieu académique, mais également au sein de la société civile, et je vous dirais, bon, moi-même, tout récemment, ça a été... ça a fait l'objet de débats à l'intérieur d'un groupe de travail.

840

Le caractère systémique est important à prendre en compte parce que le caractère systémique, finalement, on le retrouve à travers non seulement les processus, à travers les institutions, mais c'est important de poser l'enjeu sous l'angle systémique pour éviter justement la reproduction, hein, la reproduction des discriminations, du racisme.

845

Alors, l'aborder sous l'angle systémique permet à mon avis d'avoir une prise réelle non seulement pour la conception de politiques, mais aussi dans une perspective de stratégie de lutte contre le racisme et la discrimination.

850

Je vous dirais que c'est une vaste question qui fait encore l'objet de débats, mais nous, dans notre mémoire, on a clairement pris position pour aborder le racisme et la discrimination dans son caractère systémique, justement pour assurer qu'il y ait des mesures et des actions pérennes qui vont perdurer dans le temps. Voilà.

855 **Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :**

Merci. Jean-François.

M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, commissaire :

860

Oui, bonsoir. Plusieurs citoyens, plusieurs groupes de citoyens, lors de leur témoignage, nous disaient à quel point, bon, souvent, ils ont peu confiance dans les mécanismes en place. Et s'agissant des mécanismes de plaintes, ce qui ressortait beaucoup, c'était la complexité des recours...

865

M. PHILIPPE-ANDRÉ TESSIER :

Oui.

870 **M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, commissaire :**

... le manque de fluidité, et cætera.

875 Alors, j'essaie de voir des cas de figure. Un accrochage entre personnes dans l'autobus, mécanisme de plaintes à la STM; la police, SPVM; la Ville, l'ombudsman, mais de façon limitée, parce que comme vous l'avez signalé, en fouillant un petit peu le mandat de l'ombudsman on s'aperçoit que celui-ci, effectivement, reçoit des plaintes de citoyens à l'égard de décisions de la Ville, mais si j'ai bien compris le texte, il ne traite pas de plaintes concernant une décision du conseil municipal, conseil d'arrondissement, par exemple, l'adoption d'une réglementation. Or, il y
880 a eu des citoyens qui sont venus faire état de règlements potentiellement discriminatoires.

J'ajoute la liste : une personne en quête de logement. Vous avez souligné la difficulté, la discrimination en matière de logement sur le territoire de la Ville, c'est de compétence provinciale. Un citoyen fait l'objet d'une discrimination avec un propriétaire : il va s'adresser à la Régie, peut-
885 être chez vous, bon.

Mme MYRLANDE PIERRE :

Ici. Absolument, absolument.

890

M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, commissaire :

895 Alors, vous voyez, c'est compliqué; il y a un manque de fluidité. Comment, dans la perspective du citoyen, rendre ça plus simple et plus efficace? C'est une énorme question, mais est-ce que ça se fait par le biais d'une politique en matière de racisme ou il y aurait moyen

d'établir des balises générales pour tous les acteurs qui reçoivent des plaintes et qui doivent les traiter?

M. PHILIPPE-ANDRÉ TESSIER :

900

C'est sûr que la question de l'accès à un système de traitement de plaintes, c'est la question plus vaste de l'accès à la justice, aussi, au Québec, qui est un vaste débat, une vaste question.

905

Je peux vous dire une chose puis je réponds à votre question puis à celle de votre collègue de tout à l'heure, également, en la façon suivante : c'est bien beau un mécanisme de plaintes, mais une personne qui sait c'est, quoi faire une plainte, déposer une plainte, passer à travers le processus qu'est... ce n'est pas un processus simple de judiciairiser un dossier pour quiconque. N'importe quel dossier.

910

Et je ne dis pas ça pour le réduire ou le diminuer : je le dis parce que c'est une stricte réalité. Il y a des avocats de la Ville, il y a des contre-interrogatoires, il y a un tribunal. Ce n'est pas quelque chose dans la vie quotidienne de quelqu'un qui est un moment de plaisir et de pur bonheur d'aller témoigner au tribunal sur une situation vécue de racisme ou discrimination.

915

Alors, c'est pour ça que pour nous, pour la Commission, une des démarches que l'on a faites, c'est de trouver d'autres mécanismes pour tenter de régler ces questions-là, mais surtout, puis c'est un peu le sens de notre mémoire, c'est d'agir en amont. Puis c'est ça, le sens de la Charte, c'est ça, le sens de la mission puis du mandat d'éducation puis de coopération de la Commission. C'est de dire « attaquons-nous à la racine de la problématique plutôt que de traiter les symptômes ou la plainte ». Et là, ici, quand on dit collecter de la donnée depuis 10 ans, c'est parce qu'on veut être capable de démontrer, comme le rapport Armony l'a démontré, qu'effectivement, il y a, une prévalence plus grande pour les jeunes hommes noirs ou pour les femmes autochtones, d'interpellations.

925

Ça va nous permettre de dire puis d'affirmer haut et fort par la suite que là, maintenant, peut-être que la question des interpellations, bien, c'est peut-être le moment, venu le moment de dire, le moment de dire que ça suffit, ce n'est pas une pratique policière qui vaut la peine d'être maintenue en 2019.

930

Et ça, véritablement, là on s'attaque à la cause, on s'attaque à la racine et là, on va nécessairement donc avoir moins de dossiers parce que si on cesse les interpellations, bien, forcément, il y aura donc moins de cas de profilage.

935

Alors, c'est un peu une réponse un peu... à laquelle je fournis une réponse que je vous fournis pour vous dire que sinon, un système parfait de gestion des plaintes, il n'y en aura pas, parce qu'effectivement, comme vous l'avez dit, il y a de multiples compétences en cause. La question du logement, bien, c'est une question du logement puis il y a des autorités puis il y a des tribunaux qui sont saisis de ça.

940

Évidemment, nous, la Commission, on a ce regard-là qui est l'ensemble de l'œuvre. Donc, on voit des dossiers de logement, on voit des dossiers impliquant le SPVM, on voit des dossiers...

Mme MYRLANDE PIERRE :

945

Profilage.

M. PHILIPPE-ANDRÉ TESSIER :

950

... on voit des dossiers en emploi, on les voit un peu partout. Donc, si on veut, on est déjà un peu cet endroit-là où l'ensemble de ces choses-là peuvent converger. Mais évidemment, pour une ville comme celle de Montréal avec l'ensemble de ses ramifications, vous aurez compris que ça suppose un lourd travail, un lourd fardeau et c'est pour ça qu'on cherche à s'attaquer aux causes du système et aux causes de la problématique plutôt que de toujours essayer de traiter à la pièce, ces des problèmes... individuels.

955

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

Monsieur El-Hage.

960

M. HABIB EL-HAGE, commissaire :

Merci.

965

Merci pour la présentation, un très beau document, beaucoup de choses et il y a plusieurs éléments qui ont attiré mon attention, notamment la question de la volonté politique, la question du leadership qui, à mon avis, ça commence par là.

970

Comme mes collègues ont dit, plusieurs citoyens sont venus nous parler de la difficulté en lien avec le programme d'accès à l'égalité. Plusieurs sont venus nous dire : « Comment se fait-il que ça ne fonctionne pas? Comment se fait-il qu'il y a encore des problèmes? Comment se fait-il qu'on n'arrive pas à avoir non pas juste l'accès, mais aussi la rétention? » L'accessibilité était très difficile. Plusieurs sont venus nous le dire. Vous le dites dans la recommandation 2 et 3, aussi, vous parlez de la Loi d'accès à l'égalité.

975

Je vous poserais la question que tout citoyen peut la poser : qu'est-ce qui ne fonctionne pas dans l'application de cette loi-là et des programmes, par exemple, à Montréal, étant donné que vous connaissez très bien ça?

980

Mme MYRLANDE PIERRE :

Alors, je vais me permettre d'évoquer quelques éléments de réponse parce que vous savez que le programme en lui-même, ça fait plusieurs années que la Commission le déplore, mais également d'autres organisations de la société civile : c'est que c'est l'application.

985

Vous avez parlé d'application, mais le mot essentiel pour comprendre les raisons qui font en sorte que ce programme-là ne produit pas les résultats visés par les programmes, qui sont non

990 seulement de combattre les discriminations dans le domaine de l'emploi pour assurer une meilleure représentation de la population dans les différents corps d'emploi... c'est l'application qui pose un réel problème.

995 Il y a aussi la question de l'auto-identification parce que vous savez que c'est un programme, à la base, qui vise l'auto-identification, et là, il y a quand même certains groupes de population, par exemple, les personnes handicapées et les personnes, aussi, de minorités racisées qui ne s'auto pas identifient tout le temps non plus, parce qu'il y a encore des idées préconçues via ces programmes.

1000 Donc, il y a encore des idées, il y a des préjugés, parce qu'à la base, il y a une incompréhension, également, même à l'intérieur des organisations. Le programme vise à corriger des discriminations systémiques et à compétences équivalentes, on va prioriser, on va préconiser l'embauche d'une personne, par exemple, faisant partie des groupes visés. Donc, il y a tous ces éléments qu'il faut prendre en compte.

1005 Depuis plusieurs années, on fait de la formation, on fait de la sensibilisation, mais il faut appeler également à la responsabilisation des organismes visés par la Loi sur l'accès à l'égalité dans les organismes publics. Nous, on parle de reddition de comptes, d'obligation de reddition de comptes et d'imputabilité, et ces aspects-là sont manquants dans l'application de ces programmes. Il faut qu'il y ait des responsables.

1010 Par exemple, dans certaines organisations, la haute gestion : quelle est sa responsabilité dans la mise en œuvre effective et efficace dans les programmes d'accès à l'égalité?

1015 Donc, vous voyez, la question, elle est à la fois complexe, mais je reviens à dire tout autant que nous n'aurons pas cette obligation de résultats, d'imputabilité et d'obligation de reddition de comptes par les personnes qui sont en position de pouvoir, en position décisionnelle, mais on risque de se retrouver, dans 10 ans, avec le même problème.

M. HABIB EL-HAGE, commissaire :

1020

Vous permettez une dernière question? Juste une dernière question sur les actes haineux, vous en parlez dans votre mémoire. On sait actuellement qu'il y a beaucoup de problèmes, notamment avec des actes haineux sur internet, mais vous n'en parlez pas. Est-ce que les actes haineux, ça inclut aussi tout ce qui concerne la cybercriminalité?

1025

M. PHILIPPE-ANDRÉ TESSIER :

1030

Oui, tout à fait. On n'en a pas parlé dans le contenu, compte tenu du focus de l'Office de consultation de Montréal, mais évidemment, dans notre étude qui a été divulguée en septembre, on en parle abondamment, oui, tout à fait, et on appelle à des recommandations, mais qui ne visent pas la Ville de Montréal spécifiquement, mais bien les...

M. HABIB EL-HAGE, commissaire :

1035

Mais ça peut... ces recommandations peuvent être applicables ici même à Montréal, c'est-à-dire que le SPVM peut...

M. PHILIPPE-ANDRÉ TESSIER :

1040

Oui, forcément. Oui, tout à fait.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

1045

Alors, il me reste à vous remercier. Nous avons pris beaucoup de votre temps.

M. PHILIPPE-ANDRÉ TESSIER :

Nous avons pris beaucoup de votre temps.

1050 **Mme MYRLANDE PIERRE :**

Ça nous a fait plaisir de contribuer.

1055 **Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :**

Et j'allais dire « mutuellement ». Je veux également vous féliciter parce que les médias nous ont appris que vous avez reçu une légère bonification du budget de la Commission. Alors, on espère que cela va réduire les délais d'attente et que...

1060 **Mme MYRLANDE PIERRE :**

On y travaille. Ardemment

1065 **Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :**

Oui, et que vous pourrez également, puisque votre commission vous permet d'intervenir à d'autres paliers gouvernementaux...

1070 **Mme MYRLANDE PIERRE :**

Absolument, absolument.

1075 **Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :**

Et que le rapport qui sera remis puisse trouver écho chez vous et que vous puissiez éventuellement le véhiculer pour nous rendre la voie plus facile. D'accord? Merci.

1080 **Mme MYRLANDE PIERRE :**

Merci. Merci beaucoup. Merci.

M. PHILIPPE-ANDRÉ TESSIER :

Merci à vous.

1085 **Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :**

Alors, merci à vous deux. Nous allons maintenant entendre madame Veronica Islas de Carrefour de ressources en interculturel.

1090 **Mme VERONICA ISLAS :**

Juste... merci beaucoup de l'accueil et juste avant de commencer, bien, en fait, pour commencer, puis pendant qu'on organise toute la question...

1095 **Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :**

Du PowerPoint?

1100 **Mme VERONICA ISLAS :**

De la projection, c'est ça, comme, on va mettre en place un peu avec une petite chanson.

M. HABIB EL-HAGE, commissaire :

1105

Air de flûte interprété par Orestes Arteaga

Déclamation de texte par Inès Garduño et Cécile Deschamps

1110

« *Gracias a Montréal por est consulta*

Que me permite, decir lo que siento

Respecto a las barreras que encuentro en todos lados.

*Como es el idioma que me cuesta trabajo
Imágenes Y textos cortos, para ayudarnos.*

1115 Merci à Montréal d'enlever les barrières
Qui feront que si je veux trouver un emploi
Les démarches ne soient pas si difficiles.
Comme la langue me coûte beaucoup d'efforts,
Avec du soutien je vais y arriver.

1120 *Gracias à Montréal, por irse preocupando
De evitar perfilaje racial sistémico
Pues cuando sucede, afecta mis derechos
Madre, amigo, hermano, queremos igualdad
1125 La ruta de la ley que todos amamos.*

Merci à Montréal, car je veux participer
Comme citoyen engagé même avec mes pieds fatigués
Ces pieds qui ont foulé villes et flaques d'eau, plages et déserts, montagnes et plaines.
1130 Je marcherai pour que notre société soit celle dont je rêve.

*Gracias à Montréal, queremos liderazgo
Respecto a derechos, todos los inmigrantes
1135 Empleo escuela trabajo, artes democracia
Todas la esferas, que forman mi canto.*

*Y el canto de ustedes que es el mismo canto.
Et le chant de tous et toutes qui mon propre chant. »*

1140

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

1145 *Gracias a vos otros.*

Mme VERONICA ISLAS :

1150 En fait, c'est ça : on apprécie vraiment beaucoup les différents mémoires que vous avez reçus et nous, on prend ça... même beaucoup en avant, là, parce que les barrières auxquelles les personnes font face commencent bien avant de rentrer dans les détails.

1155 Donc, en fait, on a fait une démarche, on jase avec plein, plein, plein de résidents issus de l'immigration, issus de la diversité, dans notre quotidien, qui nous amène un peu, comme, les mêmes commentaires qu'ils ont énormément de difficultés, qu'ils ne comprennent pas le système, que les systèmes sont complexes, qu'ils vivent des actes de violence dans leur quotidien, qu'ils se font, comme, harceler au métro, dans la rue.

1160 Donc, on voulait leur donner la parole et refléter un peu c'est quoi qui pourrait faire en sorte qu'on pourrait mieux les accompagner. Donc, on a fait un... des ateliers de facilitation graphique et on essaie de faire ça ensemble et on vous dépose quelque chose de simple, qu'on pense qui parle en soi, en espérant que ça puisse aussi, comme, pas seulement inspirer la commission, mais inspirer vraiment la Ville de Montréal pour apporter des changements.

1165 Donc, vous avez notre mission qui est vraiment... Nous, on est... Moi, je me présente, je m'appelle Veronica Islas, je suis directrice du Carrefour des ressources en interculturel. J'aimerais aussi remercier Orestes Arteaga, qui est la personne qui a joué la flûte, et Cécile Deschamps et Inès, qui ont parlé vraiment de la consultation publique.

1170 Et donc, nous, on est un organisme communautaire. Le Carrefour de ressources en interculturel est un organisme communautaire autonome qui a 20 ans d'expérience. On est dans l'arrondissement de Ville-Marie et notre mission est vraiment de faciliter le rapprochement

interculturel entre tous et toutes par la création de tous genres d'outils par rapport à la sensibilisation, la formation, l'accompagnement des personnes issues de l'immigration.

1175

Donc, nous avons organisé, comme je vous le disais, des ateliers. On a fait trois ateliers avec une artiste professeur et bref, on a *focusé* sur trois sujets qui étaient l'emploi, le profilage racial et social et la question de la vie démocratique. Et donc, c'est ça.

1180

Ça va faire écho un peu à plusieurs choses que des personnes vous ont rapportées, mais la première question qui ressortait beaucoup, c'est que les personnes sont vraiment comme... Comme, le fait... Nous, on essayait vraiment de cibler pour que ça rentre dans les compétences à la Ville de Montréal, mais c'est... quand on parle de racisme et de discrimination systémiques, c'est impossible de faire ça. Les personnes qui vivent du racisme juste parce qu'ils traversent les ponts comme pour aller à Longueuil, c'est certain qu'ils ne vont pas se questionner sur le fait si c'est la Ville de Montréal, si c'est le gouvernement, quel palier : ils ne connaissent même pas le système, la majorité. Il y a même des personnes qui sont des Québécois de longues racines, dits de souche, qui ne connaissent pas le système. Donc, pour une personne nouvellement arrivée avec d'autres repères, c'est encore plus lourd et impossible de décortiquer la complexité du système.

1185

1190

Donc, on pense que... Et c'est pour ça que dans la chanson, comme la personne parlait d'un leadership, parce que c'est à ça que les personnes s'attendent un peu, qu'on sous-entende comme recommandation qu'il y ait un leadership de la Ville de Montréal, qui est la ville du Québec qui a le plus de personnes immigrantes par rapport... pour chapeauter ce dossier-là pour qu'une telle consultation soit faite ou une telle démarche soit faite dans l'ensemble de la province. Parce que de décortiquer puis de dire que ça va être juste cette petite bout-là, mais pas le reste, ça ne fait pas de sens. On rentre dans un non-sens, là, pour les personnes qui vivent de la discrimination dans le quotidien.

1195

1200

Puis, en fait, quand on y met, par exemple, l'atelier sur l'emploi, il fallait dire : « Non, non, non, mais c'est juste pour le service de dotation de la Ville. Ne parlez pas de discrimination dans d'autres... comme, dans votre quotidien. » Mais non : les personnes ne pensent même pas à la

1205 Ville de Montréal comme employeur parce qu'ils voient ça comme loin et inatteignable. C'est tellement compliqué.

1210 Donc, pour faire une démarche qui va vraiment avoir un impact sur la personne, il faut vraiment dépasser ça, puis en fait, il y a un désir que la Ville soit un champion de ce dossier-là au niveau provincial. Donc, ça, c'est le premier élément ou recommandation.

1215 Le deuxième, c'était la question de la langue comme barrière dans les communications, puis nous, c'est certain que c'est pour ça qu'on avait décidé de faire ça en facilitation graphique puis en faisant la traduction. Donc... puis c'est ça que nous recommanderions à la Ville de Montréal : qu'elle utilise plus de pictogrammes, de textes simples et légers, et qu'elle facilite la référence vers des services de traduction et accompagnement, ou qui rende des traducteurs et traductrices qui vont aussi traduire le système comme disponible pour mieux rejoindre et rendre accessible les informations importantes aux personnes ayant une langue maternelle autre que le français, parce que c'est la première barrière. Après ça, tu n'es même pas capable d'aller ailleurs. C'est la base ; c'est la base. Après ça, comme tous les autres problèmes, les personnes ne sont même pas capables d'avancer. C'est une histoire quand même de base.

1225 Et là, je pourrais même vous dire que dans le cadre de la démarche de la ville sans peur, il y a eu des dépliants qui étaient faits en français. Puis quand même, il y a beaucoup de texte selon moi, donc tu sais, je pense qu'ils ne sont pas francophones, la clientèle visée. Donc, on peut-tu minimalement essayer de mettre une phrase en espagnol « appelez tel téléphone »? Je ne sais pas, un petit quelque chose en respectant la loi, mais en se donnant d'autres outils pour rejoindre les personnes, sinon on rentre dans des dissonances qui sont assez intéressantes puis qui font en sorte que les personnes se trouvent exclues du départ puis qui sont, veut, veut pas, discriminantes parce que de facto, je te laisse dehors. Il n'y en a pas, une vraie inclusion.

1230 Donc, par rapport à l'emploi – je vous l'ai dit, là, nous, ça va être vraiment court – par rapport à l'emploi, les participants voient les emplois chez la Ville de Montréal comme inatteignables, comme je vous le disais. Le système de dotation est super complexe. Et c'est ça. Il y a même des personnes... même des personnes avec une scolarisation pas très élevée, même

1235 des personnes qui ont des problèmes d'alphabétisation, ils voient ça comme inatteignable, c'est impossible de naviguer dans le système.

Et donc, ils sont complexes et tout simplement pas pour eux, parce que « je comprends zéro, donc, je ne vois même pas la Ville comme un employeur potentiel ».

1240

Donc, la première recommandation, c'est que la Ville devrait simplifier son processus de recrutement, ainsi que le langage utilisé dans le service de dotation pour inclure plus de diversité. Donc, c'est ça, comme la question des emplois inatteignables pour la plupart des immigrants.

1245

Et là, vous voyez le beau dessin qu'on a, dans lequel on parle tellement de questions quand on demande aux personnes, comme la belle dame qui a toute la question de race, femme, langue et tout, de climat, argent, et cætera, puis finalement, la personne se désiste puis elle va chercher un travail... même si elle est professionnelle dans son pays, elle va chercher un travail chez Adonis, là, parce que c'est ça.

1250

La deuxième recommandation touche la question du profilage racial et social. Et donc, vraiment, comme les expériences dans les pays d'origine des personnes et dans leur ville d'accueil, Montréal amène les participants à nommer qu'ils ont peur des services du SPVM. On indique aux nombreux arrivants qu'ils doivent adhérer à certaines valeurs, comme la tolérance, le respect des droits de la personne ; il leur semble que le service du SPVM n'adhère pas aux mêmes valeurs.

1255

Donc, même là, les personnes arrivent... t'sais, on entend, puis même là, on voit comment le discours, peut-être, de la question des valeurs, ce n'est pas nécessairement une question municipale, mais quand même, les personnes baignent dans ça, donc il n'y a pas de cohérence, il y a des dissonances, puis entre ce que je te dis puis ce qui est appliqué sur moi, il y a une autre dissonance. Puis on ne peut pas oublier non plus que plein de personnes ne font pas confiance déjà à ce type de système là dans leur pays d'origine, donc ça n'aide pas d'avoir des situations de profilage racial.

1260

1265

Donc, la deuxième recommandation, c'est vraiment que la Ville de Montréal et ses services de police et de sécurité incarnent les principales valeurs que la société québécoise veut transmettre aux nouveaux arrivants. Donc, le respect des droits humains, la tolérance, l'ouverture, la transparence, qui n'est pas le cas pour plusieurs.

1270

Et la dernière, c'est vraiment la participation à la vie démocratique. Les personnes nomment ne pas connaître les instances d'implication de la Ville avant d'avoir accès aux services de notre organisme, et pourtant, plein d'initiatives existent et il faut les soutenir. Donc, il ne faut pas nécessairement tout réinventer : il faut juste vraiment s'assurer de bien faire connaître, de... puis de vraiment accompagner les personnes, de faciliter les services d'accompagnement pour la question des droits.

1275

Donc, c'est vraiment une question de droit, d'accessibilité de base. Comme, si la personne ne connaît pas le système puis on ne l'accompagne pas, t'sais, aux endroits où il y a un accompagnement, à quelque part, on passe à côté de quelque chose. Donc, c'est vraiment... la recommandation, c'est que la Ville amplifie les initiatives d'accompagnement existantes et le diffuse de manière plus large.

1280

Et vous voyez un peu... quand même, je sais que ce n'est pas un document exhaustif, mais il devrait... il y en a tellement, de jus, qu'on a décidé de *focuser* sur la base, mais quand même, c'est faisable de faire quelque chose clair, simple avec des... On a essayé d'incarner les recommandations un peu en montrant ça de façon que les personnes puissent comprendre. Puis ce n'est pas... (inaudible), vraiment, mais tu pourrais avoir à infantiliser, mais tu peux faire des textes beaucoup plus simples que d'ajouter la complexité, à quelque part, à la documentation.

1285

1290

Il y en a... en fait, un auteur qui s'appelle Saul qui parle de dialogue de pouvoir, et à quelque part, on est dans une société dans laquelle ce dialecte de pouvoir, dans laquelle on vit vraiment des systèmes de pouvoir, et si tu n'as pas de spécialisation spécifique, tu n'as pas accès. Donc, tu restes dehors puis le pouvoir reste dans quelques mains. Donc, on reste un peu dans cela, donc voilà.

1295

1300 Donc, on sait que comme dans les... les personnes parlent de – puis ça, ce n'est vraiment pas la dernière version, je suis en train de voir – mais tu sais qu'il y a une volonté de travailler sur les barrières systémiques à l'inclusion, mais il faut continuer ce travail et renforcer davantage les actions qui existent déjà pour faciliter leur inclusion, parce que les barrières sont nombreuses, et la question du leadership : avoir un leadership politique qui va aller vraiment au-delà des paroles et sur des faits et sur des changements pour enlever toutes les barrières qui existent. Puis pas juste au niveau de la Ville, comme, il devrait... il faut avoir un leadership d'une ville qui va être championne du dossier.

1305 Merci. C'est court, c'est simple. Donc, voilà.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

1310 C'était très bien. Merci beaucoup pour la clarté de votre mémoire. Vous semblez dire, « oui, mais ce n'est pas très touffu, et tout ça » : c'est d'une simplicité et d'une clarté et vous mettez le doigt sur deux ou trois choses qu'on nous a dit, bien sûr, avant vous, mais notamment sur la question du leadership : vous avez beau nous dire qu'il faut étendre à la province elle-même, mais un des chemins, c'est que Montréal soit exemplaire là-dessus.

1315 **Mme VERONICA ISLAS :**

Totalement.

1320 **Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :**

1325 C'est ce qu'on comprend très bien. L'autre chose sur laquelle vous insistez bien, c'est jusqu'à quel point la Ville a de la difficulté dans ses communications avec les gens, soit qui sont ici depuis peu de temps, et qui ne parlent pas l'anglais ou le français. On nous l'a dit plusieurs fois : dans les arrondissements comme ailleurs, c'est un vrai problème. Votre idée, votre exemple du programme de la ville sans peur uniquement en français est assez éloquent.

1330

Mais je voulais vous demander, justement, ce que vous pensez de cette proposition de la Ville d'instaurer une politique de la ville sans peur : est-ce qu'il y a des choses – vous l'avez lue – est-ce qu'il y a des choses pour vous qui risqueraient d'être bonifiées? Est-ce que c'est une bonne nouvelle pour vous quand on sait que le SPVM est exclu de ça? Qu'est-ce que vous pensez de ça, madame Islas?

1335

Mme VERONICA ISLAS :

Bien, déjà, de l'appeler « ville sans peur », c'est beaucoup mieux que de nous appeler « ville sanctuaire », qui n'était pas le cas puis qui portait à confusion. Donc, je pense que déjà, de clarifier le langage un peu, c'est comme plus honnête.

1340

Mais cela étant dit, il reste beaucoup de chemin à faire, mais c'est un premier pas. Puis moi, je pourrais vous dire, par exemple, que notre organisme, c'est un des organismes qui est en train de recevoir des personnes, comme, chez nous, pour donner la carte et pour expliquer aux personnes, mais on explique bien qu'il faut vraiment que cette carte-là ne soit pas visible au Service de police et puis qu'ils ne peuvent pas l'utiliser pour la police. Puis que quand même, le

1345

risque reste puis qu'il faut qu'ils fassent énormément attention parce que...

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

Mais est-ce que c'est des personnes sans statut?

1350

Mme VERONICA ISLAS :

Parce que c'est des personnes sans statut.

1355

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

Ou en attente.

Mme VERONICA ISLAS :

1360

Oui, mais même aux personnes sans statut, comme là, on parle vraiment de l'extrême, mais même une personne qui a un statut, qui est une personne qui est très visible, elle est plus visée, quoi. Donc, c'est certain qu'à quelque part, le sentiment de confiance n'existe pas puisque veut, veut pas, les personnes se font traiter différemment, puisque... comme, ils font appel au Service de police et il n'y a pas de réponse.

1365

Les personnes, parfois, on va leur dire : « Non, non, non, tu peux faire une plainte, la, la, la. », la police arrive, ils voient une personne issue de l'immigration puis ils voient une personne qui se chicane avec une personne québécoise : ils vont tout de suite s'adresser à la personne québécoise pour demander c'est quoi, le problème avec l'autre. Attends, là. T'sais, c'est vraiment... ce sont des glissements majeurs puis c'est certain qu'il faut travailler toute cette question-là par rapport au profilage racial. C'est certain qu'on ne peut pas passer à côté.

1370

Puis c'est certain que c'est une question de droit. C'est une question vraiment de l'application de la loi puis des droits. Donc... Mais pour que les personnes puissent connaître leurs droits, il faut un accompagnement. Il faut un accompagnement. On ne peut pas juste assumer que les personnes connaissent des systèmes complexes. Moi, ça m'a pris beaucoup de temps à comprendre comment ça marche ici. Donc, c'est certain que pour des personnes nouvellement arrivées, on ne peut pas s'attendre que ce soit fait du jour au lendemain.

1375

1380

Puis en plus, il y a les barrières de ce qu'on comprend de notre pays puis du fait que parfois, comme on a vécu énormément d'injustices dans notre pays d'origine, puis ça fait en sorte qu'on a beaucoup plus de résistance puis beaucoup plus de méconnaissance, d'approcher des instances [phon.], mais quand ils nous approchent, ça revient, c'est encore pire. Donc, à quelque part, c'est vraiment la dissonance entre le discours et le concret.

1385

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

Est-ce que mes collègues ont des questions? Jean-François? Chicanez-vous pas. Allez-y.

1390 **M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, commissaire :**

Alors, je voudrais revenir sur la communication difficile de la Ville avec les groupes ciblés que vous évoquez dans votre document, le souhait que la Ville facilite la référence vers des services de traduction. Est-ce que vous pourriez un petit peu développer cette idée-là en partant des problèmes que vous vivez comme tels et ce que pourrait faire la Ville dans ce contexte-là?

1395

Mme VERONICA ISLAS :

Bien, écoutez, même pour des services d'urgence comme la police, honnêtement, les personnes appellent la police : si tu ne parles pas le français, ils ne vont pas... parfois, on a des personnes qui nous disent : « Ils m'ont raccroché. » Ils ont raccroché le téléphone. Mais là, la personne est en train de vivre une agression, elle est en urgence puis il y a zéro service.

1400

Écoute, en quelque part, il faudrait avoir des protocoles de base pour des services comme la police, selon moi. Comme, on ne veut pas que ça arrive à des situations graves ou dans lesquelles les personnes sont blessées.

1405

Mais c'est exactement la même chose pour les services de l'arrondissement : ils pourraient tous avoir une ligne dans laquelle il pourrait y avoir des personnes pour respecter la loi, mais quand même donner, t'sais, donner...

1410

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

Un service d'urgence.

1415

Mme VERONICA ISLAS :

Un service pour les personnes... non, mais un service aussi pour les personnes qui ne parlent pas encore le français. Il y en a plein, des personnes, en plus, qui veulent apprendre le français, mais tu te fais frapper la porte puis tu es traité comme si tu étais comme... comme si

1420

t'étais un objet, un extraterrestre parce que tu ne parles pas dans l'ici, maintenant, mais donne-lui la chance d'apprendre le français.

1425 Donc... mais juste de fermer la porte à des connaissances, à des renseignements, à des services, ça pourrait être aussi simple que d'expliquer comment ça marche, la question de vignettes. Si on ne te l'explique pas, bien, tu pourrais te ramasser avec des infractions, et tout, et tout. Donc, ça devient vraiment un cercle vicieux.

1430 Mais on peut-tu nous assurer que les personnes puissent référer les personnes pour qu'elles soient bien accompagnées? Je pense que oui, je pense que c'est juste changer des façons de travailler puis d'essayer de penser autrement.

M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, commissaire :

1435 Merci.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

1440 Judy.

Mme JUDY GOLD, commissaire :

1445 Alors, vous suggérez, au sujet de la participation à la vie démocratique, que la Ville soutienne des initiatives déjà existantes. Vous recommandez, j'imagine, entre autres, l'initiative d'accompagnement. Existe-t-il d'autres initiatives qui fonctionnent que vous pouvez suggérer?

Mme VERONICA ISLAS :

1450 Oui, il y en a même à Concertation Montréal. Je pense qu'eux autres, ils travaillent fort là-dedans, mais même notre organisation, on fait des ateliers sur la démocratie pour expliquer les différents paliers, pour expliquer c'est quoi que l'ombudsman fait. C'est donc... Puis de vrai, ça

donne des résultats. Une fois que tu commences à donner aux personnes toute la place qu'elles auraient ici pour s'exercer en tant que citoyens, les personnes prennent cette place.

1455 Comme nous, on peut le constater : on a des personnes qui ont participé à nos formations qui, après ça, que là, ils sont membres de différents CA, tous ceux qui s'impliquent dans les conseils d'établissement de leurs enfants, dans les conseils d'établissement de leur école de francisation. Donc, c'est faisable... Qui ont participé à Cité Elles. Donc, tu sais, des personnes qui décident même de participer à des campagnes politiques en tant que bénévoles, peu importe le
1460 parti politique.

Donc, les personnes, une fois qu'elles connaissent puis qu'on leur explique puis qu'on décortique, les personnes voient qu'il y a plein, de place, pour pouvoir s'exprimer puis s'exercer en tant que citoyen, mais si tu ne l'expliques pas, ce n'est pas un acquis. Ce n'est pas quelque
1465 chose qui est inné.

Donc, il faut vraiment qu'on prenne le temps d'accompagner les personnes puis de renforcer les initiatives qui existent et qui marchent.

1470 Je veux juste vous donner un exemple super rapidement. A moment donné, on est allé avec un groupe de femmes, des femmes immigrantes, au conseil d'arrondissement, puis elles avaient à poser des questions, à se mettre ensemble puis choisir des questions qui les touchaient toutes par rapport au palier municipal. On avait expliqué c'était quoi, le palier municipal.

1475 Puis finalement, il y en a une qui a dit : « Mais moi, je vais aller juste parce que le CRIC offre un service de garde, mais après ça, t'sais, c'est une fois, parce qu'après ça, il n'y a pas de service de garde. » Puis là, on était, comme : « Est-ce que tu penses que c'est quelque chose qui pourrait rejoindre d'autres femmes dans le groupe puis qui pourrait devenir comme une pétition? »
Donc, la femme était comme : « Ah, oui, d'avoir un service de garde, parce que... »

1480 Puis aussi, c'est une accessibilité, pas juste pour les personnes immigrantes : ça devient, une accessibilité, t'sais, pour une ville plus inclusive. Donc là, elle était comme : « Ah, quelle

1485 bonne idée. » Elle a parlé avec ses collègues, les femmes étaient comme : « Oui, oui, c'est une super bonne question. » Elle est allée poser la question puis en ce moment, grâce à cette question-là, il y a un service de garde à l'arrondissement de Ville-Marie. Puis à la ville-centre.

1490 Donc, ce sont des petits gestes, mais que la femme n'aurait jamais osé aller prendre la parole dans un conseil d'arrondissement pour poser la question parce qu'elle ne savait pas qu'elle avait le droit. Mais finalement, ça ouvre la porte à une inclusion de plein, plein, plein de personnes, de nouveaux parents, qu'ils soient issus de l'immigration ou de la diversité ou de... t'sais, de n'importe quoi. C'est une façon plus inclusive, mais ce n'est pas inné, là, comme je vous l'ai dit. Il n'y a pas de conseil d'arrondissement partout dans le monde, donc...

1495 Donc, c'est vraiment juste ça : de se donner des moments pour travailler autrement.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

Une dernière question.

1500 **M. HABIB EL-HAGE, commissaire :**

Oui, merci. Ce que je retiens de votre mémoire, c'est deux mots : accessibilité et innovation. Pour rendre la Ville plus accessible, vous avez parlé des pictogrammes ; pouvez-vous juste élaborer un petit peu? Est-ce que c'est dans le sens d'orientation ou de communication?

1505 **Mme VERONICA ISLAS :**

1510 C'est dans les deux, mais ce n'est pas juste les pictogrammes : c'est vraiment la facilitation graphique. Tu n'as pas besoin juste de faire ça avec des dessins, mais tu pourrais essayer de changer ton langage, de ne pas...

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

1515

Choisir les mots.

Mme VERONICA ISLAS :

1520

D'avoir une conscience que si je suis une personne qui a un doctorat puis que je suis en train de rédiger un texte, peut-être que mon discours est trop lourd pour une personne qui n'est pas super alphabétisée, même... ou une personne dont le français est sa deuxième, sa troisième langue, là.

1525

Donc, juste d'avoir cette conscience-là d'essayer de rentrer dans l'essentiel, dans plutôt des points, avec un soutien des images, puis là, ça fait en sorte que ça facilite la vie des personnes.

1530

Mais c'est vraiment un autre... ça demande vraiment de travailler autrement, de travailler différemment, parce que si on continue à faire les mêmes choses, allez visiter le site internet de la Ville de Montréal, et c'est la même chose avec la Ville de Québec, c'est la même chose avec le MHM. Des personnes qui cherchent un HLM : *good luck*, t'sais, bonne chance parce que ça ne va pas de soi. Puis ce sont... les personnes, par contre, qui ont besoin, ce ne sont pas des personnes qui ont des doctorats, j'imagine. Mais les systèmes sont compliqués.

1535

Donc, si on ne rentre pas en... si on n'est pas cohérent entre les personnes qu'on veut viser puis le type de langage qu'on utilise, puis la façon dans laquelle on communique avec eux autres puis les moyens qu'on se donne, mais c'est certain qu'il y a une dissonance qui fait en sorte que tu as deux solitudes.

1540

M. HABIB EL-HAGE, commissaire :

Oui.

1545 **Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :**

Sur ces mots philosophiques et criants de vérité, je vais vous remercier, madame Islas.

1550 **Mme VERONICA ISLAS :**

Merci, merci. Et voilà, je vais vous laisser la lettre en pièce jointe.

1555 **Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :**

Oui. Avec plaisir. Vous pouvez la laisser à notre collègue.

1560 **Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :**

Entre-temps, j'invite monsieur André Dudemaine à venir partager ses réflexions avec nous.

Bienvenue, monsieur Dudemaine.

1565 **M. ANDRÉ DUDEMAINE :**

Alors, c'est démarré?

1570 **Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :**

La parole est à vous.

M. ANDRÉ DUDEMAINE :

Merci. *Kuei, Kuei* (mot prononcé dans une langue autochtone), bonsoir.

1575 D'abord, grand, grand merci. Grand merci à vous. C'est toujours un grand privilège de pouvoir se faire entendre et un encore plus grand d'être écouté. Et donc, je vous remercie d'accueillir la parole, la parole d'un praticien, hein, je... Comme vous le voyez, l'opinion que je vous ai transmise n'est pas étayée par de longues études, mais plutôt par les obstacles auxquels, dans la pratique de l'interculturalisme, je me suis heurté.

1580 Et évidemment, quand on est praticien, on n'a pas toujours le temps de colliger, d'étudier, de présenter de façon très lourde. Et en plus, je vous arrive avec un problème que probablement, les recommandations qu'on pourrait faire ce soir, on ne saurait pas à qui les adresser exactement. Donc, je me sers de vous comme une caisse de résonance. Je l'ai déjà dit à Ariane, qui a eu la
1585 générosité de dire : « Vas-y. » Alors, me voilà.

On dit qu'il y a des silences assourdissants et de fait, je veux parler dans... et c'est l'opinion que je vous ai transmise aussi : il y a des omissions qui sont aussi des agressions et des violences. Et notamment, je donne toujours la première en exemple parce que celle-là me semble
1590 à la fois très symbolique et peut paraître à première vue peu de choses, mais elle est, à mon avis, lourdement signifiante.

Quand, dans les horaires télé, des journaux publiés à Montréal, et particulièrement des journaux francophones, en fait, *La Presse*, le *Journal de Montréal* et... *La Presse* à l'époque où elle était imprimée, *Le Devoir* puis *Le Journal de Montréal* aujourd'hui, vous regardez la grille
1595 horaire télé : il y a un seul canal qui manque.

Et celui qui manque est sur le service de base du câble. Donc, quand vous vous abonnez, vous l'avez automatiquement, il est multilingue, donc – et il y a aussi un service en français – c'est
1600 le canal APTM, la station des peuples autochtones du Canada qui, pour nous, était quelque chose d'extrêmement important.

Il a fallu d'abord se battre pour avoir cette licence. Ça n'a pas été évident parce qu'il y a eu beaucoup d'objections à ce que ce soit sur le service de base, et ça a permis, et
1605 heureusement, d'ailleurs, de développer tout un service audiovisuel et donner la parole et de

l'emploi, aussi, à plein de jeunes autochtones sur tout le territoire, et à développer des entreprises importantes qui continuent à œuvrer dans l'audiovisuel.

1610 Que ce soit ignoré, il y a là quelque chose que je trouve très grave, mais en plus, c'est si on se dit, si on laisse tomber ça, quelque chose qui est aussi mathématiquement objectif, ça nous donne l'idée de tout ce qu'on peut aussi oublier.

1615 Et quand on œuvre, comme moi, dans le domaine de la culture, où on organise des festivals et où on met en valeur des artistes, forcément, le lien avec les médias d'information est important et surtout avec les critiques puis les gens qui ont une image d'autorité en la matière. Il est important qu'ils fassent écho au travail que nous faisons.

1620 Et on s'est toujours heurté, là, ça va être le 30^e anniversaire l'an prochain, donc je ne vous parle pas de quelque chose qui est occasionnel, mais bien quelque chose qui a toujours été récurrent : c'est l'impossibilité de franchir cette crédibilité auprès des chroniqueurs et des critiques dans les grands médias francophones du Québec, ceux qui donnent souvent le ton, qui donnent le « la » et qui sont des références pour le grand public en matière d'art.

1625 Et je pourrais multiplier les exemples. J'en ai donné – j'ai mis 2019, c'est 2009 – en 2009, Warwick Thornton... je dis « Warwick Thornton », personne n'allume, mais tout le monde devrait allumer : Warwick Thornton, c'est un des grands cinéastes contemporains. Si je Zacharias Kunuk, vous vous en souvenez; Warwick Thornton est exactement le Zacharias Kunuk d'Australie.

1630 Il vient d'Alice Spring, un village perdu dans le désert – pas le désert nordique, dans ce cas-là, évidemment, un autre type de désert – et tourne un film qui s'appelle *Samson and Delilah*. Surprise, le film est accepté à Cannes, surprise, il gagne la Caméra d'or. Il a été présenté au Festival à Toronto, festival international, grande critique à Toronto, un chef d'œuvre. Beaucoup considèrent que c'est le meilleur film australien jamais tourné.

1635 L'année suivante, on le présente au Cinéma du Parc. Roland Smith, qui est encore le patron à l'époque puis qui n'est pas un poids léger en termes de diffusion de cinéma, dit : « On

1640 met ça dans la grande salle, c'est un film trop important, on ne va pas laisser ça dans la petite salle que vous louez. » J'ai dit : « Roland, tu ne devrais pas faire ça. – Non, non, non, c'est moi, je connais la chose, écoute, tout le monde va en parler. » Et bien non : on n'a pas eu une ligne. Pas une critique dans les journaux.

1645 Le même Warwick Thornton a vu un film à Venise, il y a deux ans, *Sweet Country* – qui est un autre film absolument magnifique, peut-être pas aussi marquant que *Samson and Delilah* – on l'a présenté : encore une fois, aucune critique, aucune ligne.

1650 Et c'est ... tout ça, aussi, semble... Je sais que parfois, quand j'en parle, j'ai l'air un peu... on dit : « Ah, bien, voilà le gars qui vient se plaindre de ses problèmes à lui. », mais il y a quelque chose de plus largement systémique derrière tout ça et qui est une véritable violence symbolique : c'est celui qu'on nous dit continuellement que ce que nous faisons ne mérite pas vraiment qu'on s'y attarde. Parce que ces films-là auraient été présentés dans un autre festival, tout de suite, on leur aurait accordé l'importance qu'ils ont véritablement.

1655 Et là, bien, je vais vous dire un petit secret vite fait : pourquoi qu'on a encore de ces films-là qui sont inscrits à Présence autochtone? Parce que cela fait sens pour beaucoup de gens, mais ce sens-là semble échapper aux grands médias.

1660 Et là-dessus, il y a une sorte, je dirais, de complicité générale. Je n'ai pas vu par exemple l'Association des journalistes critiquer le fait qu'on élimine – c'est parce que là, on est vraiment dans la censure – on élimine un poste de télévision de l'horaire télé. C'est quand même énorme et tout ça passe dans un... dans cette espèce de grand silence.

1665 Si on regarde à l'extérieur aussi, généralement, les gens qui ont des propos outranciers sur les questions sensibles, effectivement, du racisme, des relations à l'autre, généralement, ils deviennent des personnes un peu suspectes, on les met un peu de côté. Bien... voyons... Zemmour, en France, on en parle beaucoup ces temps-ci, ou Dieudonné, ainsi de suite.

1670 Mais par contre, au Québec, on a vu, je cite... c'est énorme. Aussi un des éditorialistes en chef de *La Presse*, Dubuc en 93, écrit une série d'éditoriaux, mais vraiment trois éditoriaux en ligne, disant qu'il faut envoyer les bulldozers chez les Mohawks, c'est des nids de trafic de cocaïne, les preuves s'accroissent que les chefs sont complices. Il n'y a jamais eu de chef autochtone ni mohawk – puis les Mohawks sont très divisés : il y a des chefs traditionnels, il y a des chefs élus – nulle part, il y a eu des chefs d'arrêts pour trafic de cocaïne. Il n'y a jamais eu d'excuses de *La Presse* et monsieur Dubuc a toujours continué à être monsieur Dubuc.

1675 Denis Bombardier, et là, on peut même sortir de la thématique autochtone : elle écrit, vous pouvez le trouver sur le web, ça s'appelle « *Ces enfants venus d'ailleurs* », une grande chronique dans laquelle elle explique très bien que s'il y a de la violence vis-à-vis les professeurs. Et ça, c'est vrai, c'est un phénomène assez répandu et qui n'est pas particulier à Montréal, on le retrouve dans des régions, on le retrouve dans plusieurs provinces du Canada. Au niveau déjà
1680 primaire, il y a beaucoup de violence contre les enseignants qui, évidemment, sont démunis quand cette violence vient des enfants.

Et bien, elle dit que s'il y a cette violence-là, c'est à cause de l'immigration. C'est ces enfants qui viennent d'ailleurs qui font cette violence, alors que c'est complètement faux. Alors, qu'une dame professe une telle opinion, déjà qu'elle soit publiée dans des... largement, c'est gênant, mais quand, après, on la reçoit à Radio-Canada et qu'elle est toujours madame Bombardier et non la personne qu'on met un peu de côté pour ses opinions extrêmes, là aussi, il y a quelque chose de gênant.

1690 Alors, évidemment, je n'ai pas de réponses à toute cette situation. Je pourrais continuer comme ça toute la soirée, j'en ai, des exemples, que... et je pourrais argumenter longtemps. Il y a assez peu de choses qu'on peut faire, parce qu'effectivement, la liberté de la presse, tant qu'à moi, est quelque chose de beaucoup plus important que...

1695 Par contre, je suis, vous comprendrez, extrêmement irrité par l'espèce de grand roman national, la narrativité héroïque qu'on prête aux journaux à côté des médias sociaux. Les médias sociaux commencer à vous dire que c'est l'idéal, mais dire que les grands journaux à côté de ça, il

faut les aider, il faut absolument, comme on vient de le faire, comme le gouvernement du Québec vient de le faire, de leur mettre des programmes d'aide.

1700

Moi, je trouve que c'est un peu fort de café. Il y a de nouvelles générations, je pense, qui sont capables de sortir du discours colonial, parce que c'est bien de ça dont il s'agit, un arrière-fond colonial qui empêche de penser l'altérité. Et c'est ceux-là à qui on devrait donner un support pour qu'émergent de nouveaux médias plutôt que de continuer à nourrir des structures qui, de toute façon, n'ont pas su s'adapter.

1705

C'est pour ça, d'ailleurs, qu'aujourd'hui, elles réclament l'aide gouvernementale, et dans certains cas, ça en est même comique parce qu'elles ont eu longtemps des éditoriaux pour dénoncer les assistés sociaux, alors qu'eux-mêmes, maintenant, des assistés sociaux, mais des assistés, comme on dit, des *quêteux* à cheval, des assistés sociaux du jet set qui reçoivent, en tout cas, beaucoup de complaisance de la part des gouvernements. Donc, on peut déjà demander à la Ville, mais je pense qu'elle le fait déjà, de ne pas céder à ce chant des sirènes.

1710

Par ailleurs, puisqu'on parle d'interculturalisme, j'aurais plutôt, moi, dans mon secteur, des félicitations à donner à la Ville. Les rapports avec la Ville n'ont pas toujours été faciles et avec le Service de la culture non plus, mais les choses se sont beaucoup améliorées ces dernières années, et on peut saluer la volonté de faire de Montréal une ville de réconciliation, la vue que la Ville a donnée au projet DestiNATIONS, d'un grand lieu culturel emblématique pour les Premières Nations à Montréal. Alors... L'embauche d'une commissaire aux Affaires autochtones, maîtresse Marie-Ève Bordeleau, le changement de la rue Amherst... Bref, il y a eu beaucoup de gestes importants qui ont été posés par la Ville de Montréal.

1715

1720

Et peut-être que ce serait bien que dans le rapport, on souligne cet aspect positif et qu'on encourage la Ville à poursuivre en ce sens. Et pour ce qui est des médias, bien, ma foi, c'était mon cri du cœur et je vous remercie de m'avoir donné un micro pour le lancer.

1725

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

1730

Merci infiniment, monsieur Dudemaine. Votre mémoire s'appelle « Invisibilisation » et on comprend très bien lorsque vous évoquez, en fait, cette négation d'existence, même de... je veux dire que l'information soit portée par des médias d'information qui n'informent pas adéquatement ou n'informent que partiellement, et selon vous, partialement, aussi.

1735

Je me souviens que lors de la crise d'Oka, quelqu'un disait, et ça a été répété beaucoup : « Les autochtones sont sortis des livres d'histoire. », pour parler, justement, de cette invisibilisation qui avait été le cas pendant un certain temps.

1740

Mais s'ils en sont sortis, ça a été... effectivement, il y a des excès qui ont été situés, on a mis abondamment le face-à-face Mohawk-soldat, et ainsi de suite, sans regarder l'ensemble du problème et on sait qu'il est récurrent, mais vous nous avez dit que la Ville de Montréal avait des solutions prometteuses. En fait, j'utilise vos termes mêmes. Vous dites que – et la tenue de la consultation fait partie de cette voie prometteuse – c'est : « *Nous recommandons donc à la Ville de continuer dans les voies prometteuses de l'inclusion, du dialogue, de la réconciliation et de la décolonisation.* »

1745

1750

Vous nous avez donné quelques exemples qui sont... Est-ce qu'il y a autre chose? Parce qu'on s'intéresse beaucoup à ce qui... à ce qui serait pérenne, qui ne serait pas strictement des initiatives isolées qui risquent de tomber dans l'oubli. Est-ce que vous, vous voyez une... la mise sur pied de quelque chose qui risque, c'est-à-dire qui peut avoir un impact réel pour le futur? Je suis sûre que vous y avez pensé et je vous invite même à déborder du champ de la culture, si vous le souhaitez.

1755

M. ANDRÉ DUDEMAINE :

Récemment, j'ai cité le peintre Appelle, lui-même cité par Plinie L'Ancien : « *Cordonnier pas plus haut que la chaussure* », alors je ne me risquerais peut-être pas trop en dehors de mon secteur d'activité.

1760 Je viens de mentionner, je trouve important effectivement, la Ville de Montréal s'est vraiment engagée derrière le projet DestiNATIONS, c'est-à-dire d'avoir un grand... un véritable lieu culturel avec une signature architecturale qui marque le paysage montréalais et qui, pour la communauté autochtone de Montréal, est le grand projet emblématique.

1765 Et donc, je pense que là, on serait, si ça peut aboutir, on serait devant – je dois dire que la Ville a vraiment mis déjà pas mal de bon vouloir derrière ce projet – si ça peut aboutir, là, on serait dans le long terme.

1770 J'en profite peut-être aussi pour mentionner qu'en 2001, on a pu créer le Jardin des Premières-Nations.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

1775 Oui.

M. ANDRÉ DUDEMAINE :

1780 Et c'était le maire Bourque, à l'époque. On l'a un peu oublié parce qu'il a commencé à défendre des dossiers autochtones avant tout le monde, quand ce n'était pas à la mode. Et là aussi, on a quand même une structure permanente qui, entre le Jardin de Chine et le Jardin japonais, affirme effectivement qu'il y a une véritable culture autochtone, une véritable construction civilisationnelle dans le lien entre l'homme et la nature tel qu'on l'a connu pendant des millénaires ici.

1785 Donc, je dois dire que la Ville ... Et d'avoir une commissaire aux Affaires autochtones qui travaille avec les autres chefs de service pour sensibiliser à l'horizontale tous les services de la Ville, on est quand même là dans quelque chose qui est prometteur et qui risque d'avoir des effets à plus long terme, effectivement.

1790

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

Ariane.

1795 **Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :**

1800 Peut-être pour poursuivre là-dessus, Montréal Autochtone est venu déposer un mémoire où est-ce que, on peut les comprendre, concernant la Commissaire aux relations autochtones. Cet autre groupe demandait une bonification en termes de ressources humaines pour qu'elle puisse faire un travail à la hauteur de son rôle d'intermédiaire aux diverses directions de la Ville.

1805 Et ils indiquaient que ce bureau devrait avoir un mandat similaire au Secrétariat aux affaires autochtones du gouvernement du Québec et je me demandais : qu'est-ce que... si vous voulez ajouter votre réflexion à la nôtre là-dessus?

M. ANDRÉ DUDEMAINE :

1810 Le Secrétariat aux affaires autochtones, normalement, sert à... en fait, réunit des gens de différents ministères ensemble pour coordonner l'action gouvernementale dans le milieu autochtone.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

1815 Transversal, quoi.

M. ANDRÉ DUDEMAINE :

1820 Oui. Parfois, c'est très efficace sur des tas de petits dossiers, donc oui, c'est un modèle qui peut être intéressant, mais je dirais que sur les grands dossiers, c'est une structure tout à fait inefficace, parce que là, ça prend une volonté politique qui dépasse évidemment les capacités des

différents fonctionnaires réunis autour d'une table dans ce qui s'appelle le Secrétariat. J'imagine que oui, sur le plan municipal, ce serait intéressant d'aller là, et si on me dit... qu'on donne à maître Bordeleau les moyens de travailler, bien, ce n'est pas moi qui vais s'opposer, vous le comprendrez bien.

1825

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

C'est sûr. Bien, non. D'accord. Questions? Judy?

1830

Alors, je vais oser une autre question. Il y a des gens qui nous ont aussi... parce que notre... vous l'avez remarqué, votre cri du cœur nous l'avons bien entendu, on n'a évidemment pas beaucoup de moyens de faire des recommandations autour des médias, mais concernant le racisme et la discrimination systémiques, il y a beaucoup de gens, et on l'a évoqué tout à l'heure avec les gens de la Commission des droits, qui ont parlé d'un bureau autonome ou un conseil particulier sur la lutte au racisme et à la discrimination systémique. Est-ce que vous croyez que c'est une structure de plus et qui pourrait aider, justement, une partie de cette population autochtone lourdement interpellée, régulièrement, par les forces de l'ordre? Comment vous voyez une nouvelle structure qui aurait ce condensé de mandat?

1835

1840

M. ANDRÉ DUDEMAINE :

J'aurais un peu peur, effectivement, que ce soit un coup d'épée dans l'eau. Encore une fois, c'est... je pense que les structures sont là. On a la Commission, justement, des droits de la personne, qui ont témoigné tantôt, dont c'est le rôle, il y a un ombudsman il y a plein de... déjà, je pense, de recours. Encore faudrait-il qu'ils puissent avoir des dents, moi, je dirais dans le secteur où je suis intervenu, et là, je ne sais pas si c'est une recommandation que vous pourriez faire, mais il faudrait que le Conseil de presse ait des dents puisque... d'autant plus que si maintenant, c'est devenu un service public, les journaux, puisque le gouvernement et le patron du Devoir ont dit : « on a même eu beaucoup plus que ce qu'on... qu'au-delà de nos espérances. »

1845

1850

Donc, que très rapidement, comme ça, le gouvernement caquiste vienne prêter main-forte aux médias, c'est bien la preuve qu'il les considère comme un service public. Service public au Québec, la Commission Viens nous a dit qu'ils avaient un biais.

1855

Alors, un service public, normalement, il y a un outil de contrôle et là, le Conseil de presse qui demeure vaguement consultatif, s'il avait un peu de pouvoir d'un tribunal de presse, ça pourrait être intéressant. Peut-être pas un tribunal, évidemment, pour censurer, mais un tribunal qui pourrait donner...

1860

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

Contre des dérives.

1865

M. ANDRÉ DUDEMAINE :

Oui, contre des dérives et peut-être que ça pourrait diminuer les contributions gouvernementales si les... un peu que le CRTC l'a fait au niveau des médias électroniques et personne ne crie à la censure vis-à-vis du CRTC.

1870

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

Merci.

1875

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

Il me reste à vous remercier, monsieur Dudemaine et puis on a une oreille et plus qu'une oreille pour vous entendre.

1880

M. ANDRÉ DUDEMAINE :

Merci. Au moins deux.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

1885 Au moins deux..

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

1890 Je vais maintenant appeler madame Viviane Michel de Femmes Autochtones du Québec, s'il vous plaît.

Mme VIVIANE MICHEL :

1895 Je commence?

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

Oui.

1900 **Mme VIVIANE MICHEL :**

Bonsoir. Kuei (propos tenus en langue innue). J'ai vraiment hâte que vous appreniez nos langues.

1905 **Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :**

On a un petit peu de retard, hein?

Mme VIVIANE MICHEL :

1910 Évidemment, c'est important pour nous, les Premières Nations, de souligner et de remercier la nation mohawk de nous accueillir dans son vaste territoire non cédé, ainsi que les autres nations qui ont pu longer ce vaste territoire. Et je remercie justement votre rôle en tant que

1915

commissaires et d'avoir intégré une Première Nation comme commissaire. Et voilà. Ça, c'est ma petite flèche qui est partie.

1920

Je suis ici aujourd'hui pour compléter l'opinion écrite que nous avons déposée en octobre dernier. Je ne rappellerai pas les points qui y sont énoncés, puisque je préfère utiliser les minutes qui me sont ici données pour ajouter à cette opinion.

1925

Le but de Femmes Autochtones du Québec est donc de dresser un tableau plus complet et surtout plus concret de la situation des femmes autochtones dans le contexte de racisme et de discrimination systémiques qui persistent à la Ville de Montréal et dans ses services. Je prends donc pour acquis que les informations contenues dans notre opinion écrite sont d'ores et déjà connues des commissaires.

1930

L'année 2019 a été marquée par la documentation de problèmes systémiques qui maintiennent les femmes autochtones en situation de vulnérabilité. Ainsi, en juin dernier, Femmes Autochtones du Québec a assisté au dévoilement du rapport final de l'enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones assassinées et disparues.

1935

En septembre dernier, nous avons assisté au dévoilement du rapport final de la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics mieux connus sous le nom de Commission Viens.

1940

Finalement, en octobre dernier a été dévoilé le rapport sur les interpellations policières à la lumière des identités racisées des personnes interpellées auquel je référerai ici comme étant le rapport Arnony.

Devant ces trois rapports, c'est sans surprise que je concentrerai cette présentation sur les points que la Commission Viens a oubliés et qui sont absolument visibles et constatés comme format des problèmes à Montréal, soit l'accès à la justice pour les femmes autochtones et surtout leurs interactions avec les forces policières.

1945 Il est révoltant et accablant de constater que les femmes autochtones ont 11 % de plus de chances d'être interpellées par les agents du SPVM que les femmes blanches, tel que le prouve le rapport Armony.

1950 De plus, Montréal étant la plaque tournante de la traite humaine au Canada, je me permets de souligner que plus de 50 % des victimes de traite de la personne au Canada sont autochtones. Cette statistique est donnée par l'équipe des crimes majeurs, section exploitation sexuelle du SPVM.

1955 Il est documenté que l'historique d'interactions négatives entre les forces policières et les femmes autochtones contribue à nourrir la situation de vulnérabilité des femmes autochtones. Ces femmes ne vont pas porter plainte parce qu'elles ont déjà peur du système mis en place. Il importe donc de se pencher sur certains points plus précis qui maintiennent et reproduisent ces problèmes.

1960 Tout d'abord, je souligne qu'en tant qu'employeur du SPVM, la Ville de Montréal est imputable des agissements de ses policiers. Il importe de revoir les protocoles d'intervention des policiers avec les femmes autochtones afin de réduire la violence perpétrée à leur endroit. Il est déterminé que l'utilisation de la force, comme étant d'autres points sur lesquels je reviendrai, découle du pouvoir discrétionnaire du pouvoir des agents de police qui interviennent au moment d'une intervention.

1970 La Cour suprême vient encore de circonscrire ce pouvoir comme... tout comme il le fait déjà dans une définition claire sur la Loi sur les jeunes contrevenants. Il importe donc de cadrer ce pouvoir discrétionnaire à Montréal afin d'éviter les abus possibles. Les exemples d'abus contre les femmes autochtones sont nombreux : elles reçoivent plus d'amendes, elles sont plus interpellées, elles sont sous-représentées à la cour municipale et surreprésentées au palais de justice.

1975 Toutes ces formes découlent du pouvoir discrétionnaire des policiers du SPVM. Il faut donc cadrer ce pouvoir discrétionnaire. La cour municipale de Montréal a des compétences pour entendre des causes criminelles par procédure sommaire, tout comme elle a des programmes de

justice sociale pour aider à la réhabilitation des personnes en situation de vulnérabilité. Le problème, en ce qui concerne les femmes autochtones, est d'accéder à ces programmes.

1980 Il est du pouvoir discrétionnaire des policiers du SPVM de porter des accusations pour tout crime qui pourra être entendu par procédure sommaire ou certains crimes par procédure mixte, soit à la cour municipale, soit au palais de justice de Montréal, donc à la Cour du Québec.

1985 De l'expérience des avocats de l'aide juridique, nous retenons que pratiquement aucune femme autochtone ne voit ces accusations portées devant la cour municipale. Elles n'ont donc aucun accès au programme de justice sociale déjà en place. De porter des accusations au palais de Justice reproduit le modèle où la seule sentence possible pour elles est l'incarcération.

1990 Décrivons le processus dont il est question. Une femme autochtone en situation socioéconomique de vulnérabilité se fait interpeller par un policier du SPVM. Les statistiques le montrent : cette interpellation peut découler du simple profilage racial. Ce policier décide de la mettre en état d'arrestation et de porter des accusations criminelles pour un crime mineur. En fonction des antécédents de cette femme, le policier a le choix de déposer des accusations devant la cour municipale. S'il agit ainsi, la femme pourra bénéficier d'une réinsertion sociale et une reprise de pouvoir sur sa propre vie, donc une guérison.

1995 Par contre, si les accusations sont déposées au palais de justice, à la Cour du Québec, ce qui peut être le choix du policier, également, lors de sa comparution, elle ne pourra que plaider coupable ou non. Si elle est ensuite jugée coupable par un juge, elle pourra se voir imposer une peine en pénitencier, ce qui vient ajouter à la surreprésentation des femmes autochtones en milieu carcéral.

2000 Rappelons que de déposer des accusations devant l'une ou l'autre des cours, comme je viens de le décrire, découle du pouvoir discrétionnaire des policiers. La cour municipale n'a pas de programme de justice sociale particulier pour les femmes autochtones, mais devrait, à notre avis, en développer un.

2005

2010

A l'heure actuelle, les policiers du SPVM déposent pratiquement toutes les accusations contre les femmes autochtones judiciairisées à Montréal au palais de justice de Montréal. Il s'agit ici de discrimination systémique. En effet, lorsque le système reproduit le modèle de toujours poser les mêmes gestes à l'encontre de la population ciblée, c'est bien là la définition même d'une mesure de contrôle social qui est la discrimination systémique.

2015

Au-delà du travail de documentation qui a déjà été fait, une table de travail doit être mise sur pied pour veiller à la réflexion sur ces problèmes systémiques basés sur la race qui ont lieu à Montréal. Il s'agit de racisme et de discrimination systémiques et la Ville de Montréal pourrait pallier à ces problèmes.

2020

Il existe déjà le comité Vigie autochtone, où des organismes et le SPVM se rencontrent pour tenter d'aider aux bonnes pratiques. Mais ce comité est focalisé sur les mesures opérationnelles du SPVM et non sur l'analyse des pratiques générales et spécifiques, où les effets discriminatoires contre les femmes autochtones sont légion.

2025

Il faut donc créer une nouvelle table pour se pencher sur les questions des interpellations et sur les interactions générales et spécifiques des agents de police du SPVM avec les femmes autochtones.

2030

Dans ce même esprit, un suivi des interpellations doit être mis en place. Comme le souligne le rapport Armony, il faut donc qu'une mesure soit créée pour cibler les policiers fautifs et abusifs autres que le processus de plaintes déjà en place.

2035

Comme je l'ai dit plus tôt, les femmes autochtones ont déjà la crainte du système, non sans raison, mais il faut arrêter de mettre la responsabilité de l'amélioration du système sur le dos des victimes qu'il fait.

Le SPVM doit donc pouvoir répertorier en son sein même le nombre d'interpellations par les agents et prévoir un mécanisme d'identification à l'origine ethnique respectueux des chartes

des droits et libertés de la personne pour cette identification. Ainsi, Femmes Autochtones du Québec recommande formellement :

2040 1 : La mise en place de formations de sensibilisation sur les réalités des femmes autochtones à tous les membres du SPVM et à tous les employés de la cour municipale de Montréal. De ce même fait, nous soutenons la recommandation du rapport Armony, à l'effet de créer un mécanisme de suivi pour savoir si ces formations sont efficaces. À ce sujet je vous réfère à la recommandation numéro 3 du rapport Armony. Nous soutenons ce projet – ce point.

2045 2 : Nous recommandons également la création d'une table de travail spécifique où, en tant qu'un organisme de défense de droits des femmes, il nous fera plaisir de collaborer avec le SPVM et la cour municipale pour veiller à la sécurisation de nos membres et, ainsi, aider les institutions à comprendre et à concevoir des programmes particuliers en lien avec les réalités des femmes autochtones à Montréal.

2050 3 : Nous recommandons un changement dans les pratiques policières en lien avec les femmes autochtones. Ainsi, l'utilisation de la force devrait être réduite, voire abandonnée. Dans ce même esprit, un protocole d'intervention devrait être sur pied, mis sur pied, et les accusations pour des crimes perpétrés par des femmes autochtones et entendues par procédure sommaire devraient, par défaut, être déposées devant la cour municipale. Cette cour pourrait créer un programme spécifique de justice sociale pour les femmes autochtones à Montréal.

2055 4 : Finalement, un mécanisme d'identification de l'origine ethnique des personnes interpellées respectueux des droits de la personne devrait être mis en place pour toutes les interventions du SPVM. Un mécanisme de suivi des interpellations par un agent de police sur le terrain devrait également être créé et des mesures prévues pour enrayer le profilage devraient être établies.

2060 Femmes Autochtones du Québec collabore depuis sa création avec des entités gouvernementales. Nous croyons fermement au partenariat et à l'apport d'expertise par chacun. Nous tendons la main et au SPVM et à la cour municipale pour les aider à la sécurisation des femmes autochtones à Montréal, aux meilleures pratiques policières et à l'accès à la justice.

Montréal deviendra alors un précurseur au Québec en répondant aux appels des femmes autochtones qui été ignorées par la Commission Viens.

2070

Voilà. Ma bénédiction.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

2075

Merci beaucoup, madame Michel. Merci beaucoup d'avoir attiré notre attention sur cette pratique particulière. J'avoue à ma courte honte que je ne savais pas qu'il y avait cette façon de fonctionner qui, au fond, sautait l'intervention... un dépôt d'accusations en cour municipale et donc un accompagnement possible pour aller vers une cour gouvernementale québécoise, et qui avait les conséquences que vous avez évoquées devant nous. Et votre recommandation d'une table de travail a été bien entendue aussi.

2080

Évidemment, moi, j'avais lu, comme mes collègues, votre premier mémoire déposé et j'aurais une question là-dessus. Vous demandiez la création d'un poste d'agent de liaison autochtone au sein des différents services de la Ville de Montréal et c'est une recommandation qui a attiré notre attention. Je voulais vous entendre là-dessus : comment vous voyez ça? C'est quand même un peu différent que ce que j'ai compris que madame la Commissaire pouvait faire avec les différents services. Là, vous... il y a une multiplication des personnes agents de liaison, à ce moment-là.

2085

2090

Mme VIVIANE MICHEL :

Je pense que peu importe notre origine, peu importe nos croyances, on a un besoin vraiment inné : c'est vraiment de rétablir une paix sociale à quelque part. Donc, nous en tant que Premières Nations, on porte déjà le profilage racial depuis X temps, depuis des millénaires, comme on pourrait dire. On a l'expertise autochtone. Ça ne veut pas dire qu'on...

2095

On est vraiment étiqueté comme des alcooliques, des drogués qui ne foutent rien dans la vie, mais je m'excuse : on a des universitaires, on a des avocats, on a des juristes, on a... toute l'expertise, elle est là.

2100

Donc, si on veut bâtir quelque chose de bien, il faut qu'il y ait une inclusion, il faut qu'il y ait aussi une confiance réelle d'inclure les Premières Nations dans cette Ville. Je vais laisser ma collègue, qui a l'expertise juridique, qui est juriste, aussi, en même temps. C'est l'analyste juridique de Femmes Autochtones du Québec, si elle veut rajouter quelque chose à ça.

2105

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

Est-ce que vous pouvez vous nommer, s'il vous plait?

2110

Mme ALEXANDRA LORANGE :

Oui, je suis Alexandra Lorange. Ce qu'on avait en tête lorsqu'on a fait cette recommandation, c'était notamment ce qui s'est passé l'été dernier. La Ville de Montréal a créé 24 postes de stagiaires pour des personnes autochtones et l'embauche était gérée par le Service central des ressources humaines, mais les postes de stagiaires étaient dans les différents arrondissements et les personnes se sont retrouvées sans personne-ressource au sein des ressources humaines centrales.

2115

Et donc, suite à l'embauche, elles se sont retrouvées un peu livrées à elles-mêmes dans tout le dédale des arrondissements et de la Ville. Et de savoir qui était... donc de comprendre ce système de...

2120

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

2125

Compliqué.

Mme ALEXANDRA LORANGE :

2130 Complicé, effectivement, administratif, était une lourde tâche pour plusieurs. Et on a eu les témoignages par certains que ça avait été une des raisons d'une forme d'échec de leur stage.

2135 Et donc, quand on voit les différentes instances de la Ville, évidemment que lorsqu'il y a des postes qui sont créés, que ce soit pour des employés ou des stagiaires, inévitablement... Je sais que les ressources humaines de la Ville de Montréal veulent favoriser l'embauche de personnes autochtones, se questionnent grandement à savoir sur le comment et, à cet effet, donc...

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

2140 Vous mettez l'accent sur l'accompagnement.

Mme ALEXANDRA LORANGE :

2145 Bien, voilà, l'accompagnement à différents niveaux peut être une des solutions. Évidemment, ça implique la création de postes, mais là, je nomme les ressources humaines, mais ça peut se faire à différents niveaux, également.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

2150 Mais parlez-moi des agents de liaison.

Mme ALEXANDRA LORANGE :

2155 Oui, tout à fait.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

2160

Des agents de liaison dans les différents services.

Mme ALEXANDRA LORANGE :

2165

D'accord. À l'instar de l'agent de liaison du Service de police de Montréal...

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

2170

Il y en a un.

Mme ALEXANDRA LORANGE :

Il y en a un. On en souhaite...

2175

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

Qui fait plusieurs jobs extraordinaires aux dires d'autres personnes qui sont venues.

2180

Mme ALEXANDRA LORANGE :

Mais il ne faudrait pas... il ne faudrait pas lui faire faire un burnout non plus. Donc, peut-être que s'ils étaient plus, ils pourraient faire des *shifts* de 24 heures et il pourrait prendre des vacances pour vrai, cet homme-là. Donc, on aborde dans le même sens que nos collègues du côté autochtone en disant « plus qu'un agent de liaison, s'il vous plaît, pour le SPVM ».

2185

Mais donc, quand on parle des agents de liaison, c'est, justement, si, au niveau des ressources humaines, on voulait créer un poste d'agent de liaison, à ce moment-là, ça favorise le recrutement. Les universités le font présentement avec les conseillers au recteur ou pour veiller à

2190 la réconciliation avec les peuples autochtones, on met... le conseiller, donc, propose des mesures
et agit en tant qu'agent de liaison également au niveau des étudiants pour la création de
programmes, pour l'accompagnement, et cætera, et cætera, mais surtout aussi... Donc là, à
Montréal, il y a déjà la commissaire, mais on peut imaginer une équipe, donc une espèce de
parapluie qui vient chapeauter chacun des services.

2195

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

Parfait.

2200

Mme ALEXANDRA LORANGE :

Et dans les arrondissements, également.

2205

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

Chers collègues.

2210

Mme JUDY GOLD, commissaire :

Moi, j'ai une question.

2215

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

Oui, madame Gold.

2220

Mme JUDY GOLD, commissaire :

Oui, bonsoir. Vous avez décrit l'état problématique des relations entre le SPVM et les
femmes autochtones. Pourtant, dans le document de consultation que la Ville a produit pour cette
consultation, la Ville décrit une série d'actions prises notamment par le SPVM afin de, et je cite le

document de la Ville : « *Une série d'actions prises afin de créer le sentiment de sécurité chez les communautés autochtones.* »

2225 Alors, plusieurs de ces mesures incluent – je lis du document de la Ville – la formation de patrouilles mixtes, la création d'un comité mixte sur l'exploitation sexuelle, la rédaction d'une entente sur les femmes disparues et assassinées, la nomination d'un agent de liaison, et ça continue.

2230 Alors, ma question est la suivante : pouvez-vous commenter sur ces mesures? Est-ce qu'elles ont produit des résultats probants, des résultats tangibles?

Mme ALEXANDRA LORANGE :

2235 J'y vais? Et voilà. Je suis repartie.

2240 Il existe tout un problème, présentement, qui est mal documenté, sachons-le. Donc, on le constate sur le terrain, mais il n'y a pas eu d'études formelles qui ont été faites, et le problème qui est constaté, c'est vraiment dans la mise en œuvre de ces mesures-là. Généralement, l'expression qui est utilisée, c'est que ces mesures-là sont encore des vœux pieux et de voir un résultat probant positif, on n'est pas là du tout présentement.

2245 Les mesures qui sont mises en place, madame Michel a mentionné plus tôt le comité Vigie autochtone, ces recommandations-là, effectivement, font partie des recommandations du comité Vigie, et ce sont de bonnes recommandations sur papier et, encore une fois, je crois que c'est la mise en œuvre qui cause des problèmes.

2250 C'est-à-dire qu'on se retrouve sur le terrain lorsque sont questionnés, par exemple, la disparition des femmes autochtones ou les dossiers sont rapidement classés comme étant... ou les préjugés sont – excusez-moi, j'essaie de formuler ma phrase, là – les préjugés sont souvent mis de l'avant, où une femme autochtone va disparaître et le réflexe qui va sortir du SPVM ou, à tout le moins, la phrase qui va être donnée à la famille, ça va être qu'elle est partie faire la fête,

elle va revenir à un moment donné. Ou une femme va être assassinée et on voit très souvent le dossier classé comme étant un suicide.

2255 Donc, les mesures, certes, elles existent sur papier, mais dans la concrétisation, dans la mise en œuvre, on voit des barrières systémiques. Oui, tout à fait.

Mme JUDY GOLD, commissaire :

2260 Je comprends. Merci, je comprends.

Mme ALEXANDRA LORANGE :

2265 Merci.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

Merci beaucoup, vraiment, de vous être déplacée pour votre mémoire.

2270 **Mme ALEXANDRA LORANGE :**

Merci. Est-ce que vous voulez qu'on vous laisse une copie de ce qu'on a dit aujourd'hui?

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

2275 Oui.

Mme VIVIANE MICHEL :

2280 J'ai écrit dessus.

Mme ALEXANDRA LORANGE :

2285 Tu as écrit dessus? Bon...

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

2290 Chers amis, nous allons prendre une courte pause, pas quinze minutes, peut-être sept minutes, étant donné qu'on décalé un petit peu, et on va revenir à 21 h 12.

PAUSE ET REPRISE

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

2295 Notre pause est terminée. Notre pause abrégée. Et je vais donc appeler immédiatement madame Rose Ngo Ndjel pour se présenter devant nous et nous parler au nom d'Afrique au Féminin. Bienvenue, madame.

2300

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

Ah, mais je me souviens.

2305 **Mme ROSE NGO NDJEL :**

On s'est déjà rencontré.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

2310 À Rosemont, peut-être, je vous ai vue.

Mme ROSE NGO NDJEL :

2315

Ah oui. Oui, c'est vrai. C'est ça, mais comme elle m'a reconnue, c'est sûr que vous l'avez déjà fait au niveau de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, et nous, nous sommes Afrique au féminin, situé à Parc-Extension. Et aussi, la table du quartier de Parc-Extension a aussi fait une consultation concernant... C'est là, je crois, qu'il y a un mémoire qui vous est parvenu.

2320

Alors, quand Afrique au Féminin a été abordé, je vais... alors, j'ai amené certaines préoccupations qui je crois n'ont pas été énoncées.

2325

Normalement, Afrique au Féminin, c'est un centre de femmes. Donc, la mission principale, c'est l'intégration de la famille immigrante et ce que nous faisons de plus, c'est que quand une femme vient d'arriver, alors on s'occupe de son intégration pendant cinq ans.

2330

Et puis vous connaissez bien Parc-Extension, qui est le quartier le plus pauvre de Montréal, d'où la majorité de la population est féminine. Et puis les femmes sont issues de l'Asie du Sud, donc ce sont des femmes en situation très précaire. Et au niveau des services que rend la Ville de Montréal, ainsi que certains services institutionnels du territoire, ce n'est pas vraiment abordable pour ces femmes-là.

2335

Quand j'étais assise tout juste derrière, j'ai pu trouver qu'il y avait certains qui ont parlé vraiment du manque, en tout cas de l'accompagnement dans l'information et d'autres qui ont aussi amené ce point concernant la femme, et surtout la femme autochtone, actuellement, que j'ai parlé – que j'ai entendu dire.

2340

Donc, ce sont vraiment des points que je vais toujours apporter parce que je me demandais « mais qu'est-ce que je vais vraiment pouvoir apporter à cette consultation et qui soit, comme, différent de ce que les autres n'ont pas pu apporté ». Mais je réalise quand même que beaucoup qui sont passés devant vous ont apporté vraiment des problématiques que, peut-être, je vais encore réitérer ce soir. Mais en réitérant cela, ça montre vraiment l'ampleur. Ça veut dire

2345 qu'au bas peuple, sûrement, c'est une problématique, un enjeu majeur que, vraiment, la Ville de Montréal doit prendre soin, quoi.

2350 Donc, ma première question, c'est sur l'information offerte aux personnes immigrantes, spécialement aux femmes immigrantes à statut précaire. Donc, quand nous constatons les femmes immigrantes à statut précaire, on parle vraiment des femmes sans statut, des femmes réfugiées, des étudiantes et puis celles qui ont des permis de travail et qui sont vraiment à statut précaire. On sait que Montréal a un nombre élevé d'immigrants à statut précaire sur son territoire, comme je les ai cités, ou bien des étudiantes étrangères et autres personnes.

2355 Alors, ces personnes ont beaucoup de difficulté à obtenir de l'information sur les services dont ils ont droit. Parce que généralement, je l'ai entendu quand je suis entrée, toute l'information au niveau de la Ville de Montréal se fait en français. Alors, ce qui fait vraiment un handicap pour nous parce que quand on envoie une lettre en français, quand on envoie ceci en français ou bien quand ils reçoivent une missive, ils viennent toujours pour nous demander : « Mais ça, c'est
2360 quoi? Ça, c'est...? », et des fois, ce sont des allophones qu'on arrive à comprendre. Et je comprends la dame qui est passée quand j'entrais, elle a parlé des pictogrammes et le monsieur lui a posé une question concernant les pictogrammes; peut-être qu'on peut mettre en place.

2365 Alors, on dit parfois que ce sont des personnes oubliées du système mis en place, qui ne leur permet pas d'avoir une intégration facile. Alors, c'est vraiment important, et de développer une autonomie, une autonomie dans l'économie, dans le pays d'accueil, donc une autonomie économique, comme, quand ils arrivent, qu'est-ce qu'ils peuvent faire, qu'est-ce qui est vraiment à leur portée.

2370 Mais des fois ce sont des femmes qui, oui, elles ne sont pas allées à l'école, mais ont appris normalement des métiers d'art, mais suite à ce manque d'information, suite à ce manque de connaissance de leurs droits, de leurs obligations, n'arrivent pas vraiment à pouvoir franchir dans ce pays. Et c'est l'exemple où on peut dire que ces femmes restent toujours dans l'aide sociale, c'est-à-dire toujours et toujours, elles sont toujours là. Mais comment les enlever de
2375 l'aide sociale pour aller vraiment travailler? C'est ça qui est important.

2380

Alors, ils sont mal orientés par le personnel au niveau des services mis en place par le système, qui ne le sait pas nécessairement. Qu'est-ce que je veux dire par là? Ça veut dire que souvent, quand ils viennent nous voir au niveau de l'organisme, des fois, même, quand on les accompagne, les intervenantes ou bien ceux qui sont là pour donner ce service sont vraiment ignorants, même, des fois, du service qu'ils offrent. Alors, je crois qu'il y a vraiment des formations à la Ville de Montréal à faire dessus.

2385

Même les organismes qui travaillent à l'intégration des personnes immigrantes peinent à trouver l'information fluide pour pouvoir leur venir en aide. Ça veut dire que c'est nous qui travaillons pour eux vraiment au niveau du bas et qu'on n'arrive par avoir de l'information qui soit fluide, déjà en français, et vraiment, on n'arriverait pas vraiment à mieux travailler pour leur intégration. Ça, c'est quelque chose que nous devons faire.

2390

Alors, je me posais bien des questions, de savoir quelle information le système donne-t-il à ces personnes, parce que là, on arrive, comme, O.K., ce qu'on a en main, on peut pouvoir leur donner, mais est-ce qu'il y a vraiment de l'information que le système donne – le système, c'est Montréal – donne vraiment à ces personnes immigrantes à statut précaire quant au système des services sociaux, de la santé, de l'éducation, de l'emploi, de ce qu'ils ont vraiment droit à pouvoir faire?

2395

2400

Nous, normalement, au niveau de Parc-Extension, on arrive des fois dans des tables de concertation à parler de ... Parce que des fois, quand il manque d'information, quand ils ne connaissent pas leurs droits, ils se font beaucoup usurper. Parce que des fois, ce sont des réfugiés et pour avoir droit, est-ce qu'il faut ça, est-ce qu'il faut ci? Si tu ne connais pas, alors tu te fais usurper de l'argent. Toute ton aide sociale va vraiment à l'intérieur de ça. Alors que si tu sais que, O.K., tu arrives dans un nouveau pays ou dans une nouvelle ville comme Montréal et tu peux recevoir de l'aide dans d'autres organisations, ce que nous pouvons avoir de mettre vraiment ce système en place, ça sera vraiment utile pour nous.

2405

Bon, je me demandais aussi s'il y a des guides simplifiés comme des pictogrammes, parce que d'autres sont analphabètes, donc ne comprennent vraiment pas. Qu'est-ce qu'on peut

mettre en place? Peut-être ces pictogrammes pour pouvoir les aider à mieux s'orienter, à mieux avoir... ce sont des systèmes que j'apporte, quelque chose que le système a créé, diffusé et qui soit simple à leur niveau pour faciliter leur intégration. Donc, c'est vraiment des systèmes pareils.

2410

Je me demandais aussi quelles informations est-ce qu'il y a vraiment dans ce domaine de simplifier l'information que la Ville de Montréal peut mettre en place et des fois, former ses intervenants. C'est quelque chose aussi que nous pouvons avoir, peut-être au niveau de ces services, tous les services qu'offre la Ville.

2415

Donc, je me disais Afrique au Féminin, comme plusieurs autres organismes communautaires, serait très intéressé comment le système tente de rejoindre des personnes immigrantes à statut précaire sur son territoire et transmettre les informations relatives aux différents services ci-dessus et à leurs droits.

2420

À l'organisme, nous recherchons également les meilleures pratiques pour les informer et nous offrons toute notre collaboration à cela. Parce que nous, en tant qu'organisme prime, alors on touche vraiment le bas peuple et on est en face normalement de cette intégration nouvelle.

2425

Ma deuxième préoccupation était sur l'admission de... l'admission du racisme et de la discrimination dans cette société. Je ne sais pas comment... je me suis bien posé les questions, comment je pouvais l'amener, mais je crois quand même que beaucoup de gens en parlent. Nous en parlons dans cette consultation concernant le racisme, concernant la discrimination, mais on a déjà mis le doigt sur la blessure.

2430

Ce que moi je peux dire, c'est qu'il faut la guérir. Vraiment il faut la guérir. Et vous êtes là, donc, comme des commissaires à pouvoir travailler dessus et à pouvoir guérir vraiment cette blessure. Et je crois que c'est beaucoup de personnes qui ont déjà élaboré ces thèmes, mais c'est simplement pour dire que la problématique du racisme, de la discrimination, on peut tout dire, on peut vraiment le faire, mais c'est la personne qui le vit.

2435

2440 C'est-à-dire, quand la personne est en train de le vivre devant... bien, devant l'information ou bien où il veut recevoir de l'aide, c'est là où tu le sens, c'est là où tu le vois. Parce que nous, notre organisme est situé tout juste à côté du CLSC et on voit beaucoup ça. On voit vraiment des familles en pleurs qui viennent nous voir pour aller rencontrer des intervenants au CLSC et qui ne connaissent même pas, dans le territoire de la Ville, qu'est-ce que la femme veut, et aussi la barrière de la langue.

2445 Donc, j'ai ramené vraiment cette discrimination, cette... ce racisme-là peut-être au niveau de l'emploi. Je parlerai de nouveau de l'emploi. Je sais que beaucoup de gens l'ont déjà abordé ici, mais quand je parle au niveau de l'emploi, peut-être au niveau des Sud-Asiatiques, mais aussi au niveau africain parce que je suis Africaine : il y a des fois la fuite des cerveaux au niveau de l'Afrique, qu'est le... ce que le Québec fait ou bien au niveau du gouvernement fédéral concernant les travailleurs qualifiés. Oui, vous les prenez et on les amène dans notre pays. Dans
2450 ce beau pays d'accueil, mais qu'est-ce qu'on fait d'eux généralement?

2455 Donc, je sais que c'est quelque chose qui est déjà ramené à votre niveau, mais je le réitère quand même. Même au niveau de l'éducation, même au niveau de la santé, comme je l'ai réitéré en haut. Mais sachant qu'en place quand même, on est reconnaissant que le système a mis des politiques pour des femmes et quand j'en parle, vraiment, je parle de la femme en général.

2460 Comme le statut de la femme, le ministère de la Condition féminine qui existe déjà, l'égalité entre hommes-femmes, la violence faite aux femmes, l'intimidation, harcèlement de la femme, l'allaitement, aussi : beaucoup de systèmes sont là pour des femmes, mais ils sont très... ils sont là, mais peut-être qu'ils sont aussi méconnus envers les femmes que nous avons.

2465 D'où je me base vraiment sur ces systèmes d'information et de savoir que oui, nous sommes dans cette consultation-là et vous l'avez et beaucoup de gens en ont déjà dit. C'est sûr que je ne vais pas réitérer ce que les autres ont déjà amené, mais la chose, la problématique est vraiment très, très, très sérieuse, et tout ce que nous avons pu donner, que ce soit au niveau de l'arrondissement, que ce soit au niveau de la consultation faite au niveau de la table du quartier,

je suis beaucoup intervenu; ça, c'est sûr. Donc, j'espère par vous que cela puisse être mis en place.

2470

Donc, comme conclusion, j'aimerais dire que tout faire savoir que la femme vit, à la femme en général, vit la discrimination et le racisme et surtout la femme immigrante en statut précaire. Et à Parc-Extension, on en a des fois dans mon organisme, j'en ai déjà vu, des femmes vraiment en situation précaire vivre cette discrimination-là parce qu'il manque vraiment d'avoir cette information et de savoir qu'est-ce qu'ils vont faire. Alors, s'ils se présentent pour avoir un service, alors le service n'est pas rendu à cause, je ne sais pas, de cette situation-là.

2475

Donc, le système a construit normalement une laïcité d'état sur le dos des immigrants. Je ne parlerai pas de voile, du code vestimentaire ce qui ne garantit pas le développement, vraiment, de leur résistance, et surtout de la femme africaine, que je peux parler ici et puis de la femme immigrante en général et en situation précaire.

2480

Donc, je vous remercie de m'avoir écoutée.

2485

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

Merci beaucoup. Je pense que vous touchez particulièrement à ce qu'on appelle l'intersectionnalité, c'est-à-dire que vous avez attiré notre attention sur le fait que des fois, les motifs de discrimination en se conjuguant les uns aux autres appauvrissent encore davantage, c'est-à-dire rendent la personne encore plus vulnérable.

2490

Et c'est une des questions sur lesquelles la commission va se pencher, toute la question de l'intersectionnalité, parce que lorsqu'on la conjugue avec le caractère systémique de la discrimination, ça fait un milieu extrêmement dynamique contre lequel un individu seul se trouve souvent démuné.

2495

Mme ROSE NGO NDJEL :

2500

Oui.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

2505

Alors... mais moi, je voudrais vous poser à mon tour des questions sur les références que vous avez. Je veux dire, vous parlez de femmes à statut précaire, immigrantes; est-ce que vous n'êtes... votre organisme, est-ce qu'il est financé par... ou le ministère de l'Immigration, parce que vous rendez un service à une clientèle particulière, ou est-ce que vous des relations avec le Binam? En fait, je me rends compte que vous avez des relations avec la Table de concertation, entre autres, plusieurs partenaires communautaires, mais au niveau gouvernemental, est-ce que vous avez de l'aide?

2510

Mme ROSE NGO NDJEL :

2515

Oui, assurément. On existe... Afrique au Féminin existe depuis 33 ans, donc sûrement, on a de l'aide du domaine des ministères, le ministère de la Santé et des Services sociaux, donc ce qu'on appelle généralement le PSOC [phon.]. Ça, c'est nos plus gros financements. On a aussi de l'aide au niveau du ministère de l'Immigration, qui est pour les cours de francisation.

2520

Parce qu'à Parc-Extension, la majorité des femmes sont des femmes anglophones, donc il faut vraiment les franciser, et sûrement, on a mis en place des classes de francisation et ces femmes viennent et suivent des classes de francisation. Et puis au ministère de la Famille et des Aînés, concernant la garderie.

2525

Donc, c'est vraiment des... Parce que normalement, toute femme qui suit un atelier ou bien une classe de français au niveau d'Afrique au Féminin doit prendre un... doit laisser ses enfants au niveau de la halte-garderie. Donc, ça les aide normalement à mieux s'intégrer et à mieux affronter normalement le pays d'accueil.

2530 **Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :**

Mais c'est ce qui vous...

2535 **Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :**

Pardon. Mais pas de la Ville? Pas de financement de la Ville?

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

2540 Pas de financement de la Ville de Montréal, de relations avec le Binam ou... – c'est ça que tu veux savoir?

Mme ROSE NGO NDJEL :

2545 Malheureusement, on n'a pas de relation avec le Binam. C'est sûr qu'avec le Binam, pour la... cette année, on avait mis... on avait envoyé un projet concernant... pour briser l'isolement des femmes. Parce qu'on fait quand même des ateliers d'art créatif pour... À Parc-Extension, normalement, les familles qui arrivent et qui sont des nouvelles... des nouveaux arrivants ne sont ... n'appriivoisent pas l'hiver. Alors, il faut les sortir avec des activités qui leur permettent d'être dehors et d'appriivoiser vraiment l'hiver. Mais on avait énoncé ce projet au
2550 niveau du Binam, qui n'a pas été reçu, et le Binam devait arriver dans les arrondissements, d'où Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension...

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

2555

Oui.

2560

Mme ROSE NGO NDJEL :

2565 Oui, ils ont envoyé une intervenante pour pouvoir voir quelles sont les problématiques, mais c'est sûr que la problématique de la femme énoncée ne nous sied pas assez pour aller faire simplement des ateliers d'information. Mais non : je crois qu'il faut plus travailler terrain. Terrain pour ces femmes-là que d'aller faire vraiment des ateliers d'information. Parce que nous, notre mission, c'est vraiment de travailler terrain pour ces femmes-là et de voir que, bien, pour briser son isolement et pour que la femme puisse se libérer de ce joug, alors qu'est-ce qu'on peut faire pour qu'elle puisse trouver un statut économique dans ce pays.

2570

Donc, pour nous c'est ça qui important. Mais c'est sûr que ça ne nous a pas liés. Non, on n'a pas de financement du Binam, non.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

2575

D'accord. Jean-François.

M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, commissaire :

2580

Oui, bonjour, deux petites questions. La première : est-ce qu'étant donné votre clientèle, est-ce que vous êtes amenée à être en relation avec la police, les services de police au niveau de l'arrondissement?

2585

Deuxième question, vous avez beaucoup évoqué la communication, l'information incomplète. Parfois, les gens avec qui vous transigez ne connaissent pas la bonne information. Je présume que ce sont les gens de l'arrondissement? C'est bien ça?

Mme NGO DNJEL :

2590

Oui.

M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, commissaire :

2595 Quand vous leur faites part de cette difficulté-là, que vous répondent-ils? Manque de ressources, autres raisons ou...?

Mme ROSE NGO NDJEL :

2600 Mais c'est sûr que, oui, au niveau du quartier avec le PDQ 33, le poste de police, ils sont dans certaines tables et concertations et ils ont normalement deux policières qui sont communautaires et qui... avec qui nous travaillons.

2605 C'est sûr que nous étant un centre des femmes, il y a souvent, au niveau de l'intervention, qui doit être voilée, qui doit être discrète et qu'on ne peut pas pouvoir donner, mais c'est sûr que s'il y a quelque chose de grave comme une violence, on peut vraiment pouvoir le diffuser, appeler la police et l'amener à pouvoir se rendre sur les lieux. Ça, c'est dans toute discrétion.

2610 Mais au niveau de l'information, c'est sûr qu'on l'aborde normalement au niveau de l'arrondissement et surtout au niveau du quartier, mais ce n'est pas encore vraiment un problème résolu.

2615 Je vais vous prendre un exemple d'une étudiante étrangère en début d'année qui fréquentait l'organisme. Elle était enceinte, mais leur... son assurance, l'assurance étudiante ne couvrait pas son état de grossesse. Et elle en est... elle est partie pareil. Elle est morte parce qu'elle ne pouvait pas se rendre. Elle avait peur, elle avait une mauvaise information, des gens qui lui disaient que : « Mais non, si tu te rends à l'hôpital, tu vas payer 50 000 \$, 100 000 \$, et tout. », alors qu'il pouvait avoir un organisme, peut-être qui, après, pouvait peut-être l'aider ou bien des gens qui pouvaient l'aider. Mais au niveau de sa chambre sur l'avenue Querbes, 2620 sûrement que ses collègues ont voulu... ces *cochambrières* ont voulu l'aider, et tout, mais elle en est partie. Elle est partie simplement par manque d'informations. Parce qu'il n'y en avait pas.

2625

Mais ça, je veux vous le dire, je peux... comme... travaillant à Parc-Extension depuis une quinzaine d'années, je peux en énumérer beaucoup, ça, c'est sûr. Mais ça, c'est ce qui nous attire beaucoup.

2630

Même au niveau des violences que les femmes vivent au niveau de Parc-Extension, c'est sûr que quand il y a une violence et que la femme arrive à parler, à parler vraiment, à dire qu'est-ce qu'elle vit, qu'est-ce qu'il y a, ceci, oui, nous parlons avec la police, mais des fois, quand la police arrive, qu'est-ce qu'on leur donne comme document? Un document en français. Mais la femme ne lit pas français, ne lit rien. Il faut qu'ils ramènent pour dire : « Mais ça, c'est quoi? Ça, c'est ci.»

2635

Et nous-mêmes, nous n'avons pas vraiment... nous, on n'arrive pas à décoder. On n'arrive vraiment pas à décoder parce qu'il y a... des fois, devant ces documents, il y a des codes, il y a des vices cachés que nous n'arrivons vraiment pas à décoder, d'où je dis, au niveau de l'information, ça doit être fluide et ça doit être aussi accessible à ces immigrantes à statut précaire. De mieux comprendre qu'est-ce qu'il y a et que demain, après-demain, on n'arrive pas à trouver qu'il y a une jeune fille de 22 ans qui meurt ici et sa famille est peut-être en Asie. Ça, c'est sûr.

2640

M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, commissaire :

Merci.

2645

M. HABIB EL-HAGE, commissaire :

2650

Juste une petite question. Merci pour votre présentation. Moi, ma question porte sur est-ce que vous êtes capable de nous dire combien de personnes à statut précaire ou sans statut, sachant très bien que sans statut, ça peut être difficile de chiffrer, mais à peu près, ça représente combien dans l'arrondissement ou dans le quartier ou...?

Mme ROSE NGO NDJEL :

2655

Mais nous, c'est sûr... On donne le dépannage alimentaire aussi.

M. HABIB EL-HAGE, commissaire :

2660

Oui.

Mme ROSE NGO NDJEL :

2665

C'est sûr que les produits viennent de Moisson Montréal, et à chaque mardi, on donne à peu près à 120 personnes de dépannage alimentaire. Et ça, c'est sans compter le dépannage... le dépannage d'urgence. Parce qu'il y a le CLSC qui nous envoie souvent des gens en urgence. Et n'oubliez pas avec la gentrification à Parc-Extension, il y a déjà des familles qui vivent dans un 5½ à six.

2670

Donc, vraiment si... si je peux parler de cette situation au niveau de Parc-Extension, comme nous, Afrique au Féminin, ce qu'on peut vivre en intervention, au moins s'il y a à peu près 3 000 personnes qui peuvent venir par année pour vraiment venir demander de l'aide au niveau de... c'est-à-dire, j'environne vraiment à ce titre-là. Pour des gens qui veulent venir et demander, que ce soit en alimentation, que ce soit en...

2675

Parce qu'on donne aussi des meubles. Parce que ce sont des familles, des fois, qu'on n'arrive pas à dire qu'au niveau de Montréal, il y a encore des gens qui peuvent dormir par terre. Ça veut dire que sur... Il met ses habits et dort par terre. Ça, vous ne l'imaginez pas. Mais nous on le vit, là. On le vit vraiment. Une femme... elle me dit « Non, mais je... même ma fille, je prends mon manteau d'hiver en été, sur je mets sur... et puis ma fille dort. » C'est quand même inadmissible.

2680

2685 Donc, ce sont des choses qu'on n'a pas l'information, ils n'ont pas l'information. On met des services, bon, bien, on n'a pas de financement, mais on essaie quand même de voir que ces gens qui vivent en situation précaire puissent avoir quelque chose de prêt.

2690 Donc, oui, mais je peux environner à peu près à... Mais ça, c'est rien que dans le quartier de Parc-Extension et dans Afrique au Féminin, ce que nous voyons, et n'oubliez pas : le quartier Parc-Extension est très petit, mais a beaucoup, vraiment, de problématiques. Et sur le territoire, rien que dans le quartier, il y a 22 organismes communautaires. 22. Avec des missions différentes. Donc, on arrive vraiment à travailler très, très fort même avec ce que nous avons.

2695 **M. HABIB EL-HAGE, commissaire :**

 Merci.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

2700 Merci, vous aviez... vous n'avez pas juste réitéré, mais vous avez illustré de façon éloquente des conditions de vie qui sont difficiles. Alors, merci pour votre témoignage.

Mme ROSE NGO NDJEL :

 Merci beaucoup et je vous remercie de m'avoir écoutée.

2705

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

 Je vous en prie.

2710

 Je vais appeler maintenant monsieur Pierre Barrette de Concert'Action Lachine, s'il vous plaît.

2715 **M. PIERRE BARRETTE :**

Bonsoir.

2720 **Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :**

Bonsoir.

M. PIERRE BARRETTE :

2725 Alors, je suis avec un de mes collègues de Lachine. Alors, merci de nous accueillir aussi.

2730 Alors donc, mon nom est Pierre Barrette, je suis directeur de la Table de développement social de Lachine qui s'appelle Concert'Action, Lachine qui regroupe une trentaine de membres là-bas et notamment, aussi, une table de réflexion en actions interculturelles à Lachine qui, évidemment, se préoccupe davantage de la situation des personnes immigrantes.

Je vais commencer donc par vous donner un petit peu un contexte en termes de nombre d'immigrants qu'on retrouve sur notre territoire avant d'aborder les enjeux particuliers qu'on a.

2735 Alors, ce qu'il faut savoir c'est qu'avec... 2016, Statistiques Canada, à Lachine, on avait 9 580 immigrants en 2016. C'était 23 % de la population totale de l'arrondissement de Lachine, qui est environ de 45 000 personnes à Lachine. Si on compare à Montréal, Montréal à cette époque-là, c'était 34 % qui étaient là. 42 % de la population de Lachine est quand même issue de l'immigration, contrairement à 59 % à Montréal, toujours dans de Statistiques Canada de 2016.

2740 Cependant, je voudrais attirer votre attention sur le fait qu'entre 2006 et 2016, le nombre d'immigrants pour ce petit territoire, cette population a augmenté de 45,2 %. Alors donc, on s'est retrouvé dans très, très peu de temps à passer quasiment d'une banlieue isolée à, tout à coup, 2745 un apport important de personnes immigrantes qui s'y sont retrouvées.

Et ça ne s'est pas terminé comme ça, parce que vous savez, 2017, 2018, vous savez qu'il y a eu tous ces réfugiés qui sont arrivés des États-Unis et un grand nombre d'entre eux sont venus s'installer à Lachine.

2750 Donc, juste pour... Puis là-dessus c'est sûr que là, on n'a pas de statistiques précises. La seule chose qui nous permet d'évaluer à peu près le nombre de personnes qui sont arrivées puis qui sont à titre de demandeurs d'asile, c'est des Nigériens pour la grande majorité de ces personnes-là. Ces personnes-là parlent en anglais aussi. Mais ça va vous donner une image : à Lachine, en 2015-2016, il y avait quatre classes d'accueil. Vous savez, les classes d'accueil dans
2755 les écoles primaires et secondaires pour la francisation des enfants.

En 2018-19, on est passé de quatre classes à 21 classes d'accueil. Alors, c'est quasiment l'équivalent d'une nouvelle école complète d'enfants qui arrivait. C'est les seuls chiffres qui nous permettent... t'sais, d'avoir des chiffres plus précis en termes de nombre. Après
2760 ça, on peut imaginer tous les enfants, tous les petits qui ne vont pas à l'école, ceux qui sont... les plus vieux qui ne sont pas à l'école.

Alors, on a eu tout à coup un apport important et très, très grand de personnes qui sont arrivées comme demandeurs de statut de réfugié, ce qui a créé sur notre situation là-bas une
2765 pression incroyable, notamment sur les organismes communautaires du quartier.

Donc, des gens, comme le disait la dame de tout à l'heure, qui ne parlent pas le français, qui parlent anglais, à tout le moins, mais beaucoup de ces femmes-là sont peu ou très peu scolarisées. Beaucoup de femmes isolées. Le contexte est incroyable par rapport à ça et on fait
2770 beaucoup de travail, on a eu à faire beaucoup de travail pour pouvoir offrir à ces personnes-là un accueil digne, le plus digne possible.

Alors ça, ça vous situe par rapport à notre réalité immigrante à Lachine. Je vais laisser donc la parole à Martin, qui est du Centre social d'aide aux immigrants. Je voudrais souligner
2775 que le Centre social d'aide aux immigrants est un organisme régional, c'est-à-dire pour l'île de Montréal, et qu'à Lachine, avant l'arrivée, en 2017-18, du Centre social d'aide aux immigrants, on

n'avait aucun service, c'est-à-dire dédié aux personnes immigrantes. C'était l'ensemble des organismes du quartier qui l'offraient. Voyez-vous?

2780 Alors, voilà. Maintenant, je vais passer la parole à Martin pour les enjeux que vivent notre...

M. MARTIN SAVARD :

2785 Alors, bonjour. Donc, vous ne serez pas surpris que les enjeux dont je vais vous parler sont vraiment teintés de la réalité des demandeurs d'asile. Donc... et un des enjeux majeurs, c'est la question du logement, notamment la salubrité des logements.

2790 En raison de leur grande vulnérabilité et des pratiques discriminatoires de certains propriétaires, les personnes immigrantes nouvellement arrivées, et donc particulièrement les demandeurs d'asile, vont se retrouver dans certains secteurs de Lachine, Duff-Court, par exemple, Ivan-Franko, Saint-Pierre, on les connaît bien. Certains vont parler : « Ah, tiens, c'est du communautarisme. » : non, c'est les seuls propriétaires qui vont accepter d'héberger ces gens-là et c'est dans des conditions assez difficiles.

2795 Vous imaginez, on rencontre souvent des gens qui ont marché, qui ont tout laissé derrière eux, ils ont marché pendant trois mois, ils traversent la frontière, ils arrivent au centre d'hébergement et à partir du moment où ils ont leur premier chèque d'aide sociale, on leur demande de trouver un logement dans une semaine ; peut-être qu'on va faire quelques extensions. Et là, on n'a pas d'historique de crédit, on n'a pas de références de propriétaires, personne pour se porter garant. Vous imaginez la pression? Donc, on va accepter n'importe quel logement.

2800

2805 Et pour eux, c'est difficile parfois de faire valoir leurs droits. Parfois, par la méconnaissance de leurs droits, mais aussi par la peur, parce qu'on n'ose pas dénoncer son propriétaire, parce qu'on sait qu'il faut avoir des bonnes références de son ancien propriétaire, on

nous a dit ça quand on cherchait un logement. Donc, on veut avoir de bonnes références de son propriétaire actuel même s'il nous fait vivre dans un logement insalubre.

2810 Donc, c'est pour ça qu'on... Et on salue que la Ville ait engagé plus d'inspecteurs en salubrité. Mais ce serait bien qu'il soit possible aussi que ces inspecteurs-là ne réagissent pas seulement sur les plaintes, mais puissent faire encore plus – je sais qu'ils le font parfois –, mais plus de visites systématiques dans les coins où on sait qu'il y a des problèmes. Parce qu'il y a beaucoup de demandeurs d'asile qui n'oseront pas se plaindre.

2815 Il faut aussi continuer en collaboration avec des organismes de mieux sensibiliser les demandeurs d'asile, les locataires à leurs droits et sensibiliser les propriétaires à leurs obligations. Et aussi, évidemment, lutter contre les pratiques discriminatoires qu'on voit de plus en plus ouvertement, même parfois dans les annonces sur internet. On ne se gêne plus pour avoir des critères discriminatoires.

2820 Mais de façon plus générale, ça laisse aussi voir le problème du manque de logements abordables et salubres. Et dans ce contexte-là, l'accès à davantage de logements sociaux, je suis sûr qu'on vous l'a dit bien des fois, mais on va le répéter encore une fois : c'est très important.

2825 Et bon, c'est sûr que les demandeurs d'asile n'ont pas accès aux HLM, mais ils ont accès aux coopératives. D'ailleurs, je salue... je sais que la FECHIMM est ici et va vous parler un peu du projet qui... avec lequel le CSAI est heureux de collaborer. Ça, c'est un bon pas aussi dans la bonne direction pour sensibiliser les intervenants, les comités de sélection des coopératives, mais il faut continuer à aller dans cette voie-là.

2830 Et on soutient évidemment la Ville pour qu'elle aille de l'avant avec son règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social abordable et familial. c'est très important qu'il y ait davantage de logements abordables.

2835

2840 Un autre enjeu qu'on a, c'est l'accès aux services sportifs et de loisirs. Donc, on reconnaît quelque chose de très bien, c'est la politique d'accès aux services municipaux sans peur, c'est quelque chose qui est très bien, mais compte tenu de l'importance de favoriser encore plus l'accès à ces activités-là pour favoriser l'intégration et le vivre ensemble, on doit vraiment s'assurer que ce soit connu et que les activités soient accessibles.

2845 Il y a le programme Accès-Loisirs, aussi, qui permet aux personnes à faible revenu d'accéder à certaines activités de loisirs, mais on sait que les places sont très limitées. Dans un monde idéal, il y aurait encore plus de places.

2850 Puis il faudrait aussi diffuser aussi plus largement l'existence d'activités culturelles dans les arrondissements. Encore une fois, la langue peut être un obstacle quand on vient d'arriver, donc faisons de la publicité dans d'autres langues pour attirer les gens, travaillons encore une fois avec les organismes communautaires qui reçoivent beaucoup de personnes immigrantes pour faire connaître ces activités-là. Parce que c'est des outils très, très importants pour faciliter l'intégration.

2855 Une autre chose, c'est évidemment l'accès à l'emploi. On sait que la Ville s'est dotée d'un plan d'action pour la diversité en emploi, c'est très bien, mais par curiosité, tout à l'heure, je suis allé voir et consulté quelques offres d'emploi et je suis allé voir un poste de col bleu, et on demandait un diplôme d'études professionnelles par une institution reconnue par le ministère de l'Éducation. Point. On ne parlait pas d'équivalences possibles, et tout.

2860 Et on sait que c'est très compliqué, mais si on pouvait imaginer des procédures un petit peu plus souples? Est-ce qu'il est possible de faire des stages d'évaluation pour évaluer les compétences? On sait que des demandeurs d'asile n'ont pas toujours les documents, ils les ont perdus; est-ce qu'on ne peut pas faire des procédures spéciales?

2865 On sait que le Code des professions a été modifié récemment pour autoriser les ordres professionnels à pouvoir avoir des procédures alternatives lorsque les gens sont dans

l'impossibilité de présenter certains documents. Mais bon, est-ce que ce n'est pas possible à la Ville de faire la même chose?

2870 Un autre enjeu, rapidement, qui a été soulevé beaucoup par les partenaires de Lachine, c'est la question de la mobilité. On parle beaucoup de la pleine participation des personnes immigrantes. Mais pour ça, pour aller dans les activités, pour participer peut-être aux séances du conseil municipal, pour simplement visiter l'arrondissement, ça prend de la mobilité.

2875 Et vous savez, à Lachine, bien, le transport en commun, c'est un enjeu assez important, à la fois entre l'arrondissement et le centre-ville, mais surtout à l'intérieur même de l'arrondissement. Donc, ce serait très intéressant, et le prix aussi, la question de la tarification sociale du transport en commun, c'est quelque chose de très important pour des personnes immigrantes à faible revenu et, encore, les demandeurs d'asile. 6,50, ça peut être un très gros
2880 montant. Et c'est d'ailleurs pour ça que le CSAI, on a trouvé important de se déplacer le plus souvent possible à Lachine pour offrir des services directement aux personnes immigrantes.

Et une dernière petite chose, même si je sais que ce n'est pas dans les compétences de la Ville, je crois que la Ville a sûrement un pouvoir d'influence très important : c'est la question de
2885 l'accès aux services de garde non subventionnés. Ça peut retarder beaucoup l'intégration des personnes... des demandeurs d'asile, le fait de ne pas avoir accès à ces garderies-là, et on sait que la majorité des demandeurs d'asile vont voir leur demande acceptée, ils vont s'établir, ils vont devenir des citoyens, mais en n'ayant pas accès aux haltes-garderies, c'est un obstacle majeur à leur intégration. On retarde beaucoup ce processus.

2890 Donc, j'ai essayé de faire rapidement un tour des enjeux majeurs qu'on a retenus pour l'arrondissement de Lachine.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

2895 C'est terminé?

M. PIERRE BARRETTE :

2900 Oui.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

2905 Vous ne vouliez pas rajouter quelque chose, monsieur Barrette? Non?

M. PIERRE BARRETTE :

Non, ça va.

2910 **Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :**

2915 Costaud, quand même, hein? Merci beaucoup à tous les deux. C'est toujours fascinant de voir comment un arrondissement peut changer, un, de citoyens, la mixité à l'intérieur d'un arrondissement peut basculer assez rapidement, parce que ça reste, j'imagine, aussi, un arrondissement accessible avec des groupes communautaires investis. C'est incroyable en quelques...

M. PIERRE BARRETTE :

2920 Ce que j'ajouterais à ce que vous dites, ce qui est encore, j'oserais dire, extraordinaire, c'est qu'on peut profiter – je vais dire ça de l'expérience d'autres arrondissements – et on peut éviter encore.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

2925 Bien sûr. Ça, c'est bien.

M. PIERRE BARRETTE :

2930

C'est vrai que ça s'est fait extrêmement rapide, on s'est retrouvé dans une situation, d'une pression, comme je nommais, tout à l'heure.

2935

Cependant, tout ce que mon collègue a énoncé, c'est que ce sont des éléments qui peuvent vraiment nous aider puis aider le milieu à faire en sorte qu'on n'arrive pas justement dans des situations, justement, de stigmatisation énorme et complexe.

2940

Alors, on est en amont un peu, je le vois plutôt comme ça actuellement, chez nous. Cela dit il a fallu se revirer très, très rapidement dans les deux dernières années pour être en mesure de permettre... À titre d'exemple, une mère qui est arrivée dans un organisme communautaire puis qui n'avait pas de place pour mettre son bébé et on lui dit : « Mais prenez un tiroir de commode, là, t'sais, puis une couverture. » Elle dit : « Je n'ai pas de commode, madame. »

2945

Alors, voyez-vous, on peut réagir, mais ces besoins-là qu'on vous a exprimés, c'est énorme. Juste l'école : on n'avait pas de place pour mettre les enfants, il n'y avait pas d'enseignants pour venir donner les cours dans les classes. Il manquait d'espace. Alors, il y a eu des enfants qui ont été laissés pour compte pendant des mois parce qu'on n'avait pas de place.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

2950

Et vous avez réussi à bâtir...

M. PIERRE BARRETTE :

2955

Et l'arrondissement n'acceptait pas de permettre qu'on installe des roulottes... t'sais, il y a des roulottes pour les écoles.

2960 **Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :**

Oui.

2965 **M. PIERRE BARRETTE :**

C'est interdit.

2970 **Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :**

Incroyable. Oui, Jean-François.

M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, commissaire :

2975 Deux questions. Salubrité. Pendant que vous parliez, je suis allé pitonner, évidemment, c'est la magie d'internet, on trouve toute sorte d'information intéressante.

M. PIERRE BARRETTE :

C'est merveilleux. C'est merveilleux.

2980

M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, commissaire :

2985 Et bon, j'y apprenais, je l'ignorais, que depuis 2018, il y a un plan d'action pour des conditions de logement décentes. Donc, c'est un plan de lutte en matière de salubrité. On y lit, par exemple : « *Optimiser l'identification des problématiques de salubrité par le développement de partenariats avec des organismes et groupes communautaires.* » Donc, c'est vous.

Alors, depuis 2018, je présume qu'il y a une action conjointe qui se fait là-dedans entre votre organisme et l'arrondissement ; est-ce que ça fonctionne? Est-ce que ça roule? Parce que

2990 la problématique de la salubrité, on est en 2019, bientôt 2020, puis on en parle encore. Alors, c'est ma première question.

M. PIERRE BARRETTE :

2995 Bien, ce que... Oui.

M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, commissaire :

Ma deuxième, je la pose tout de suite.

3000

M. PIERRE BARRETTE :

Allez-y, allez-y.

3005 **M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, commissaire :**

Bon. En deux ans, vous avez dû faire preuve d'adaptabilité devant une situation sociodémographique changeante pour vous, les organismes communautaires; qu'est-ce que vous avez observé au niveau de l'arrondissement Lachine qui, lui aussi, a été aux prises avec ce changement-là? Quelles sont vos observations en cette matière?

3010

M. PIERRE BARRETTE :

J'y vais, Martin?

3015

M. MARTIN SAVARD :

Oui, vas-y.

3020

M. PIERRE BARRETTE :

3025 Bon, si je vais avec votre première question, à Lachine-Lasalle, donc c'est grand comme territoire puis c'est énorme, le nombre de logements qu'on a là : on a organisme qui s'appelle le Comité logement qui ne recevait même pas de subvention pour soutenir son organisme. Donc, il fonctionnait par des projets. Donc, de l'argent qu'il avait par des projets, mais imaginez ce que ça peut vouloir dire.

3030 Donc, il était très important de travailler avec l'arrondissement pour permettre, justement, d'abord, de mieux se documenter sur la question de la salubrité. Or, on n'a même pas encore cette poignée-là, actuellement, ça fait qu'on a encore énormément de travail à faire de ce point de vue là.

3035 Martin l'a souligné : les inspecteurs... les inspections de l'arrondissement sont très importantes, ou de la Ville, là. Pour aller... il ne faut pas attendre que les gens le demandent, que les locataires le demandent. Donc, il y a vraiment ... il faut agir de ce point de vue là rapidement.

3040 Et d'autre part, c'est que... On a travaillé aussi avec le SPVM par rapport à ça, puis le SPVM nous disait : « Soyez très prudents, ce n'est pas n'importe qui qui peut aller frapper aux portes des logements comme ça pour mille et une raisons. » On doit être vigilant dans tout ça.

3045 Alors, ça fait... juste pour vous situer un petit peu de l'exigence énorme et de la pression énorme. Un organisme communautaire qui est là pour le droit des locataires. Il est même... sa mission profonde, ce n'est même pas la salubrité des logements, mais il est élargi. Il n'a pas été... il a été soutenu, cette année, par le SAKE [phon.]. C'est la première année.

3050 Deuxième question, comment on a pu voir l'arrondissement : on peut dire que l'arrondissement a été très présent avec nous. C'est vraiment la table de quartier qui a mobilisé à travers cette Table de réflexion en actions interculturelles de Lachine. On a récupéré tous les acteurs là et on doit avouer que l'arrondissement était vraiment présent avec nous pour assurer de trouver des solutions.

3055 On a permis à... on a ouvert, avec la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, aussi, que les organismes puissent aller dans les écoles le plus possible pour rencontrer les familles, pour pouvoir présenter les services du... puis aller à la rencontre du milieu. Ça, ça a été très, très, très important. L'arrondissement nous a soutenus pour qu'on puisse aussi faire ça dans différents lieux.

3060 Il y a, à Lachine, une fois par année, c'est loin d'être suffisant, une soirée de bienvenue aux nouveaux résidents, qui permet à tous les organismes du quartier, encore une fois, de rencontrer. Donc, oui, on a une très bonne collaboration de ce point de vue là. Il nous en faudrait beaucoup plus, mais je pense que les urgences ont été nommées en termes de... Déjà, s'il y avait toute la question de l'inspection, ça serait un pas majeur d'avoir du soutien à cet égard-là. Ça serait absolument extraordinaire.

3065 Il y a-tu autre chose que tu voudrais rajouter, toi, Martin?

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

3070 Moi, je rajouterais une chose sur l'inspection. J'ai lu quelque chose, ce n'est pas parfaitement clair dans ma tête, mais il me semble que c'est à la Ville de Paris qui est aux prises aussi avec des propriétaires vraiment...

M. PIERRE BARRETTE :

3075 Sans scrupule. On peut aller jusque...

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

3080 Sans scrupule, disons ça, et qui ont décidé de sévir d'une façon assez spectaculaire après des inspections qui prouvaient que ce propriétaire avait été identifié à plusieurs reprises pour ne pas faire ce que les inspecteurs avaient demandé. Ils interdisaient la location.

M. PIERRE BARRETTE :

3085 Ah, oui, oui, oui.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

3090 Et...

M. PIERRE BARRETTE :

Mais là, le besoin en logement reste grand.

3095

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

Je sais bien.

3100

M. PIERRE BARRETTE :

On est pris dans une espèce de cercle vicieux par rapport à ça.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

3105

C'est ça.

M. PIERRE BARRETTE :

3110

Donc, il faut vraiment mettre vraiment une pression sur les propriétaires d'une manière bien particulière, puis ça, je pense qu'on a un rôle à jouer énormément entre l'arrondissement, la Ville et le milieu communautaire, qui connaît les gens, qui connaît la population locataire. On a

des organismes qui sont au cœur de ces secteurs très défavorisés. Vous connaissez Saint-Pierre, hein? T'sais, l'échangeur Saint-Pierre?

3115

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

Oui, oui, oui.

3120

M. PIERRE BARRETTE :

C'est incroyable, cet espace.

3125

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

Ah, c'est incroyable.

3130

M. PIERRE BARRETTE :

Puis là, il y a de plus en plus d'immigrants qui vont s'installer là...

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

C'est sûr.

3135

M. PIERRE BARRETTE :

3140

... parce que les loyers sont moins chers, notamment. Mais il y a d'autres... mais il faut soutenir ce milieu-là pour s'assurer que ces gens-là vont avoir... la dame qui parlait tout à l'heure, c'était... l'information, ça, c'est fondamental, mais non seulement l'information ; l'accompagnement...

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

3145

C'est sûr.

M. PIERRE BARRETTE :

3150

... parce qu'ils ont peur.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

3155

Bien sûr.

M. PIERRE BARRETTE :

3160

Ils ont peur de dénoncer, aussi même à nous, aux organismes. T'sais, quand tu arrives d'un nouveau pays, que tu as dépassé une frontière avec des doigts gelés puis des enfants, puis tout ça, ils sont dans la crainte. Il faut développer tout un lien de confiance avec ces gens-là. C'est un processus qui est long. Mais si d'ores et déjà, les propriétaires n'abusaient pas comme ils le font, puis on sait qu'ils le font, hein? Alors... Voilà.

3165

Est-ce que je réponds à vos questions, monsieur Thuot?

M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, commissaire :

Oui.Merci.

3170

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

Est-ce que vous... madame Alcindor.

3175 **Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :**

Oui, vous avez bien décrit l'urgence en deux ans à laquelle vous avez fait face, et de bonne façon, et vous nous avez également dit que l'arrondissement était présent.

3180 Maintenant, c'était une étape criante...

M. PIERRE BARRETTE :

Oui.

3185

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

... mais il y en a une autre : c'est le processus qu'on appelle, en immigration, d'impatriation en quelque part, c'est-à-dire se développer des nouvelles racines d'un nouveau milieu.

3190

M. PIERRE BARRETTE :

Voilà.

3195

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

Et j'aimerais savoir : est-ce que vous voyez déjà quel rôle, quelles seraient vos attentes vis-à-vis l'arrondissement? Je parle de l'arrondissement, de la ville-centre aussi, puisque notre consultation vise à outiller la Ville.

3200

M. PIERRE BARRETTE :

Oui. À titre d'exemple, on a réussi à obtenir du Binam un montant d'argent qui nous a permis de travailler, j'entendais la dame tout à l'heure, avec les femmes isolées. Alors... Et je

3205

pense qu'il faut... Bon, on a parlé de l'insalubrité, mais si vous parlez du phénomène de... comment vous avez appelé ça?

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

3210

L'impatriation.

M. PIERRE BARRETTE :

3215

L'impatriation.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

3220

Par rapport à l'expatriation, l'impatriation.

M. PIERRE BARRETTE :

Ah oui, l'impatriation, tout ça.

3225

Donc, je pense qu'il faut beaucoup, beaucoup miser à la fois sur l'urgence quand je parle de salubrité des logements, quand je parle de sécurité alimentaire, quand on a parlé de transports.

Vous savez, à Lachine, on est dans des déserts alimentaires.

3230

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

Oui.

3235

M. PIERRE BARRETTE :

3240 Il n'y a pas d'épicerie. Alors, imaginez la femme monoparentale... En tout cas, t'sais, c'est une autre problématique, ça.

3245 Ce que j'ai envie de vous dire, c'est comment, avec l'arrondissement, si on peut faciliter, mettre de la pression, notamment sur la STM pour faciliter l'amélioration, la fréquence des trajets à l'interne pour que les enfants... bon, tout ça.

3250 Il faut qu'on puisse... L'information, on l'a nommé tout à l'heure, l'information, l'information, ça fait que le lien avec le milieu communautaire, constamment, qui sont en contact avec ces gens-là, je pense qu'il faut... j'insiste encore sur la question des logements, je m'excuse, je le dis souvent, mais là, vous avez... la Ville, à mon avis et moi, je vous dirais, le Binam pour tout ce qui est développement social, et ce mot que vous avez dit – je vais le rentrer – « impatriation ».

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

3255 Vous avez juste à penser...

M. PIERRE BARRETTE :

3260 Impatriation, c'est ça?

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

Oui, c'est impatriation. En fait, c'est un mot qui n'est pas très connu.

3265 **M. PIERRE BARRETTE :**

Non, c'est la première fois que je l'entends.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

3270 C'est par rapport... Oui, c'est-à-dire c'est l'expatriation, alors...

M. PIERRE BARRETTE :

3275 Oui, oui. Heureusement que vous l'avez dit, celui-là, parce que ça me permet... Alors, l'impatriation.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

3280 Oui, c'est l'expatriation. L'impatriation, c'est le processus d'immigration lent, là, où on se...

M. PIERRE BARRETTE :

3285 Et c'est là que je pense que le Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal peut avoir un rôle de soutien qui est très important, en termes non seulement... Là on a eu cette travailleuse de rue ou cette intervenante-là, qui est en lien avec des femmes isolées : c'est exceptionnel ce qu'elle fait actuellement dans notre quartier. On avait misé pour deux ans qu'elle puisse travailler avec une soixantaine de femmes. En trois, quatre mois, elle avait dépassé les 60 femmes. Donc, les femmes veulent, là, t'sais.

3290 Alors donc, il faut travailler le développement social par, je dirais, les aspects plus du Binam, développer de la formation auprès des intervenants sur c'est quoi qu'ils pourraient... quels sont les gestes qui sont discriminatoires, quelles sont les paroles discriminatoires, qu'est-ce qu'on entend se donner, un vocabulaire de plus en plus... vous m'avez dit un nouveau beau
3295 mot, là, mais comment... le vocabulaire, et ensuite, tout le travail du lien entre la population...

T'sais, Lachine vit un choc. Les Lachinois de plusieurs générations qui sont là, c'est un village, Lachine. Saint-Pierre, là, le quartier Saint-Pierre, c'est des villages, ça, au cœur de Montréal.

3300

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

C'est sûr.

3305

M. PIERRE BARRETTE :

Et donc, ils ont des chocs, ces gens-là. Alors, quand je parlais d'être en amont tout à l'heure, comment on va s'assurer aussi de cette interculturalité qui permet vraiment de s'enrichir. Il faut mettre en contact les personnes qui arrivent avec la culture. Ils parlaient de ça tout à l'heure. Il faut que les gens qui arrivent se mettent à aimer la culture...

3310

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

Bien sûr.

3315

M. PIERRE BARRETTE :

... dans laquelle ils arrivent.

3320

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

Ça fait partie de l'impatriation.

3325

M. PIERRE BARRETTE :

C'est de l'impatriation. Bon, bien, c'est pas pire. Au moins, je suis bon dans ma... Oui, Martin.

M. MARTIN SAVARD :

3330 Et à cet égard-là, on peut souligner aussi le programme Montréal interculturel, qui nous a permis de mettre en place les rencontres interculturelles de Lachine, qui visent exactement cet objectif-là et ça, on en veut encore plus.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

3335 Est-ce qu'il y avait autre chose?

Mme JUDY GOLD, commissaire :

3340 Oui, moi j'avais une toute petite question. D'abord, est-ce que le Centre social d'aide aux immigrants a un bureau à Lachine?

M. MARTIN SAVARD :

3345 Oui.

Mme JUDY GOLD, commissaire :

3350 Vous êtes là à temps plein?

M. MARTIN SAVARD :

3355 Oui, oui. On a ouvert un nouveau bureau, d'ailleurs, au mois d'août, et là, pour l'instant on est à trois jours par semaine, mais là, on souhaite être là quatre jours par semaine parce qu'évidemment, les besoins sont énormes et...

Mme JUDY GOLD, commissaire :

3360

Ils sont énormes, oui.

M. MARTIN SAVARD :

3365

Et même s'il y en a qui vont dire : « Ah, ce n'est pas grave, les gens ont juste à prendre l'autobus pour aller dans un autre organisme. » Pour certaines personnes, ce n'est tout simplement pas possible. Alors, on a un tout petit bureau pour l'instant, mais on espère développer les services.

3370

M. PIERRE BARRETTE :

Et il y a toujours du monde dans son bureau.

Mme JUDY GOLD, commissaire :

3375

Oui, je comprends. Vous avez parlé qu'il y avait des difficultés d'accès aux services de sports et loisirs à cause d'un manque d'information, je pense, vous avez dit?

M. MARTIN SAVARD :

3380

Oui.

Mme JUDY GOLD, commissaire :

3385

Et aussi à cause des tarifs trop dispendieux?

M. MARTIN SAVARD :

Oui, pour certaines...

3390 **M. PIERRE BARRETTE :**

La mobilité.

3395 **M. MARTIN SAVARD :**

La mobilité, exactement.

Mme JUDY GOLD, commissaire :

3400 Pour certaines activités fournies par l'arrondissement?

M. PIERRE BARRETTE :

Oui.

3405

M. MARTIN SAVARD :

C'est ça. Exactement.

3410 **Mme JUDY GOLD, commissaire :**

Et les tarifs sont trop dispendieux?

M. MARTIN SAVARD :

3415

Voilà, il y a quand même le programme Accès-Loisirs, qui est excellent, mais évidemment, les places sont limitées. Et...

3420

M. PIERRE BARRETTE :

Accès-Loisirs, là, c'est quand il reste... admettons qu'il y a un atelier d'offert : s'il reste trois places, on va les offrir aux personnes plus démunies.

3425

Mme JUDY GOLD, commissaire :

Oui, d'accord.

3430

M. PIERRE BARRETTE :

Alors, ils ont... C'est plate, là, je veux dire, on peut-tu... Bien, voilà.

3435

Mme JUDY GOLD, commissaire :

Non, je comprends. Je comprends. Et c'est ça : et sur le manque d'information, qu'est-ce qui peut être fait? Avez-vous une suggestion? Qu'est-ce que l'arrondissement peut faire pour améliorer les difficultés?

3440

M. MARTIN SAVARD :

Bien, déjà fournir l'information dans d'autres langues, si on vise l'intégration des personnes nouvellement arrivées, et travailler avec les organismes qui reçoivent beaucoup de personnes immigrantes, faire... il y en a déjà, des liens, mais en faire encore plus et miser là-dessus pour recruter des personnes immigrantes pour qu'elles participent aux nombreuses activités qu'il y a à Lachine.

3445

Mme JUDY GOLD, commissaire :

Merci.

3450

M. MARTIN SAVARD :

Merci beaucoup.

3455 **M. HABIB EL-HAGE, commissaire :**

Juste une question rapide : vous parliez tantôt du Binam, mais vous savez, à la Ville de Montréal il y a un service de diversité sociale qui existe. Est-ce que vous avez pris contact avec eux?

3460

M. PIERRE BARRETTE :

On travaille toujours avec eux. Quand je disais tout à l'heure...

3465 **M. HABIB EL-HAGE, commissaire :**

Bon, très bien.

M. PIERRE BARRETTE :

3470

... qu'on parlait travailler avec l'arrondissement, c'est particulièrement le Service de diversité sociale. Et ce qui est intéressant, vous savez, on est en train de faire plan de... l'arrondissement fait son plan de développement social à Lachine actuellement, et ce qui est intéressant, c'est qu'ils ont fait un coup majeur : ils ont intégré tous les autres services, l'urbanisme, les travaux publics, et tout ça.

3475

M. HABIB EL-HAGE, commissaire :

3480

C'est bon.

M. PIERRE BARRETTE :

3485 Donc, on a pu parler, de ces phénomènes-là, nous, le milieu communautaire, qui sommes en lien direct avec ces gens-là, de tous les phénomènes. Et là, les gens, ça les a éveillés. Ça peut être une pratique à mettre en place dans différents endroits. Le développement social touche autant les travaux publics, l'urbanisme que la diversité sociale.

3490 **Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :**

 Une petite remarque de conclusion, monsieur Thuot.

M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, commissaire :

3495 Les gens de la Commission des droits de la personne qui sont passés en début de soirée, dans leur mémoire, ils insistaient sur l'embauche, le système d'embauche à la Ville de Montréal. Ils évoquaient notamment la question des reconnaissances des compétences professionnelles. Votre exemple du col bleu est une illustration parfaite. Pour nous, ça nous permet de faire un lien assez direct de choses qui peuvent être faites.

3500

M. MARTIN SAVARD :

 Des stages d'évaluation, là, ce n'est pas compliqué, hein? Voilà.

3505

M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, commissaire :

 O.K.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

3510

 Merci beaucoup à vous deux. Vraiment. Merci. J'appelle maintenant madame Marie-Pier Kouassi pour Sayaspora.

3515 Et j'en profite pour vous remercier d'avoir donné suite à notre invitation, parce que c'est quand vous aviez posé une question qu'on vous a demandé de revenir.

Mme MARIE-PIER KOUASSI :

3520 Vous vous souvenez de moi, donc? Excellent.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

Ça va, mais il faut mettre...

3525 **Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :**

Le chrono, ça s'en vient.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

3530 Oui, oui, ça s'en vient. On lui donne le temps. C'est bon.

Mme MARIE-PIER KOUASSI :

3535 Parfait. Donc, oui, je m'appelle Marie-Pier Kouassi, aujourd'hui je représente Sayaspora. Je vais me mettre un peu en...

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

3540 Plus proche du micro, s'il vous plaît.

Mme MARIE-PIER KOUASSI :

Plus proche, écoutez, excusez. Est-ce qu'on m'entend?

3545 **Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :**

Oui.

3550 **Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :**

Il projeter un petit peu, c'est tout.

Mme MARIE-PIER KOUASSI :

3555 Parfait. Donc, je vais mettre en contexte un peu l'organisation que je représente aujourd'hui : ça s'appelle Sayaspora. C'est un organisme à but non lucratif qui est en activité depuis 2015. L'objectif principal de l'organisation, c'est d'autonomiser puis de créer une meilleure représentation des femmes issues de la diaspora africaine qui vivent à Montréal et ailleurs.

3560 Donc, c'est une plateforme qui donne écho aux femmes issues de la diaspora africaine, un espace d'expression, et tout ça. On fait ça à travers, notamment, une présence numérique, une présence en ligne, qui est assez importante. Donc, on a un site internet un blog, on est très présent sur les réseaux sociaux, puis on fait ça aussi à travers différents événements qu'on organise à Montréal puis différents projets, aussi, qu'on met en œuvre à Montréal.

3565

Si vous ne connaissez pas Sayaspora, je vous invite d'ailleurs à aller consulter notre site web. C'est très beau, très bien fait, donc j'encourage tout le monde à y aller.

3570 **Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :**

Jean-François est en route pour...

3575

Mme MARIE-PIER KOUASSI :

3580 Excellent. Excellent. Parfait. Ce qu'il faut savoir à propos de nous, c'est que je suis avec quelques personnes, aussi, ici, qui sont dans Sayaspora. On est un collectif bénévole; c'est une des raisons pourquoi je ne vous ai pas soumis quelque chose d'écrit parce que je n'ai pas eu le temps. Je vous ai épargné aussi de la lecture, mais si jamais vous voulez mes notes, je peux vous les transmettre, il n'y a pas de problème.

3585 Puisqu'on cherche à augmenter la représentation des jeunes femmes de la diaspora africaine, on a jugé que c'était important pour nous d'être présents dans cet exercice de consultation publique là. On a décidé d'orienter notre intervention un peu différemment parce qu'on s'est dit, bon, en fin de processus comme ça, vous avez reçu beaucoup, beaucoup de témoignages, vous avez reçu beaucoup, beaucoup d'exemples de ce que peut... de comment... de ce à quoi peuvent... voyons... de comment est-ce que les discriminations sont vécues par
3590 différents groupes.

Donc, on a décidé de plutôt s'attarder aujourd'hui à nos préoccupations, à nos attentes par rapport au processus de consultation puis aux suites qui vont être données, en fait. C'est un choix qu'on a fait puis ce n'est pas parce que nous-mêmes, on ne vit pas de discrimination. On a
3595 des profils qui sont assez différents au sein de Sayaspora puis ça reste que c'est des choses qu'on vit aussi au quotidien. On n'a pas voulu occulter ça, mais on a voulu mettre le focus vraiment sur quelque chose d'autre aujourd'hui.

3600 Donc, mon intervention va s'articuler en deux grands axes. Premièrement, puis on l'a mentionné tout à l'heure, on va parler d'intersectionnalité parce que ça faisait aussi l'objet de mon intervention quand on s'était vue, quand on s'était parlé. Donc, mon premier axe va vraiment porter sur l'intersectionnalité, sur l'importance de l'ADS+ comme approche transversale puis comme outil d'analyse. Donc, ça va être mon premier axe.

3605 Mon deuxième axe, ça va être ce que j'ai appelé plutôt au niveau du devoir de reconnaissance, de responsabilisation et de redevabilité, en fait.

Donc, à travers mes deux axes, on va pouvoir dégager un certain nombre de recommandations, certains qui s'adressent directement à la commission, d'autres qui vont s'adresser à la Ville de Montréal. Donc, voilà.

3610

Une autre chose que je tiens à dire, peut-être, avant de commencer, c'est que Sayaspora prend position, mais on n'a rien inventé, en fait, puis les préoccupations que je vais soulever aujourd'hui, c'est des préoccupations qui sont communes à plusieurs groupes de femmes, notamment.

3615

Donc, moi aujourd'hui je représente Sayaspora, mais je suis aussi très active dans d'autres instances au niveau communautaire et autres, et puis c'est des préoccupations qui sont partagées, donc c'est quelque chose que je tenais à dire en premier lieu.

3620

Donc, voilà, je me lance dans mon premier axe, qui est l'importance de l'ADS+ comme approche transversale et comme outil d'analyse. Je ne sais pas si on connaît ce qu'est l'ADS+? Oui, j'imagine.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

3625

Oui, mais vous pouvez...

Mme MARIE-PIER KOUASSI :

3630

Je vais quand même...

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

3635

On est là pour vous écouter.

Mme MARIE-PIER KOUASSI :

3640 Voilà, donc je vais quand même nous remettre en contexte : l'ADS+, c'est l'analyse différenciée selon les sexes, donc ADS, c'est ce que ça signifie. Donc, en premier lieu, c'est un processus d'analyse qui favorise l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes en essayant d'identifier les expériences, les impacts différenciés que peuvent avoir des initiatives, des projets, des politiques, et cætera.

3645 Donc, c'est une lunette qui était au départ féministe, à laquelle on a ajouté le petit « + », qui se réfère à l'intersectionnalité, donc c'est-à-dire qu'au-delà de prendre en compte la différence au niveau des genres et des sexes, d'ajouter d'autres facteurs identitaires pour pouvoir rendre compte des expériences différenciées qui sont vécues, par exemple, par des gens ayant... vivant avec un handicap physique ou mental ou des gens issus des communautés ethnoculturelles, par rapport à l'âge, par rapport à la religion, et cætera.

3650 Donc, vraiment, l'ADS+, c'est une lunette qui vise à permettre d'analyser différents phénomènes pour pouvoir rendre compte des expériences différenciées.

3655 Je ne vais pas trop m'attarder à qu'est-ce que c'est, l'ADS+, ou à sa mécanique derrière sa mise en œuvre parce que, bien, pour des considérations de temps, et tout ça, peut-être parce qu'on le sait, c'est quelque chose qui est aussi extrêmement bien documenté, donc je ne vais pas trop m'attarder là-dessus.

3660 Mais ce qui nous intéressait, en fait, de parler aujourd'hui, c'est qu'est-ce que l'outil permet d'accomplir puis pourquoi c'est important pour la Ville de Montréal d'en systématiser l'utilisation, en fait.

3665 Donc, aujourd'hui on a dégagé deux grandes raisons pour lesquelles on doit parler d'ADS+ spécifiquement ici. Premièrement, pour s'assurer que les résultats de la consultation publique rendent compte des réalités puis des expériences différenciées de tous les groupes marginalisés, puis dans un deuxième temps, parce qu'il s'agit d'un outil qui est important, qui doit

3670 être utilisé par la Ville de Montréal pour diminuer la fréquence, l'incidence puis les impacts des discriminations sur les groupes marginalisés.

3675 Donc, la première chose que je voulais mentionner, c'était que c'est important d'appliquer l'ADS+ au processus de consultation publique. Donc, dans le cadre de cette consultation-là, mais aussi de toutes les consultations publiques. Ce qu'on veut faire ressortir, en fait, c'est qu'à travers ces processus de consultations publiques là, on veut faire ressortir les préoccupations puis les expériences différenciées des Montréalais et des Montréalaises en fonction de leurs identités multiples.

3680 Donc, ça a été mentionné plus tôt et il y a certains groupes d'individus ou certains individus qui vivent des discriminations multiples à cause de leurs différentes identités, puis c'est important de rendre compte de ces discriminations-là, c'est important de donner une voix aux personnes qui sont trop souvent laissées dans les angles morts, puis c'est une des attentes qu'on avait par rapport à cette consultation-là, de faire ressortir, en fait, les préoccupations des groupes les plus vulnérables qui sont trop souvent laissés de côté puis pas assez souvent entendus, en fait.

3690 Donc, c'est ce qu'on trouvait important, particulièrement dans le cadre de cette consultation-ci à cause de la thématique qui est traitée, de pouvoir, justement, rendre compte des réalités différenciées. Je me souviens que quand je m'étais présentée à une séance de présentation synthèse, la remarque que j'avais faite, c'était justement que je trouvais que les données étaient présentées de manière trop homogène.

3695 On présentait, par exemple, les minorités visibles ou les personnes vivant un handicap comme étant un tout, alors, que c'est très... extrêmement important, à nos yeux du moins, de rendre compte qu'à l'intérieur de ces groupes-là, les expériences peuvent être extrêmement diversifiées.

On l'a vu, par exemple, mais on salue, en fait, l'initiative de la commission d'avoir soulevé les particularités des personnes autochtones, mais on se rend compte à travers les témoignages

3700 que, par exemple, l'expérience qui est vécue par les femmes autochtones est extrêmement différenciée de ce que peuvent vivre les hommes, puis pour nous, c'est très important que toutes ces différences-là soient rendues, en fait, à travers le rapportage des données.

3705 Donc, en bref, par rapport à l'application de l'ADS+ au processus de consultation publique, ce qu'on soulève, c'est que c'est important de sortir des angles morts, d'utiliser cette lunette ADS+ là pour mettre en lumière les voix qui sont trop souvent passées sous silence.

3710 Puis toujours dans ce qui est intersectionnalité, ADS+, ce qu'on soulève, c'est l'importance pour la Ville de Montréal de systématiser l'usage de cet outil-là. L'ADS+ est dans le langage de la Ville de Montréal, notamment à travers sa politique d'égalité, le plan d'action qui est associé 2015-2018.

3715 Actuellement, on est dans le processus d'évaluer un peu ce... de faire le bilan de cette politique-là et puis ce qu'on a réalisé – et je dis « nous », ce n'est pas Sayaspora seulement, c'est les groupements de femmes – c'est qu'on parle beaucoup d'ADS+, mais c'est quelque chose qui est très difficile à mettre en œuvre, en fait, au niveau de la Ville.

3720 Donc, on parle beaucoup de formation; ce qu'on se rend compte, c'est que c'est souvent des activités de sensibilisation, ce n'est pas des formations qui sont habilitantes, qui donnent aux gens la capacité de faire une application concrète de l'ADS+ dans leur quotidien, et puis ça, c'est quelque chose qui est déploré. On pense qu'il devrait aussi y avoir une obligation d'utiliser une lunette ADS+ dans l'élaboration de nouvelles politiques, la mise en œuvre de nouveaux projets. C'est quelque chose qui devrait être fait, à nos yeux, de manière systématique.

3725 Au-delà de ça, ce qu'on pense, c'est que ce n'est pas suffisant de laisser aux employés de la Ville – je ne sais pas comment dire – le seul poids d'appliquer l'ADS+. Du moins, au début, ça demande un accompagnement de la part de personnes qui détiennent cette expertise-là. Donc, ça aussi, c'est une autre recommandation qu'on pourrait faire à l'endroit de la Ville, de renforcer, justement, l'application de l'ADS+ en utilisant des gens qui ont déjà cette expertise-là
3730 pour pouvoir s'assurer que c'est appliqué de manière systématique et réelle.

On considère l'ADS+ comme étant un outil de prévention qui permet d'éviter et de perpétrer certaines discriminations, puis à côté de ça, c'est aussi un outil d'analyse qui permet de détecter des discriminations existantes puis de pouvoir y apporter des correctifs, si nécessaire. Donc, ça, c'était mon premier bloc.

3735

Mon deuxième bloc, mon deuxième axe, je parlais de devoir de reconnaissance, de responsabilisation puis de redevabilité. Ce qu'on entend, en fait, c'est que pour s'assurer qu'on a une application efficace de l'ADS+, la première étape, c'est d'avoir la capacité de reconnaître, en fait, là où on a manqué, d'être capable de nommer les choses par leur nom, de nommer les discriminations, de nommer le racisme.

3740

Puis on pense que pour partir sur une base commune, pour avoir une analyse puis des mesures qui sont véritablement efficaces, c'est important de commencer par avoir cette reconnaissance-là.

3745

On a eu l'expérience ou l'exemple, dernièrement, du SPVM et de leur réaction par rapport aux rapports sur les interpellations policières, et puis c'est quelque chose qui a été déploré de ne pas pouvoir nommer le profilage racial et social comme étant ce qu'il est et de se cacher un peu derrière cet aspect de biais systémique au lieu de prendre la responsabilité puis de nommer les choses comme elles sont.

3750

Donc, pour nous c'est important que la Ville de Montréal, suite à la réception du rapport, soit en mesure de reconnaître, en fait, là où il y a eu des manquements pour qu'on puisse après aller de l'avant.

3755

Ce qu'on tenait à souligner, aussi, c'est justement que oui, on reconnaît ici le caractère systémique des discriminations, du racisme, c'est quelque chose qui est très important, mais il ne faut pas non plus utiliser ça pour occulter l'aspect de responsabilité puis la remise en question au niveau de nos institutions, des valeurs qui les sous-tendent, des pratiques, et cætera.

3760

Ça reste que oui, le système est discriminatoire, mais le système n'existe pas sans les personnes qui le constituent, les institutions qui le constituent. Donc, pour nous, c'est important qu'il y ait cette reconnaissance-là, aussi, en premier lieu.

3765 La deuxième chose en termes de reconnaissance, ce serait peut-être, bien, la reconnaissance du travail des groupes de base, en fait. La reconnaissance du travail des groupes communautaires, qui jouent un rôle très, très important, notamment en première instance, en intervention directe. On a eu un témoignage d'Afrique au Féminin, moi je pense aussi C.A.F. parce que c'est des gens avec qui je travaille beaucoup et puis que c'est important
3770 pour la Ville de reconnaître l'apport de ces groupes-là, de reconnaître aussi leur expertise puis de les impliquer à travers la mise en œuvre des recommandations ou des actions qui vont être prises suite à la réception de ce rapport-là.

Et donc, voilà, en fait, un peu pour mon deuxième axe, la reconnaissance des
3775 problèmes, la reconnaissance de l'expertise des gens qui travaillent déjà sur ces questions-là, aussi, c'est très important pour nous.

Donc, en guise de conclusion, bien, ça a été mentionné au tout début, je pense que ce qui va sous-tendre la mise en œuvre effective des recommandations qui vont être faites, c'est
3780 une volonté politique forte ; ça va avec cette reconnaissance-là que j'ai mentionnée plus tôt.

Puis sinon, pour conclure, on voulait vous dire merci, en fait, parce qu'on sait que c'est un sujet qui est sensible. J'imagine que vous avez travaillé beaucoup, lu beaucoup. Vous avez beaucoup de choses à mettre en commun, et tout ça. Aujourd'hui, c'est la dernière séance de
3785 réception de nos avis, mais je sais qu'il y a un gros travail qui vous attend en dehors de ça. Donc, on veut dire merci quand même d'être porteurs de nos voix à travers cette consultation-là. Voilà. Merci.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

3790 Merci infiniment, madame Kouassi. On a donc eu raison de vous inviter.

Mme MARIE-PIER KOUASSI :

Ah, voilà.

3795

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

Et je dirais qu'en fait, au-delà du témoignage, de l'audition d'opinions, c'est quasiment une expertise-conseil que vous nous offrez...

3800

Mme MARIE-PIER KOUASSI :

Ah, d'accord.

3805

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

... quant à la façon d'écrire notre rapport, hein?

Mme MARIE-PIER KOUASSI :

3810

Je dis ça, je ne dis rien.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

3815

Mais écoutez, plus sérieusement, je me rends compte que quand vous parlez de l'ADS+ et de votre premier axe, et ça imprègne également le deuxième axe, la Ville de Montréal, actuellement, mène deux... dans deux arrondissements, un projet pilote d'ADS+.

Mme MARIE-PIER KOUASSI :

3820

Effectivement.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

3825 Bon.

Mme MARIE-PIER KOUASSI :

3830 Je peux...

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

3835 Et je pense que selon vous, il ne faudrait pas attendre les résultats des projets pilotes, mais embrayer tout de suite dans tous les arrondissements, non?

Mme MARIE-PIER KOUASSI :

3840 Mais pour moi, oui, en fait. C'est sûr que les projets pilotes, ça donne une idée, un exemple de comment l'appliquer, mais ça reste qu'il y a eu d'autres actions qui ont été faites. On parle beaucoup de, justement, on donne des chiffres – je n'ai pas les chiffres ici avec moi, vous m'excuserez –, mais de gens qui ont reçu une formation en ADS+, puis dans le discours, ça sous-entend que ces gens-là sont capables de l'appliquer et de... alors, que ce n'est pas...

3845 Les groupes, en fait, ne sont pas convaincus que les formations ont développé cette compétence et cette... oui, cette compétence-là à appliquer effectivement l'ADS+. Donc, il y a ces deux aspects-là : on a l'aspect formation, on a l'aspect renforcement de capacités puis on a les projets pilotes qui sont en parallèle.

3850 Mais par contre, l'expertise de l'ADS+ est disponible, donc pour moi, ce ne serait pas nécessaire... l'un ne doit pas nécessairement attendre l'autre. L'expertise est disponible, donc il y aurait moyen d'appliquer systématiquement l'ADS+ même si les projets pilotes ne sont pas terminés.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

3855

Alors, si nous portions vos voix, comme vous le dites si joliment...

Mme MARIE-PIER KOUASSI :

3860

Oui.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

3865

... nous émettrions une recommandation à la Ville dans le genre de généraliser l'ADS+ en faisant appel aux ressources du milieu, quelque chose comme ça?

Mme MARIE-PIER KOUASSI :

3870

Oui, exactement. J'ai dit systématiser, mais bon, peut-être on peut dire généraliser.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

3875

Bon, d'accord. Alors, nous, on a bien compris ça et je vais... quand vous parlez de la... de votre deuxième axe...

Mme MARIE-PIER KOUASSI :

Oui.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

3880

... où, effectivement, le... je dirais l'ADS+ est encore là, mais vous parlez aussi de reconnaissance à différents niveaux : reconnaissance du problème du racisme, mais reconnaissance également de ceux qui vivent avec et qui ont développé une expertise. Et vous

3885 parlez de redevabilité; est-ce que c'est dans le sens d'imputabilité des organismes qui sont responsables, c'est-à-dire de la Ville de Montréal et de ses structures administratives?

Mme MARIE-PIER KOUASSI :

3890 Oui, en fait, quand je parlais de redevabilité, je n'ai pas bien expliqué cet aspect-là. Ce que j'avais en tête, en fait, c'était que justement, toutes les recommandations, toutes les actions qui sont prises au nom de la Ville de Montréal doivent, en fait, être accompagnées d'indicateurs de résultats qui permettent de mesurer, en fait, le progrès. Parce que quand on fait l'évaluation, par exemple, du plan d'égalité de la Ville, ce qu'on se rend qui est difficile de mesurer s'il y a eu vraiment une avancée, c'est le fait qu'il n'y avait pas d'indicateurs qui avaient été développés de
3895 manière à nous permettre de mesurer, en fait, ce progrès-là.

3900 Donc, quand je parle de redevabilité, ça va avec parce que si on se dit « ah, mais O.K., on va s'entendre clairement sur voici où on en est, voici où on veut aller », à partir de là, on est capable de mesurer, puis on est redevable et puis c'est plus facile de faire le suivi, justement, de ces... de toutes ces politiques et de toutes ces actions qui sont mises en œuvre. Donc, à travers le plan d'égalité, c'est une lacune qu'on a notée.

3905 Puis donc, tout ce qu'on suggère, c'est qu'à toutes les mesures ou les recommandations, tout ce qui va être mis en œuvre par la Ville doit être accompagné d'indicateurs de résultats clairs qui sont définis dans le temps, chiffrés, si possible, pour qu'on puisse, justement, mesurer si, véritablement, il y a des changements.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

3910 Mais vous avez bien expliqué, c'est-à-dire qu'en fait, j'ai substitué le terme « imputabilité » à la redevabilité, mais c'était dans le sens de redevance, de reddition de comptes.

3915 **Mme MARIE-PIER KOUASSI :**

Voilà. Exactement. Exactement.

3920 **Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :**

Et en fonction d'une reddition de comptes serrée, en fonction d'indicateurs de performance définis à l'avance qui seraient mesurables et chiffrables.

3925 **Mme MARIE-PIER KOUASSI :**

Exact.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

3930 D'accord. Il y a d'autres questions? Oui, monsieur Thuot.

M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, commissaire :

Oui, bonjour, pour profiter de votre expérience...

3935

Mme MARIE-PIER KOUASSI :

Oui.

3940 **M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, commissaire :**

3945 ... mettons-nous dans la situation où on tente de généraliser l'ADS+. Puisque la Ville a déjà commencé à patauger dans ce domaine-là de façon très ciblée, quelles pourraient être les réserves, disons, de l'appareil administratif à l'égard d'une généralisation, à l'égard au fait d'aller plus vite, et cætera, et cætera? Parce que la Ville agit, elle agit lentement, il y a un objectif plus

ou moins clair, mais si on veut aller un peu plus vite, peut-être qu'on peut s'attendre à des objections.

3950 Alors, selon votre expérience de la culture municipale ou ce que vous entendez dans vos rencontres, qu'est-ce qu'on pourrait entendre?

Mme MARIE-PIER KOUASSI :

3955 Oui, c'est très... c'est très difficile...

M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, commissaire :

3960 Ça coûte cher, c'est compliqué? La méthodologie n'est pas au point dans tous les domaines?

Mme MARIE-PIER KOUASSI :

C'est difficile pour moi de parler au nom de la Ville, là. Honnêtement je ne sais pas.

3965 **M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, commissaire :**

Pas au nom de la Ville, mais...

Mme MARIE-PIER KOUASSI :

3970 Non, mais c'est ça, mais... Oui, bon. C'est difficile pour moi de répondre à la question, mais ce que je dirais, en fait, ce n'est pas tant au niveau de... peut-être au niveau de la volonté réelle, je ne sais pas, mais ce qui est entendu dans les discours, c'est qu'il y a une volonté, justement, de systématiser l'ADS+. Ça, c'est déjà là.

3975

Moi, ce que je pense, puis ce qu'on souligne, c'est plutôt au niveau du comment, en fait. C'est au niveau du comment est-ce qu'on le fait pour que ça soit le plus efficace possible puis pas seulement, bien, de dire « oui, on se soucie de l'ADS+, on se soucie de l'égalité donc voici ».

3980 Donc, pour moi, ce n'est pas tant au niveau de cette volonté-là ou de ce qui est dit qui peut être fait, mais c'est au niveau de détenir l'expertise pour savoir de quelle manière est-ce qu'on peut véritablement assurer une ADS+ qui est efficace. Moi, la lacune se situe à ce niveau-là plutôt qu'ailleurs.

3985 **M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, commissaire :**

O.K.

Mme MARIE-PIER KOUASSI :

3990

Oui.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

3995

Est-ce qu'il y a d'autres...

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

4000

Et vous nous avez dit comment.

Mme MARIE-PIER KOUASSI :

4005

Exactement.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

Merci infiniment, madame Kouassi.

4010

Mme MARIE-PIER KOUASSI :

Merci beaucoup.

4015

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

Alors, notre dernière citoyenne ce soir est madame Louise Constantin, de l'organisme la FECHIMM.

4020

Mme LOUISE CONSTANTIN :

Alors, bonsoir.

4025

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

Bonsoir.

Mme LOUISE CONSTANTIN :

4030

Je vous remercie infiniment de prendre tout ce temps-là pour nous écouter, vous et votre équipe, également. Nous aussi, on est ici parce que vous nous avez invités à déposer un mémoire, ce qu'on n'avait pas prévu. Et finalement, dans tous les mémoires qu'on a faits ces cinq dernières années, c'est le plus long qu'on a rédigé.

4035

Tout ça étant dit, on a l'impression, malgré tout, étant donné la complexité du sujet, qu'à certains égards, on a effleuré ou nommé des choses, mais sans nécessairement aller aussi en

profondeur qu'elles le mériteraient, mais heureusement, il y a d'autres organismes qui se sont exprimés et qui, vraiment, peuvent alimenter davantage que nous.

4040 Nous, nous nous sommes la Fédération des coopératives d'habitation du Montréal métropolitain et nous regroupons... en fait, nous avons 475 coopératives membres, ce qui équivaut à peu près à 13 000 logements. On offre évidemment des services, comme tout regroupement offre à ses membres, de formation, soutien à la gestion et d'autre nature.

4045 Et nous, on s'inspire des principes d'accessibilité pour les ménages à faible revenu, la non-discrimination dans le choix des membres locataires, la mixité des clientèles, l'appropriation de l'habitat, responsabilisation et prise en charge collective, et autonomie de fonctionnement.

4050 Je vais peut-être dire rapidement, pour pas trop prendre de temps, qu'on soutient certaines des positions qui ont été mentionnées précédemment, dont la nécessité de l'ADS+, dont la reconnaissance pleine et entière de toutes les personnes qui vivent à Montréal indépendamment de leur statut et de leur accès aux différents services, y compris le logement social, et on invite la Ville, également, à faire des pressions sur Québec pour que le programme AccèsLogis ne fasse pas de discrimination en fonction du statut.

4055 Je me suis demandé si on avait bien compris le mandat parce qu'en discutant avec certaines personnes, il est venu à l'idée que ce qu'on recherchait, c'était un peu... ce que la Ville recherchait, c'est un peu de voir comment son appareil, son administration, ses services pouvaient être améliorés pour vraiment, bon, éliminer la discrimination et le racisme, alors que nous, on a compris, puis je regarde notre titre : on ne parle pas de la Ville, on parle d'une société qui repose sur l'équité, l'égalité, la solidarité et la démocratie. Alors, on a vu que c'était plus un projet de société que la Ville... auquel la Ville nous appelait à contribuer et c'est pour ça qu'on dit, puis il y a d'autres groupes avant nous qui l'ont dit, que c'est important de mettre à contribution toutes les parties prenantes, en fait, la société civile et les organismes en collaboration avec la Ville.

4060

4065

Et justement, sur ce sujet-là, je suis heureuse de mentionner que nous, on a un projet Binam, dont le lancement officiel a eu lieu cet après-midi. Alors, si vous arrivez assez tôt à la maison, vous allez peut-être nous voir à la télévision aussi. C'est un projet qu'on fait en collaboration avec le Centre social d'aide aux immigrants, qui a parlé avant nous.

4070

Ceci étant dit, il nous est venu, aussi, des réflexions après coup, dont... on a assisté au 15^e anniversaire du Conseil des Montréalaises la semaine dernière, on a contribué à son avis, aussi, sur les femmes en situation de handicap et le logement, et là, tout à coup, on a réalisé que ces instances-là, les conseils, ont très peu de moyens et reposent essentiellement sur le bénévolat.

4075

Et bon, là, je sors un peu de mon sujet, mais on trouvait ça un peu paradoxal que les organismes qui interviennent auprès de groupes qui souffrent de discrimination, le Conseil des Montréalaises, le Conseil interculturel, à la rigueur, le Conseil des jeunes, aient si peu de moyens. Et peut-être que, bon, ce n'est pas une recommandation parce qu'elle n'est pas dans notre mémoire, mais il y a une réflexion qu'il faudrait peut-être renforcer ces instances-là et penser à en créer d'autres, notamment sur l'accessibilité universelle. Et je vais peut-être en parler un petit peu plus parce qu'on n'en a pas beaucoup parlé ce soir.

4080

4085

Aussi, dans ma candeur, en faisant des recherches, j'ai fouillé beaucoup pour trouver le Secrétariat aux affaires autochtones de la Ville de Montréal pour me rendre compte qu'il n'y en avait pas et que la seule instance, c'était finalement une personne, un poste de commissaire aux Affaires autochtones, dont le mandat est temporaire et seulement en trois ans.

4090

Nous, dans nos assemblées générales, chaque assemblée, on adopte des orientations ou on crée des comités. Donc, on a créé un comité « femmes », on a un comité « aînés ». On a adopté une orientation en faveur de l'accessibilité universelle et en faveur du soutien aux peuples autochtones dans leurs besoins au logement, donc c'est pour ça qu'on mentionne ces catégories-là et on trouverait ça logique, aussi, que la Ville ait des instances qui permettent de vraiment approfondir ces problématiques-là.

4095

4100

Nous, on met de l'avant les valeurs coopératives et, bon, vous avez dans le mémoire des citations, on a tendance à se vanter un peu, à dire que le modèle coopératif est certainement un modèle à promouvoir parce que ça facilite non seulement l'intégration, mais également le développement de la citoyenneté, le vivre-ensemble, le partage, un apprentissage des compétences.

4105

Cet après-midi, on parlait, bon, beaucoup du logement, naturellement. Je pense que le logement et l'emploi systématiquement comme vraiment les deux fondements d'une intégration réussie, et dans les coopératives d'habitations, moi, j'ai eu le bonheur de travailler dans la plus grande coopérative au Canada, qui est Village Cloverdale à Pierrefonds, je parle aussi, on parle aussi dans notre mémoire, et qui regroupe beaucoup, beaucoup d'immigrants. C'est même le visage de cette coopérative-là.

4110

Et souvent, les personnes immigrantes l'une de leurs grandes difficultés, c'est non seulement une reconnaissance des acquis, mais aussi la fameuse question « avez-vous de l'expérience de travail au Canada? ». Et plusieurs personnes venaient me voir, parfois, pour me demander une lettre de recommandation, que je n'avais aucune difficulté à leur fournir, parce que je pouvais dire que telle personne ici est membre du conseil d'administration, responsable du comité d'entretien, de sélection, c'est une personne qui a de l'initiative, du leadership, qui est capable de travailler en équipe, qui a reçu des formations.

4115

4120

Alors, finalement, tout ça étant, on va dire bénévole, quoi que ce n'est pas du bénévolat, c'est des responsabilités, mais ce sont des compétences que les gens peuvent présenter dans un curriculum vitae. Et donc, on considère que les coopératives d'habitation sont aussi un levier ou une rampe de lancement pour faciliter l'accès à l'emploi.

4125

Ça a été mentionné autant comme autant : une des principales difficultés vient du fait que l'insuffisance du logement, l'insuffisance du logement social, du logement communautaire, du logement abordable. Alors, encore après-midi, au lancement du Binam, c'est revenu.

4130 Alors, évidemment, nous, on peut se réjouir – excusez-moi, je vais prendre un petit d'eau – que dans son budget qui est à l'étude actuellement, la Ville de Montréal a accru considérablement l'enveloppe consacrée au logement social de 67 000 000.

4135 Ceci étant dit, la Ville est quand même dépendante des autres instances du gouvernement et elle reçoit des fonds de Québec. Il y a une stratégie fédérale qui a été mise sur pied, mais qui est en... qui n'est pas encore tout à fait utilisable, c'est ça, parce que là, il doit encore y avoir des ententes Canada-Québec et pendant ce temps-là, es gens qui sont dans le besoin, bien, attendent. Alors, on remercie la Ville de ces investissements, mais on l'invite, mais on sait qu'elle le fait, vraiment, aller frapper fortement aux portes pour pouvoir avoir des meilleurs... Bon.

4140 Sur le plan de l'intégration, c'est ça, on a compilé des chiffres et finalement, on découvre que 31 % des ménages dans les coopératives proviennent de l'immigration. Je pense que c'est quand même assez révélateur que les coopératives servent les besoins des personnes immigrantes. On... Je vous cite... je vous cite le fait de deux coopératives ou de deux regroupements de coopératives qui ont une forte concentration de personnes immigrantes, mais
4145 on peut rajouter aussi les personnes des communautés culturelles qui, sans être nécessairement immigrantes subissent aussi de la discrimination.

Je vais apporter d'autres exemples que je peux vous... Ah, ici, on parle du Binam et des coops pour aînés, et ici, bien, on parle d'un portrait de coopératives, la diversité culturelle
4150 enrichie. Alors, c'est du vrai monde que vous pourrez prendre connaissance d'exemples du vrai monde plutôt qu'une porte-parole comme moi.

Bon, bon, bon. Un élément qui n'a pas été touché et qui revêt vraiment une grande importance, c'est la question des projets d'aménagements urbains. Bon, on n'est pas de
4155 spécialistes dans les concepts de discrimination. Quand on pense discrimination, en général, on pense que quelqu'un pose un geste, fait un acte délibéré pour porter préjudice à quelqu'un, mais nous, on constate que finalement, la discrimination a plusieurs visages et parfois, le manque de vision peut conduire à, vraiment, de la discrimination, et là, c'est là que ça devient systémique.

4160 On a eu précédemment la représentante d'Afrique au Féminin qui a parlé de Parc-Extension, alors, bon, vous l'avez lu, nous, on fait référence... Montréal est en pleine transformation, on est en train de réaménager des quartiers complets, de créer des nouveaux quartiers. On mentionne, évidemment Centre-Sud, Radio-Canada, Blue Bonnets Bridge-Bonaventure, même Lachine, aussi, a son grand projet.

4165 Et avec le nouveau Règlement de... pour une métropole mixte qu'on soutient, naturellement, on dit qu'on va créer des logements sociaux dans ces nouveaux développements-là, ce qui est très bien.

4170 Malheureusement, la contrepartie, c'est que parfois, les quartiers voisins, eux, se trouvent... puis ça a été mentionné aussi, à subir le fameux phénomène de l'embourgeoisement, de la gentrification, et ce sont des quartiers... comme ce sont des quartiers centraux avec une population traditionnellement à revenu faible et modeste, mais très souvent, aussi, avec une forte population immigrante ou issue des communautés culturelles qui reçoivent de plein fouet les contrecoups.

4175 Parc-Extension est, je pense, l'exemple emblématique de ce phénomène-là, mais il y a aussi Côte-des-Neiges, qui risque, avec le projet Blue Bonnets, de subir ça. Moi, j'ai vécu 20 ans dans la coopérative Barclay, à Côte-des-Neiges, en bas de la côte, et je peux témoigner que c'est un quartier qui n'a pas besoin de se faire gentrifier parce que, vraiment, la population qui vit
4180 là, c'est des gens à très faible revenu.

4185 Alors, ce n'est pas que... La solution, en fait, ça serait... Là, vraiment, on est dans, je pense, le méga, le macro, mais au lieu d'avoir une planification urbaine en silo, site par site, il me semble que la Ville de Montréal devrait avoir une vision plus large de l'ensemble de l'aménagement de la ville et prévoir, quand il y a des développements particuliers dans un secteur, de ne pas regarder uniquement ce secteur-là, mais de vraiment inclure l'environnement global et de prendre des mesures pour éviter que... pour habiller Pierre, finalement, on déshabille – j'oublie toujours l'expression...

4190 **Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :**

Paul.

4195 **Mme LOUISE CONSTANTIN :**

Paul. C'est ça. Bon.

4200 On parle des besoins particuliers, mais on a parlé des femmes beaucoup. Je voudrais parler des personnes avec des limitations fonctionnelles. Alors, là encore, je vais faire écho à plusieurs commentaires qui ont été faits. La Ville adopte des politiques, des règlements, vous allez faire des réglementations : comment se fait-il qu'ils ne soient pas applicables? Comment se fait-il qu'ils ne sont pas mis en œuvre? La question de l'accessibilité universelle est éclatante.

4205 On a un programme à Montréal, PRAM-Commerce, pour subventionner les commerçants qui veulent refaire leur façade, on a des plans... on a des politiques par arrondissement d'émission de permis pour permettre des travaux de rénovation, on a des clauses à l'intérieur de ça qui disent qu'il faut arriver à l'accessibilité universelle : ça ne se fait pas.

4210 Alors, nous, on pense que, justement, et ça a été dit également... Bon, j'ai perdu ma recommandation, mais ce n'est pas tout d'avoir des politiques et des règlements : il faut aussi des indicateurs, de l'imputabilité, des rapports d'exécution et des sanctions. C'est simple : si on stationne notre auto dans des heures où ce n'est pas permis, bon, ça ne prend pas de temps, on va avoir une contravention, mais on fait référence au droit, ici.

4215 Souvent, on se fait dire que quelqu'un, un promoteur est de plein droit ; moi, je suis rendue que quand j'entends cette expression-là, je suis sur une barre de fer. Parce qu'elle est la valeur du droit de quelqu'un de créer systématiquement de la discrimination à l'encontre des droits humains reconnus dans les chartes, dans les politiques, dans les règlements?

4220

Le droit à l'accessibilité universelle, ça devrait avoir préséance sans aucune clause grand-père ou quoi que ce soit sur le droit d'un propriétaire d'installer une marche. En tout cas, c'est inconcevable. Alors, bon. Je vais accélérer un petit peu.

4225 **Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :**

Oui.

4230 **Mme LOUISE CONSTANTIN :**

4235 Mon Dieu. Bon. Concernant le profilage social et racial, en fait, je vous cite l'exemple, encore une fois, de la coopérative Village Cloverdale. On a beaucoup parlé, est-ce qu'on devrait créer une autre instance, un recours, quelque chose pour que les gens portent plainte, est-ce qu'on peut regarder la situation à l'inverse et voir comment on peut expérimenter sur le terrain des façons de travailler en collaboration, et des exemples existent.

4240 Cloverdale, avant la création d'une coopérative, c'était un endroit malfamé avec une réputation épouvantable et beaucoup de... beaucoup d'incivilités et de délinquance et maintenant, c'est cité comme un modèle, et ça, c'est venu de la part des citoyens. Et on va se lancer des fleurs encore une fois : c'est venu un peu du modèle coopératif qui permet aux gens de travailler ensemble, de vraiment se donner des moyens et de pouvoir avoir un certain pouvoir politique, là, de faire des ententes avec les instances et les institutions.

4245 Pour ce qui est des Autochtones, en fait, c'est toujours un petit peu délicat de parler parfois au nom des gens, à leur place, mais on s'est quand même inspiré de données qui viennent d'études et de revendications des Autochtones. On croit que dans... les besoins sont tellement immenses et la question, aussi, du respect des cultures des premiers peuples est tellement importante qu'on considère que dans le prochain programme AccèsLogis, il devrait y avoir une composante qui tienne compte des besoins particuliers des Autochtones, non
4250 seulement en termes de logement, parce qu'on dit souvent que le logement ce n'est pas

seulement le logement, mais c'est l'habitat, c'est tout ce qui l'entoure, c'est, bon, les services, les écoles, mais aussi toutes les représentations culturelles qui viennent avec.

4255 Alors, je crois que je vais m'arrêter ici parce que... Je vous remercie énormément de votre attention.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

4260 Merci, madame Constantin. Et plus vous avancez, plus votre voix baisse. Je pense que vous avez eu une longue journée. Mais bon, ça avait l'air intéressant, cette histoire autour du Césaille [phon.] et du Binam, cet après-midi; on va regarder ça avec intérêt. Vous avez bien travaillé parce que c'est un costaud de mémoire, quand même.

Mme LOUISE CONSTANTIN :

4265

Ah bon?

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

4270

Ah, oui, oui.

Mme LOUISE CONSTANTIN :

4275

Merci.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

4280

Il y a beaucoup de choses là-dedans. Je ne m'éterniserai pas, mais je vais faire ça – excusez-moi – je vais faire un peu de pouce sur ce que vous venez de dire. De la même manière que vous recommandez qu'il y ait des coopératives qu'on garde exclusivement pour des communautés autochtones, vous recommandez que dans les critères d'AccèsLogis Montréal, on

ne... on favorise la diversité et non l'inverse de faire ce qui s'est passé dans quelques coopératives, des coopératives axées sur une, deux ou trois communautés culturelles? Alors, je veux juste vous entendre une minute là-dessus.

4285

Mme LOUISE CONSTANTIN :

Oui, on a réfléchi longtemps avant d'avancer cette question-là, d'une part parce que, bon, sur le plan pratique, il demeure que parfois, il y a certains quartiers où il y a vraiment des fortes concentrations, puis bon, les gens vivent...

4290

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

N'ont pas de logement.

4295

Mme LOUISE CONSTANTIN :

Les gens vivent ensemble, ils n'ont pas de logement, ils ont le droit de se donner des solutions.

4300

Par ailleurs, ce qu'on constate, c'est, bon, on a parlé des coops comme un outil d'intégration, mais quand une communauté est... vit trop sur elle-même...

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

4305

Sur elle-même.

Mme LOUISE CONSTANTIN :

4310

C'est ça, à ce moment-là, bien, les... l'intégration dans l'ensemble de la société ou dans le mouvement coopératif ou dans l'intercoopération est plus limitée.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

4315 Mais ça ne s'applique pas aux communautés autochtones, selon vous?

Mme LOUISE CONSTANTIN :

4320 Je pense... Bien, premièrement les communautés autochtones...

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

Il y en a dix.

4325 **Mme LOUISE CONSTANTIN :**

C'est ça, plus les Inuits, donc c'est...

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

4330 Onze avec les Inuits.

Mme LOUISE CONSTANTIN :

4335 Onze avec les Inuits, c'est ça. Et puis je pense que la question, c'est aussi... ce qui est grandement revendiqué, c'est qu'elles se donnent elles-mêmes leurs propres outils et qu'elles puissent...

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

4340 Sur leur propre base.

Mme LOUISE CONSTANTIN :

4345

Sur leur propre base, c'est ça. Et puis il y a tellement... dans ce cas-ci, excusez-moi le mot, la marche est tellement haute à monter que... En tout cas, pour le moment, je pense que ça fait partie de leurs revendications puis...

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

4350

Vous le soutenez.

Mme LOUISE CONSTANTIN :

4355

Oui.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

D'accord. Monsieur Thuot.

4360

M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, commissaire :

Tu veux y aller Judy? Vas-y.

4365

Mme JUDY GOLD, commissaire :

Suite à la question de madame Émond, pouvez-vous donner des exemples de balises qui peuvent être mises en place en vue de favoriser la diversité au sein des coopératives? Vous suggérez... Pouvez-vous donner quelques exemples de balises qui peuvent être mises en place?

4370

4375 **Mme LOUISE CONSTANTIN :**

Oui. Et bien, en fait, tous les organismes ont des longues listes d'attente de gens, de requérants qui, parfois, bon, suivent des formations, aussi, pour vivre en coopérative. Donc, il pourrait y avoir... Quand les coopératives se développent, il y a un groupe de ressources techniques qui travaillent avec elles aussi, et à ce moment-là, il y a possibilité, peut-être, d'avoir un bassin de recrutement au départ qui permette d'aller chercher un peu plus de diversité.

4380 **Mme JUDY GOLD, commissaire :**

4385 De diversité là-dessus, O.K.

Mme LOUISE CONSTANTIN :

Oui.

4390 **Mme JUDY GOLD, commissaire :**

J'ai une dernière question, c'est un détail. Vous écrivez dans votre mémoire, à la page 5, que considérant l'enracinement du mouvement coopératif au Québec, vous vous étonnez que la manque d'information concernant l'accès au logement ait été soulevé par des participants lors des activités contributives citoyennes ; pourquoi êtes-vous étonnée? Est-ce que vous avez l'impression que la façon d'accéder au logement social est bien connue par l'ensemble de la population?

4400 **Mme LOUISE CONSTANTIN :**

Bien, en fait, je pense qu'il y a tellement de ressources, puis on en a eu plusieurs, ce soir, qui ont témoigné, les comités logement dans les quartiers, les organismes d'accueil aux immigrants... j'étais un peu étonnée que... parce que le premier besoin est le logement, là, donc,

4405 je tenais pour acquis que c'était la première source d'information, mais en fait, là, avec notre programme Binam, on constate peut-être que ce n'est pas tant le cas que ça.

Mme JUDY GOLD, commissaire :

4410 Merci.

Mme LOUISE CONSTANTIN :

4415 Mais ça fait 50 ans, là, que ça existe.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

4420 Oui, les populations bougent beaucoup et on a beaucoup entendu parler des problèmes de langue et de communication et de la surcharge des comités logement, qui n'arrivent pas à rencontrer les besoins de tout le monde. Monsieur Thuot.

M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, commissaire :

4425 Bonsoir, deux questions pas reliées. Une question très pratique sur votre fonctionnement, sur le modèle coopératif, qui est quand même relativement autonome. Comment se fait à l'heure actuelle, dans les coopératives d'habitation... comment on fait la prévention de mesures discriminatoires? Comment on s'assure, par exemple, qu'au niveau de la sélection des membres, il n'y a pas une discrimination qui est faite? Ça, c'est ma première question.

4430 La deuxième, vous évoquez la nouvelle... le nouveau pouvoir de la Ville de façonner le programme AccèsLogis et vous suggérez – là, je reviens un peu au sujet abordé par les deux... mes deux collègues – vous suggérez, donc, que dans le programme AccèsLogis, on puisse introduire des mesures de gouvernance qui s'imposeraient aux coopératives, justement, en matière de sélection des membres, à propos du modèle des coopératives diversifiées
4435 culturellement plutôt qu'homogènes culturellement.

Alors, je me demandais : est-ce que... pourquoi souhaiter que ce soit par l'entremise d'un programme extérieur au mouvement coopératif d'établir une gouvernance pour s'assurer d'éviter une discrimination au niveau de la sélection des membres? Pouvez-vous m'éclairer un petit peu là-dessus?

4440

Mme LOUISE CONSTANTIN :

Oui. En fait, je pense que ce qu'on demandait principalement, c'était... parce qu'encore là, les ressources sont insuffisantes, c'est vraiment des ressources pour qu'il y ait de l'information dès l'entrée des membres dans la coopérative et sur une base continue.

4445

M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, commissaire :

O.K.

4450

Mme LOUISE CONSTANTIN :

Alors, ça, c'était cet élément-là.

4455

La sélection, en fait, ça varie selon que c'est une nouvelle coopérative qui est mise sur pied, puis ça, c'est les groupes de ressources techniques qui interviennent, à ce moment-là, mais à partir de listes d'attente. C'est souvent, aussi, des projets qui émergent des tables de quartier, d'une concertation locale à partir des comités logements, puis bon, il y a plusieurs tables, il y a la table Ville-Marie, il y en a à Lachine, il y en a partout, donc, qui font émerger des projets pour la population locale.

4460

Dans les coopératives existantes, nous, enfin, la FECHIMM, on donne des sessions de formation puis on a une liste de requérants qu'on met à la disposition de nos membres. Donc, quand ils ont des logements à louer, ils peuvent consulter notre liste, mais souvent, les coopératives reçoivent des demandes de gens qui, spontanément, leur écrivent pour poser leur candidature, puis quand il y a un logement qui se libère, la façon de procéder, normalement,

4465

c'est de convoquer les candidats et de faire passer des entrevues pour déterminer qui est la personne la plus apte. Et évidemment, ce que les gens essaient de déterminer, c'est l'aptitude et la volonté d'un candidat de contribuer.

4470

Ça, on peut vous dire que ça peut poser des problèmes selon les cultures des personnes et puis je vous donne un scoop : on va peut-être aborder ça à notre prochaine assemblée annuelle, la constatation que nous, quand on parle une entrevue, « Bonjour, je m'appelle Louise Constantin, j'ai tant de de diplômes, j'ai fait ceci, cela, je suis très bonne », bon, et dans d'autres cultures, ça ne se fait pas.

4475

Alors, peut-être que notre projet Binam va nous amener, justement, à voir comment on peut mieux accompagner les gens puis les coops pour que les coops arrivent à détecter que si quelqu'un n'est pas là pour dire « je suis la meilleure personne au monde », il y a d'autres façons d'aller chercher une information sur les candidats et les candidates. Mais c'est un des défis que nous avons, en ce moment. On est... je dirais... je pourrais dire, on est là-dedans.

4480

M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, commissaire :

4485

Est-ce qu'il y a...

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

4490

Bien sûr.

M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, commissaire :

4495

Est-ce qu'il y a en quelque part, dans la charte ou le document constitutif de la coopérative, des dispositions très claires à l'effet que la sélection des membres ne doit pas être discriminatoire, et cætera? Est-ce qu'il y a un message clair qui est envoyé par la fédération ou d'autres organismes? Parce que je ne connais pas un peu... je ne connais pas comment ça fonctionne. Est-ce qu'il y a un message clair qui est fait à ce niveau-là?

Mme LOUISE CONSTANTIN :

4500 Oui, bien, en fait, premièrement, il y a la loi. Théoriquement, on ne doit pas faire de
discrimination, mais nous, c'est notre travail. Quand je disais, ce qu'on fait, c'est de donner de la
formation, on a toutes sortes d'ateliers, dont un qui est extrêmement populaire, c'est la sélection.
Comment faire la sélection. Alors là, on n'a pas de pouvoir de coercition; on a un pouvoir
4505 d'information, de formation, puis de rappeler les principes fondamentaux des coopératives. Mais
chaque coopérative est autonome. Il n'y a pas de Big Brother qui surveille, là, mais normalement,
c'est notre mission à nous de faire ça.

M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, commissaire :

4510 Merci.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

4515 Merci. Ça va? Et bien, merci beaucoup, madame Constantin.

Mme LOUISE CONSTANTIN :

C'est moi qui vous remercie.

4520 **MOT DE LA FIN**

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

4525 Et moi, je vais vs dire merci à tous d'avoir participé. C'est notre séance ultime d'auditions.
C'était peut-être le temps avant que se crée chez nous une espèce de dépendance. On va
s'ennuyer de vous, mais pas longtemps, parce qu'on a un travail, quand même, qui nous attend,
qui est énorme, d'analyse et ensuite, de rédaction.

4530

Donc, mes collègues, nos analystes et moi-même, on va se pencher dès demain, mais vous comprenez bien qu'on a commencé à y réfléchir, pour analyser toute l'information reçue, qui n'a pas été seulement canalisée ici : il y a eu des opinions en ligne, des mémoires qui n'ont pas été soutenus à l'oral.

4535

Il y a eu vraiment une collaboration, une contribution citoyenne assez exceptionnelle et qui nous donne espoir pour le futur. Notre problème, c'est d'accoter le monde, c'est-à-dire d'être aussi bon que vous.

4540

Alors, je vous rappelle que notre rapport sera remis à la présidente de l'Office, qui l'enverra ensuite au conseil municipal. L'OCPM rendra le rapport public. Par la suite, les décisions appartiendront aux élus municipaux.

4545

La documentation, je vous le rappelle, elle est encore accessible en tout temps à l'Office, sur le site internet et version papier, si vous le souhaitez. Nous y ajoutons régulièrement des documents, incluant la transcription de toutes les séances et les liens et documents utiles.

4550

Alors, il me reste à nous souhaiter que cette Ville que nous voulons tous plus juste, plus équitable, meilleure, plus belle que nous ayons contribué ensemble à la faire progresser dans ce sens. Je vais vous souhaiter une très belle fin de soirée et puis je vous dis à bientôt pour la suite des choses. Merci à vous tous.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

Bonne nuit, bons rêves. Merci.

4555

AJOURNEMENT

* * *

4560

Je, soussignée, **MARIE-CLAIRE PINET**, sténographe officielle, certifie sous mon serment 1725 d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription fidèle et exacte des témoignages et opinions pris dans cette audience au moyen de la sténotypie.

4565

Et j'ai signé :

A handwritten signature in cursive script, appearing to read 'Marie-Claire Pinet', with a star-like flourish at the end.